

23/09/2022

DIAGNOSTIC AGRICOLE sur le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial

Celine CARDINALE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE VAUCLUSE
SITE AGROPARC
84 912 AVIGNON CEDEX 9

Table des matières

Le Territoire pris en compte	4
Sources de données	6
1. Panorama de l'agriculture du territoire et étude de l'offre en produits agricoles locaux	7
1.1. Généralités et Chiffres clefs : Evolution entre 2010 et 2020	7
Chiffres clefs 2020 : (Rappel 2010-1988)	7
1-1-1 De moins en moins d'exploitations en activité	7
1-1-2 Une dynamique d'installations faible.....	8
1-1-3 Des surfaces d'exploitations en augmentation	10
1-1-4 Les cultures dominantes en surfaces	12
1-1-5 Des productions emblématiques du Ventoux qui place le Vaucluse sur le podium	13
1-2 Un territoire sensible aux conditions climatiques.....	14
1-2-1 Analyse climatique sur le Parc naturel régional du Mont-Ventoux	14
1-2-2 Un territoire irrigable en partie.....	14
1-2-2.1 L'ASA* Canal de Carpentras pour la plaine du Comtat puis les Coteaux du Ventoux.....	17
1-2-2.2 Les autres Associations d'irrigation : les ASA* du territoire	19
1-2-2.3 Les prélèvements d'eau agricoles individuels et assimilés, hors ASA	19
1-2-3 Des zones de « Montagne »	21
1-3 Des productions portées par des signes officiels de qualité ou des marques	23
1-3-1 Principalement une production de vin en AOC.....	23
1-3-2 Du Raisin de table et en particulier l'AOC Muscat du Ventoux.....	23
1-3-3 La cerise sous IGP	23
1-3-4 Des abricots aussi sous IGP	25
1-3-5 Des oliviers mais uniquement pour de l'huile d'Olive.....	25
1-3-6 Du Maraichage diversifié mais surtout la Fraise de Carpentras.....	26
1-3-6.1 La Fraise de Carpentras	26
1-3-6.2 Le melon, autre production emblématique de la plaine du Comtat.....	28
1-3-6.3 Autre Maraichage diversifié et Légumes divers	28
1-3-7 Des céréales sur le plateau de Sault en particulier	29
1-3-8 L'agneau, principale viande produite sur le PNR	30
1-3-9 Des Fromages de chèvres sur de petit élevage	30
1-3-10 Quelques élevages de Volailles	31
1-3-11 Des abeilles avec en particulier le miel de Lavande.....	31
1-3-12 Le Cochon plein air du Ventoux : un label de qualité mais peu de producteurs	32

1-3-13	La truffe, rare et chère	33
1-3-14	Des productions en développement : Amandes et pistaches.....	33
1-3-15	La lavande et le lavandin très présents sur les zones non irrigables du PNR Ventoux	33
1-4	D'importantes surfaces en agriculture biologique.....	35
1-5	D'autres démarches agro-environnementales :	36
1-6	Le Développement agricole sur le territoire :	37
1-6-1	La Chambre d'agriculture de Vaucluse.....	37
1-6-2	Le Domaine expérimental de la Tapy	38
1-6-3	Le CRIAM Sud	39
1-6-4	Le CAMPUS PROVENCE VENTOUX.....	40
2.	Modalités de commercialisation des produits agricoles et alimentaires sur le territoire du PNR	41
2.1.	Circuits longs pour le plus gros des volumes.....	43
2.1.1.	Viticulture et commercialisation du vin	44
2.1.2.	Fruits et légumes	45
2.1.3.	Les céréales	46
2.1.4.	Les produits bio en circuits longs	46
2.1.5.	Quelques metteurs en marchés en circuits longs du PNR	47
2.2.	Des circuits courts pour 1/3 des exploitations sur le PNR	50
2.2.1.	Vente directe du producteur au consommateur	52
2.2.1.1.	Vente directe et signes officiels de qualité, marques et mentions valorisantes.....	52
2.2.1.2.	Acheter en local des produits agricoles locaux c'est possible !	53
2.2.1.2.1.	Les points de vente individuel (à la ferme ou à proximité).....	53
2.2.1.2.2.	Les points de vente collectifs ou magasin de producteurs :	54
2.2.1.2.3.	Les marchés de plein vent	55
2.2.1.2.4.	Vente de paniers précommandés	56
2.2.2.	La vente en circuits courts avec au plus un intermédiaire entre producteur et consommateur	58
2.2.2.1.	La vente aux détaillants.....	59
2.2.2.2.	La vente en circuits courts avec au plus un intermédiaire entre producteur et consommateur	59
3.	Atouts et Contraintes sur le territoire du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux	62
3.1.	Diversité et Qualité des productions locales.....	62
3.2.	D'importants volumes exportés hors du territoire	63
3.3.	De faibles volumes en circuits courts.....	64
3.3.1.	La vente directe plébiscitée par la population mais saisonnière.	64
3.4.	Des surfaces agricoles en diminution avec moins d'agriculteurs.....	66

4. Le territoire peut-il nourrir sa population ?	69
4.1. Autonomie alimentaire	69
4.2. Résilience alimentaire	71
4.3. Potentiel nourricier	74
5. Conclusions.....	75
5.1. Différents profils d'agriculteurs sur un territoire agricole à multiples facettes.....	75
5.2. Les enjeux du Plan Alimentaire Territorial en matière d'agriculture	79
5.2.1. Préserver les espaces agricoles	79
5.2.2. Favoriser le renouvellement des générations chez les agriculteurs	79
5.2.3. Favoriser une agriculture locale compétitive	80
5.2.4. Améliorer la cohérence entre production locale et consommation locale.	81

INTRODUCTION

Dans le cadre du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux et de son Projet Alimentaire Territorial la Chambre d'agriculture a été missionnée pour réaliser un diagnostic agricole et alimentaire sur le territoire.

Un premier diagnostic simplifié a été réalisé en 2019 sur la base du Recensement Général Agricole de 2010.

La réalisation du diagnostic en 2022 a été confiée à Céline Cardinale, responsable de l'unité Circuits courts/ Bienvenue à la Ferme/ Plan Alimentaire a une Chargée de mission expert sur les Projets Alimentaires Territoriaux et les circuits courts, appuyé par l'équipe Circuits courts mais également par d'autres collaborateurs de la Chambre d'agriculture pour d'autres besoins d'expertise (agronomie, environnement, énergie/climat...).

En 2022 l'état des lieux du précédent diagnostic a été actualisé et approfondi avec les données les plus récentes du Recensement agricole et le diagnostic a pris en compte les dernières évolutions du marché des produits agricoles (en particulier après la crise sanitaire de 2020)

Cette étude comprend 5 grandes parties :

- Panorama de l'agriculture du territoire (entreprises, surfaces, filières, circuits commerciaux, dynamique...) et étude de l'offre en produits agricoles locaux
- Modalités existantes d'approvisionnement en circuits courts de proximité (caractérisation, localisation, volumes, achalandage, dynamique...)
- Les atouts et contraintes du territoire en matière d'alimentation de sa population
- Une mise en perspective avec quelques indicateurs sur la capacité d'autosuffisance alimentaire du Territoire

Et en conclusion les profils des agriculteurs du territoire et les enjeux du Parc aujourd'hui traduit pour la plupart dans la Charte

Le Territoire pris en compte

Le territoire étudié sera celui du périmètre d'étude du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux .

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux c'est :

37 communes : Aubignan ▪ Aurel ▪ Bédoin ▪ Blauvac ▪ Brantes ▪ Caromb ▪ Carpentras ▪ Crestet ▪ Crillon-Le-Brave ▪ Entrechaux ▪ Faucon ▪ Flassan ▪ Le Barroux ▪ Le Beaucet ▪ Malaucène ▪ Malemort-Du-Comtat ▪ Mazan ▪ Méthamis ▪ Modène ▪ Monieux ▪ Mormoiron ▪ Pernes-Les-Fontaines ▪ Puyméras ▪ Saint-Christol d'Albion ▪ Saint-Didier ▪ Saint-Hippolyte-Le-Graveyron ▪ Saint-Léger-Du-Ventoux ▪ Saint-Marcellin-Lès-Vaison ▪ Saint-Pierre-De-Vassols ▪ Saint-

Romain-En-Viennois ▪ Saint-Trinit ▪ Sault ▪ Savoillans ▪ Vaison-La-Romaine ▪ Velleron ▪ Venasque ▪ Villes-Sur-Auzon

5 intercommunalités dont tout ou partie du territoire est inclus dans le Parc :

Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

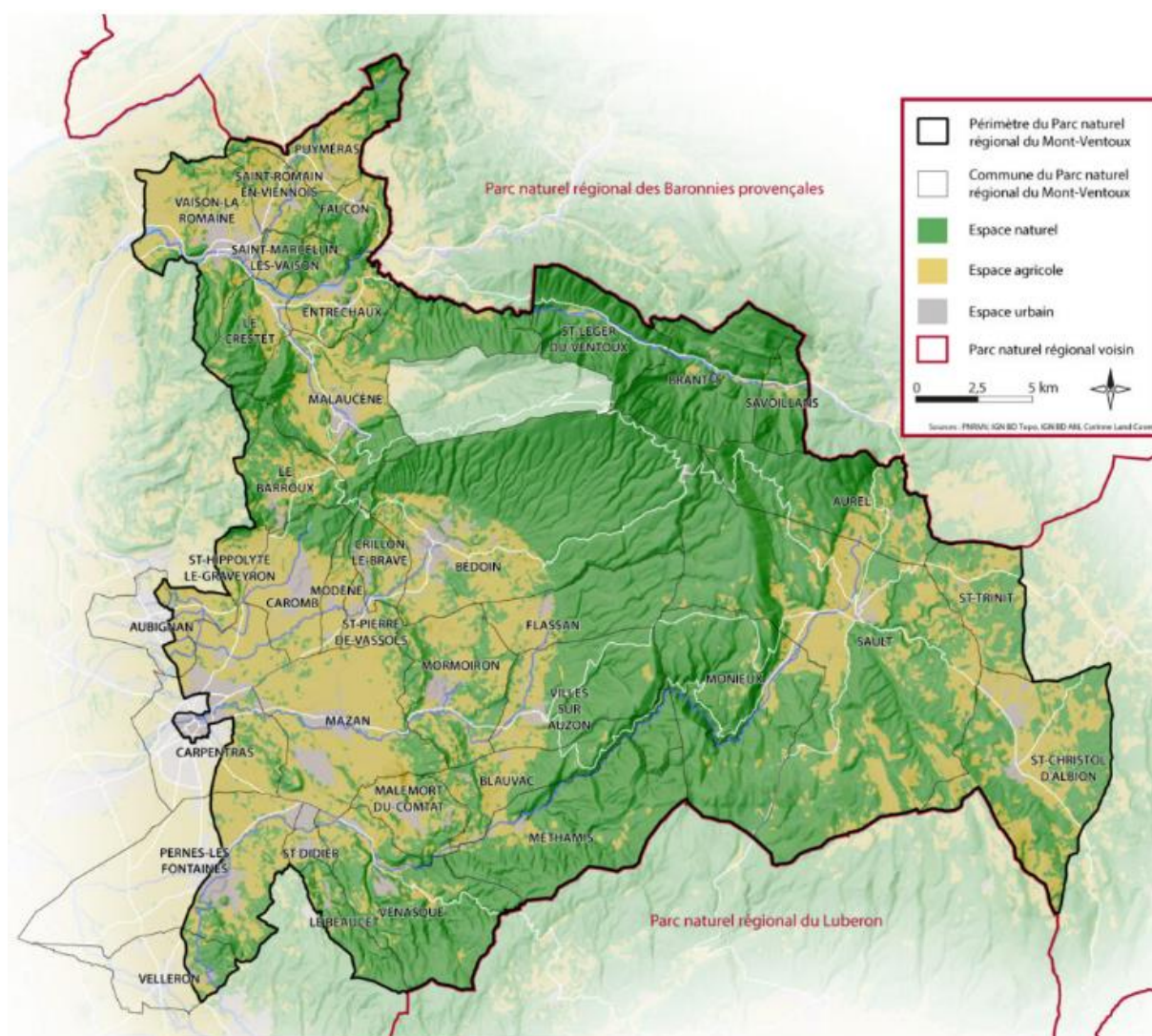
Communauté de Communes Vaison Ventoux

Communauté de communes Ventoux Sud

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Communauté de communes des Sorgues du Comtat

Le territoire représente environ 93 000 hectares sur 37 communes dont 25.6% de SAU (Surface agricole utile)



Sources de données

- Recensement Général Agricole 2020 (RA 2020), correspondant au dernier recensement réalisé
- PNR du Mont Ventoux
- FranceAgriMer, de l'Agence Bio, AGRESTE, INSEE ...
- CERPAM
- Département du Vaucluse

- Chambre d'agriculture de Vaucluse : Données recueillies lors d'actions menées en particulier en matière de circuits courts et de Promotion des produits agricoles du Vaucluse

- Réseau Bienvenue à la Ferme et association Bienvenue à la Ferme Vaucluse

1. Panorama de l'agriculture du territoire et étude de l'offre en produits agricoles locaux

1.1. Généralités et Chiffres clefs : Evolution entre 2010 et 2020

Chiffres clefs 2020 : (Rappel 2010-1988)

	2020	RAPPEL 2010	RAPPEL 1988
Nombre total d'exploitations	1136 -20%	1407	2474
SAU totale (ha)	23809 ha -9%	21 468 ha	25 873 ha
SAU moyenne (ha)	20.96 ha +38%	15.19 ha	10,46 ha
PBS moyenne (k€) Production brute standard	181 793€ +19.6%	151 971€	
Total UGB	2642 +10%	2389	
Travail total (ETP)	2429 ETP -1.1%	2455	
Nombre de chefs d'exploitation	1354 -14%	1576	
Âge moyen des chefs d'exploitation	52	51	

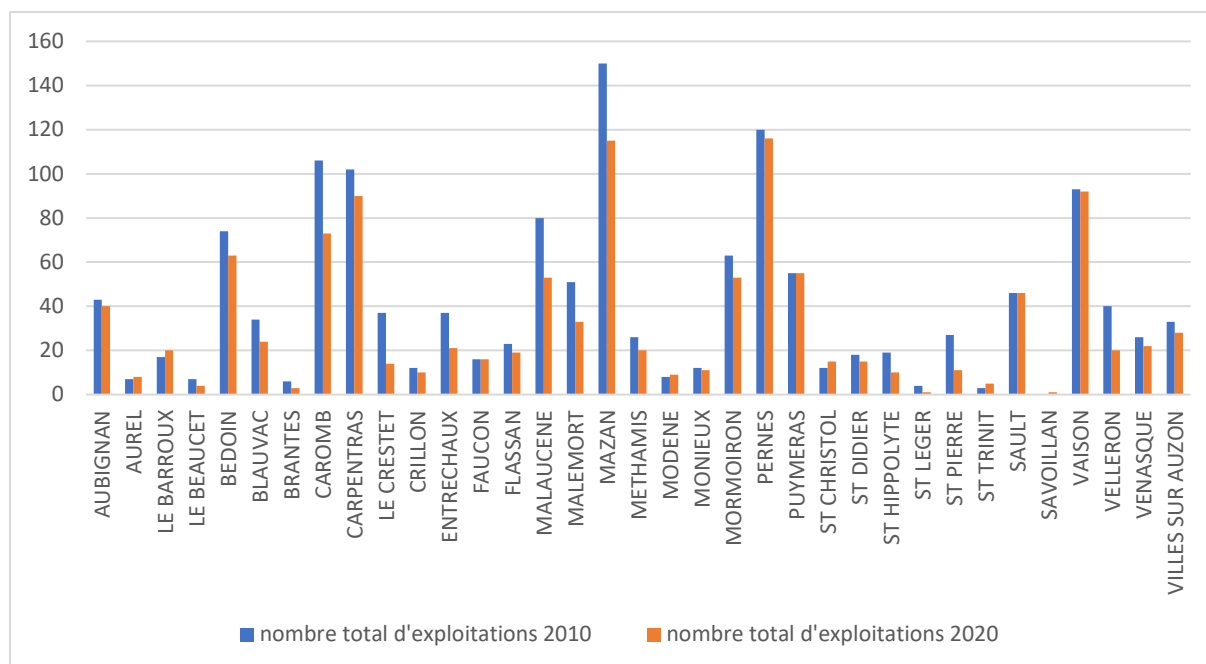
Voir aussi en annexe 2 : le détail par commune

1-1-1 De moins en moins d'exploitations en activité

Comme sur tout le territoire Français on voit sur le territoire PNR du Mont Ventoux une forte diminution du nombre d'exploitation et d'exploitants s'accompagnant d'une augmentation des surfaces par exploitation :

- Le nombre d'exploitations est passé de 2 474 en 1988 à 1 407 en 2010 soit une évolution de -43% et à 1136 en 2020 soit -20% en 10 ans.
- La surface moyenne par exploitation a doublé depuis 1988 en passant de 10 ha en 1988 à 15 ha en 2010 et à près de 21ha en 2020.

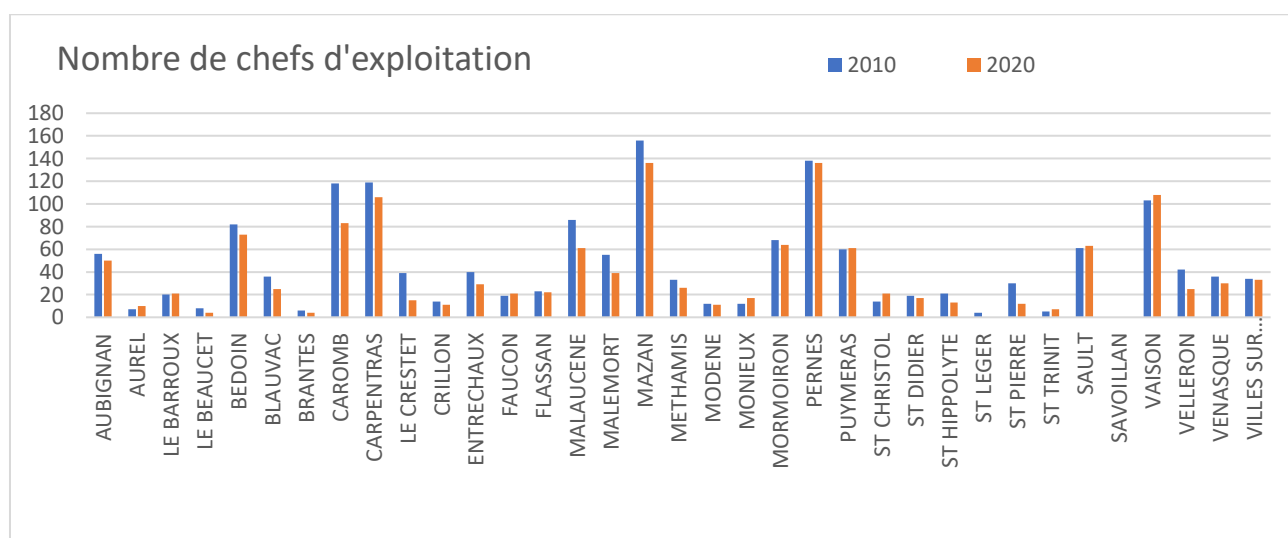
Répartition par commune :

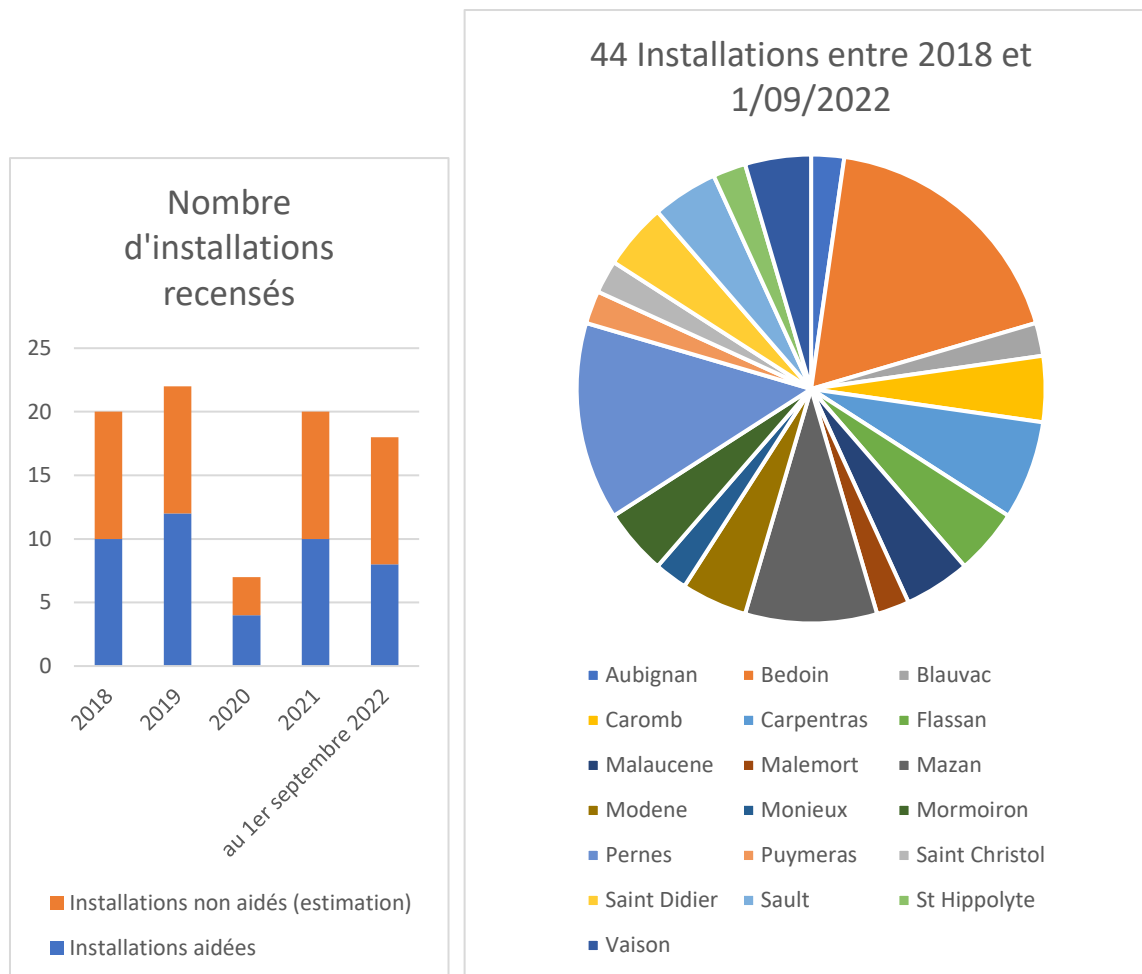


1-1-2 Une dynamique d'installations faible

En 10 ans le territoire du PNR a perdu 271 exploitations (27 par an) et 222 chefs d'exploitations (22 par an)

Entre 2018 et 2022 on compte une vingtaine d'installations de nouveaux agriculteurs par an soit une centaine en 5 ans dont environ 50% bénéficie des aides à l'installation (JA de moins de 40 ans avec diplôme agricole) sauf en 2020 sans doute à cause des incertitudes liées à la crise sanitaire. Ces dernières années les nouvelles installations ne compensent pas les cessations d'activité et départs en retraite.





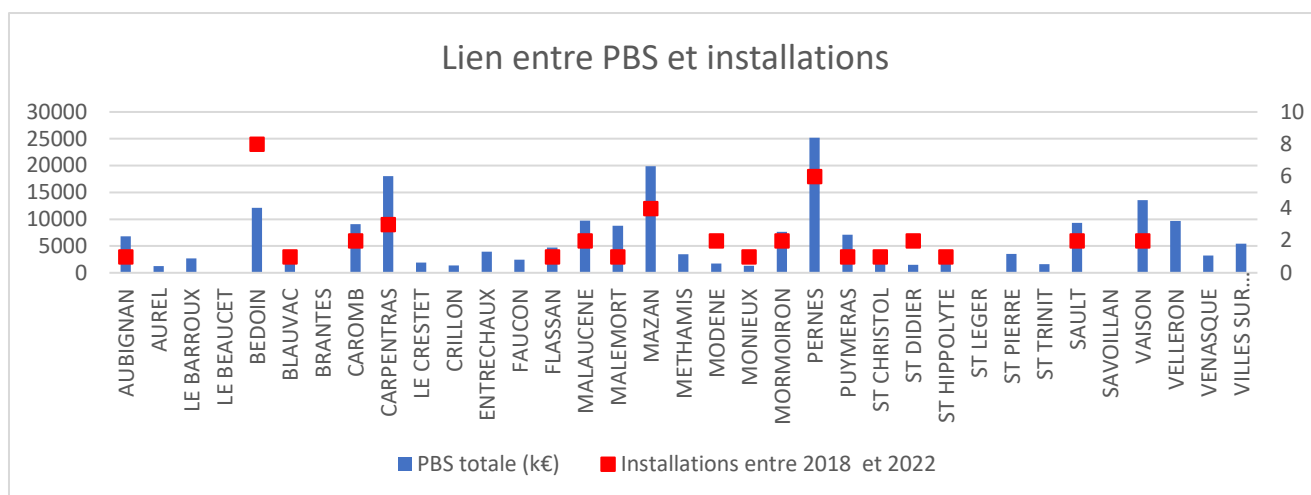
La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 50.5 ans (contre 51,3 en 2010) sur le territoire du Parc.

Au niveau national la moyenne d'âge est 51,4 ans en 2020 contre 50,2 ans en 2010 et la moitié des exploitations sont dirigées par au moins un exploitant de 55 ans ou plus. En Vaucluse c'est 46% des exploitations comme en PACA.

Si l'on peut dire que les agriculteurs sont « plus jeunes » sur le PNR, la problématique du renouvellement des générations est entière.

Les installations sont plus nombreuses en viticulture, souvent en reprise d'exploitations familiales tandis que 30% des installations se font hors cadre familial sur de petites surfaces souvent en maraichage diversifiée, souvent en AB ou en petit élevage (Caprins , apiculture).

Toutefois il est difficile de faire le lien entre revenu d'exploitation ou un indicateur économique comme le Produit brut standard (PBS) sur une commune et le nombre d'installation.

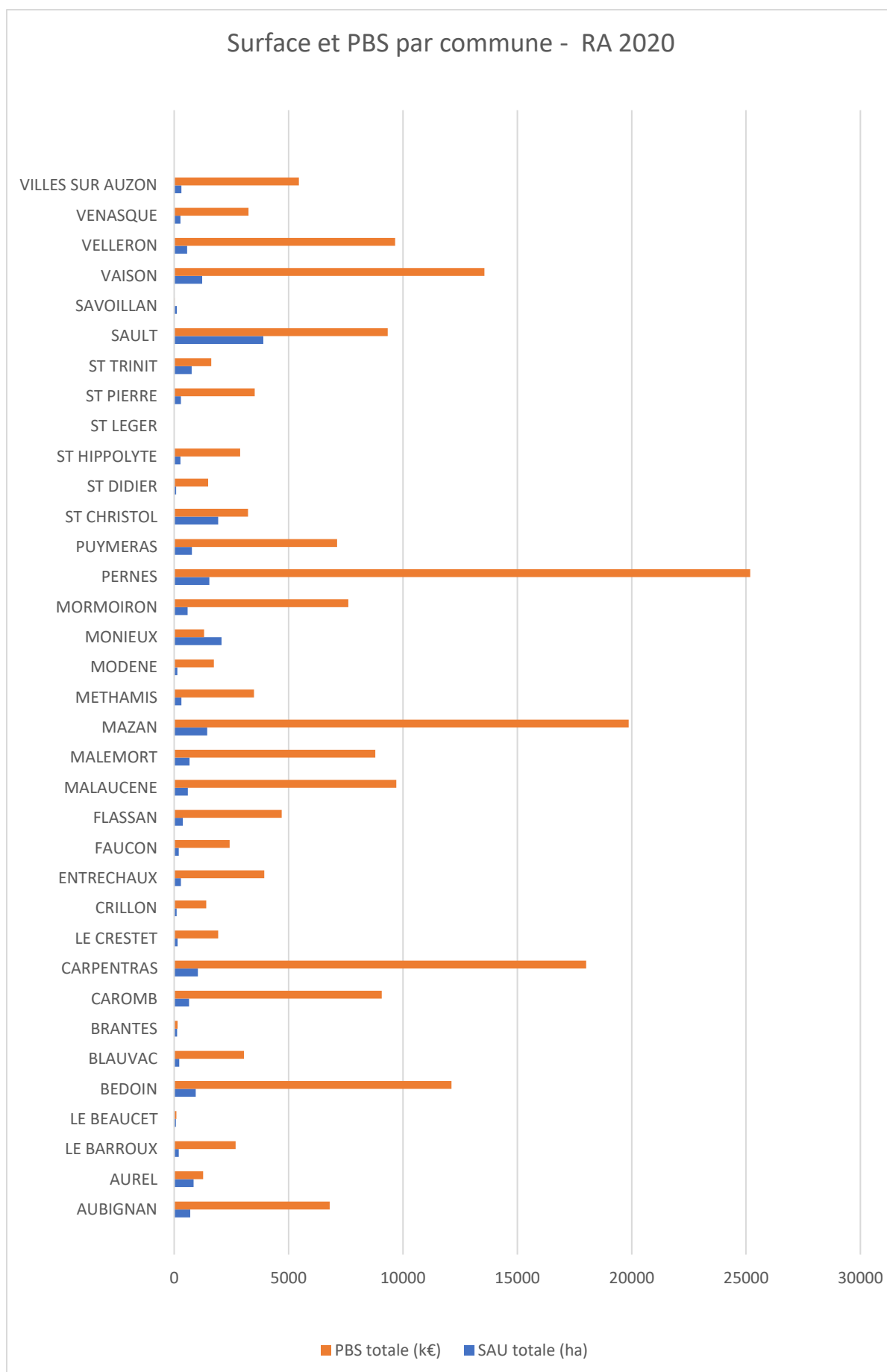


1-1-3 Des surfaces d'exploitations en augmentation

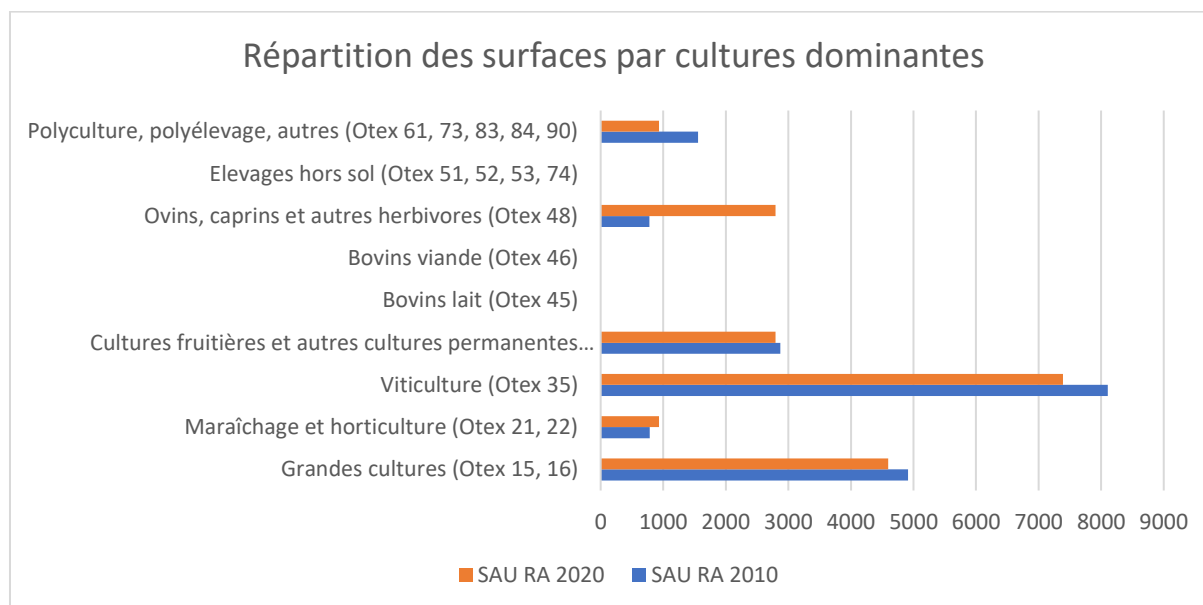
La surface moyenne par exploitation a doublé depuis 1988 avec environ 21ha par exploitation en 2020.

La surface moyenne des exploitations ne traduit pas l'hétérogénéité des celles-ci car elle fait la moyenne indifférenciée d'hectares de toutes natures (céréales, vignes, vergers, ou prairies) dont les valeurs économiques sont pourtant très différentes. Pour mieux appréhender la taille des exploitations, il est préférable de regarder leur dimension économique mesurée par l'indicateur de Production brute standard (PBS).

L'évolution de la PBS moyenne par exploitation a augmenté entre 2010 (environ 152 000€) et 2020 (environ 182 000€) sur le territoire et reste plus élevée que la moyenne nationale (134 000 € en 2010 à 157 000 € en 2020).



1-1-4 Les cultures dominantes en surfaces



Orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) par commune

L'OTEX correspond à l'orientation technico - économique de l'exploitation.

Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'OTEX est une classification européenne.

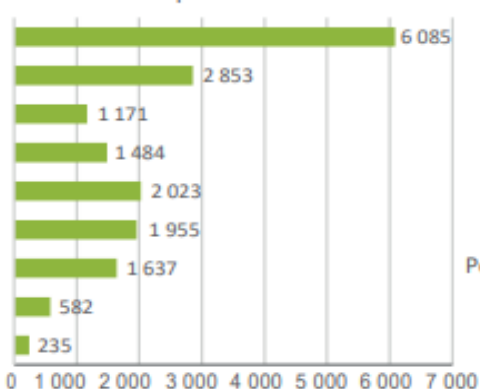
L'orientation technico-économique de la commune correspond à la production de la commune dégageant plus de 2/3 de la production brute standard de la commune. Elle tient compte des surfaces cultivées avec les différentes productions et d'une valeur de production à l'hectare en euros.

Comme on peut aussi le voir au niveau régional, le maraîchage progresse comme la viticulture tandis que les cultures fruitières (arboriculture) tendent à diminuer.

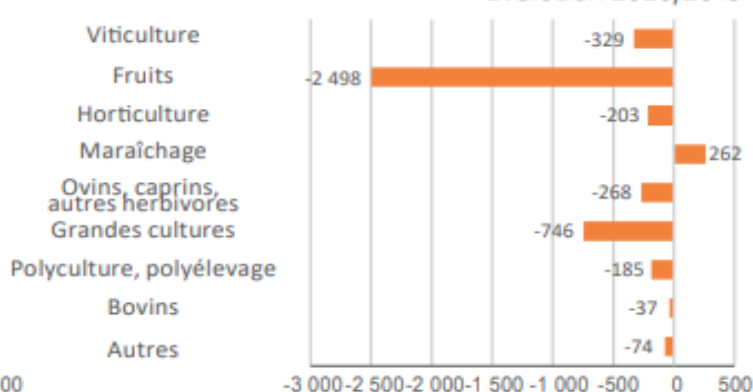
Le maraîchage progresse, l'arboriculture se contracte

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution

Nombre d'exploitations en 2020



Évolution 2020/2010



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Si on considère les orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) par commune, le PNR du Mont Ventoux est divisé en 4 :

- Des communes principalement viticoles sur le nord du territoire (Entrechaux, Faucon, Le Barroux, Crestet, Malaucène, Puyméras, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Vaison-la-Romaine)
- Des communes du plateau d'Albion tournées vers les grandes cultures, des lavandes et l'élevage à l'est et en altitude (Aurel, Monieux, Saint-Christol d'Albion, Saint-Trinit, Sault)
- Les communes plutôt « Montagne » et très boisées avec peu d'exploitations (Brantes, Entrechaux, Malaucène, Saint-Léger-du-Ventoux, Savoillans)
- Des communes regroupées dans un « arc comtadin » avec
 - Des coteaux avec vignes et cultures pérennes fruitières en particulier raisin de table, cerisiers et abricotiers (Bédoin, Blauvac, Caromb, Crillon-le-Brave, Flassan, Le Barroux, Le Beaucet, Malmort-du-Comtat, Mazan, Méthamis, Modène, Mormoiron, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Velleron, Venasque, Villes-sur-Auzon)
 - Le Comtat Venaissin orientée vers la production de maraichage primeur (Aubignan, Carpentras, Pernes-les-Fontaines)

1-1-5 Des productions emblématiques du Ventoux qui place le Vaucluse sur le podium

Muscat du Ventoux, Lavandes de Sault, AOC Ventoux mais aussi AOC Côtes du Rhône, Fraise de Carpentras, figue de Caromb ... sont des produits phares du territoire du Parc du Ventoux qui place le département du Vaucluse dans les plus gros producteurs au niveau national.



Source : AGRESTE Mars 2022

1-2 Un territoire sensible aux conditions climatiques

1-2-1 Analyse climatique sur le Parc naturel régional du Mont-Ventoux

L'analyse demandée au CRIAM Sud pour ce Diagnostic confirme qu'au cours de ces dernières décennies le climat se réchauffe.

Si les pluies annuelles n'ont pas spécialement évolué, leur répartition en cours d'année oui, avec une baisse évidente en été, au moment où les cultures ont le plus besoin d'eau.

Sans irrigation, de nombreuses cultures subiront des contraintes hydriques de plus en plus sévères.

Voir Analyse complète en annexe 2

1-2-2 Un territoire irrigable en partie

Comme dans le reste du Vaucluse et la Provence, l'accès à l'eau pour irriguer les cultures a façonné le paysage agricole du Parc Régionale du Mont Ventoux.

Sans irrigation, les fruits, légumes, pépinières et productions horticoles ne pourraient se développer en Vaucluse. Et pourtant à ce jour, ce département reste l'un des premiers pour la production de cerise, raisin de table, pomme, melon et pépinière de vigne.

L'irrigation permet une diversification des productions, une amélioration de la qualité des produits, une augmentation des chiffres d'affaire et crée des emplois.

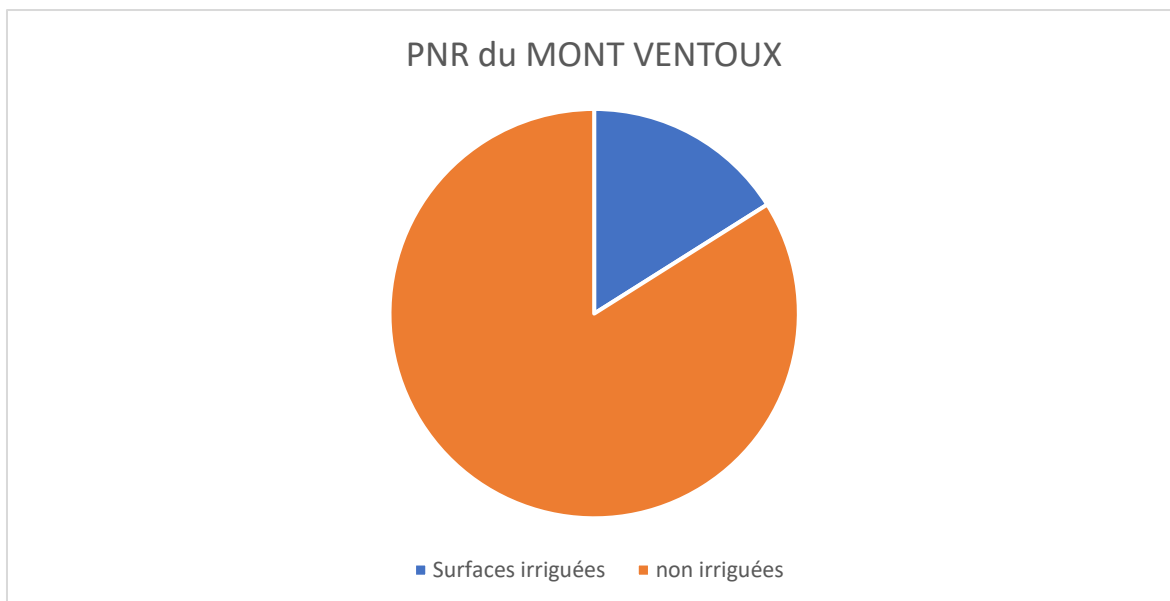
L'accès à l'eau est un critère déterminant dans l'orientation économique des exploitations de Vaucluse.

L'agriculture irriguée en Vaucluse représente 384 millions d'euros de chiffre d'affaire, soit 60 % du chiffre d'affaire total agricole du département. Si on enlève le chiffre d'affaire lié au vin, les productions irriguées représentent 95 % du chiffre d'affaire agricole. Si le Vaucluse n'était pas irrigué, le département perdrait 45 % de son produit agricole.

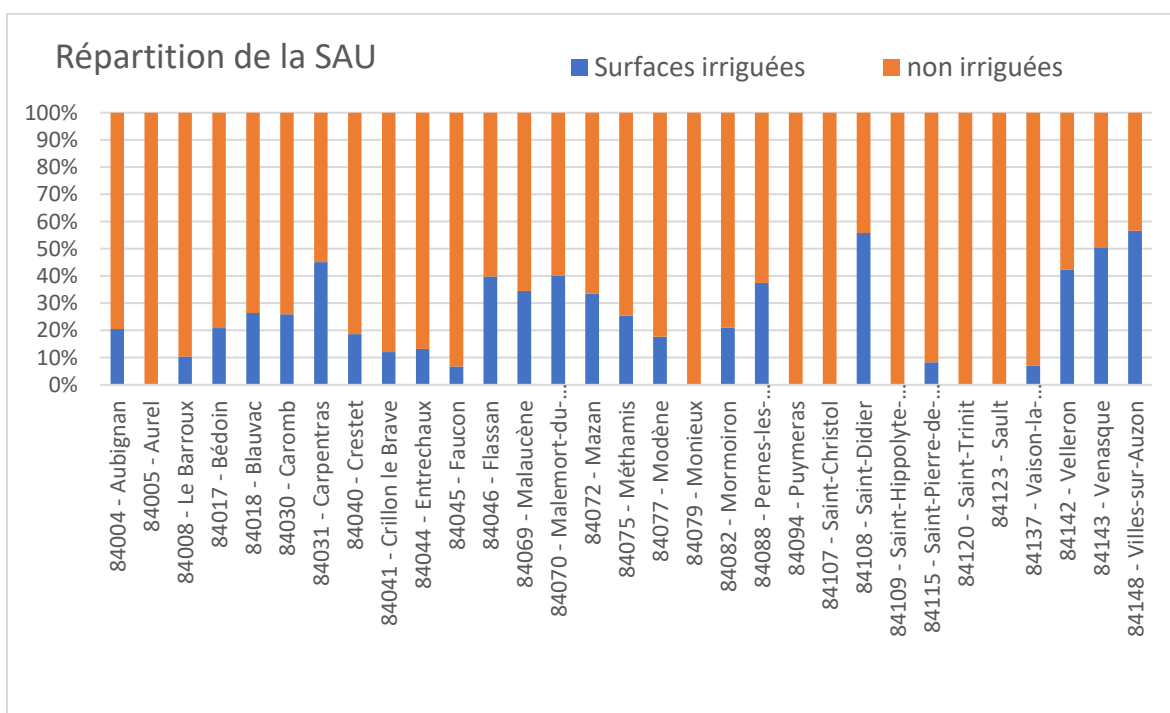
L'irrigation permet de répondre aux attentes des consommateurs quant à la qualité des produits sur les étals (calibre des cerises...). Elle valorise les productions qui seraient "invendables" au regard des normes de commercialisation.

Sur le territoire du PNR du Mont Ventoux, l'accès à l'eau détermine les cultures entre plaine du Comtat irriguées (Carpentras) et plateau de Sault non irrigable. Mais entre zone à AOC Viticole (Vaison la Romaine avec dominance de Côtes du Rhône) et zone à production mixte dont fruitière (Coteaux en AOC Ventoux) on notera également des différences en matière d'équipement d'irrigation.

Au total le RA 2020 compte seulement 16% de la SAU du PNR qui est irrigué et irrigable.

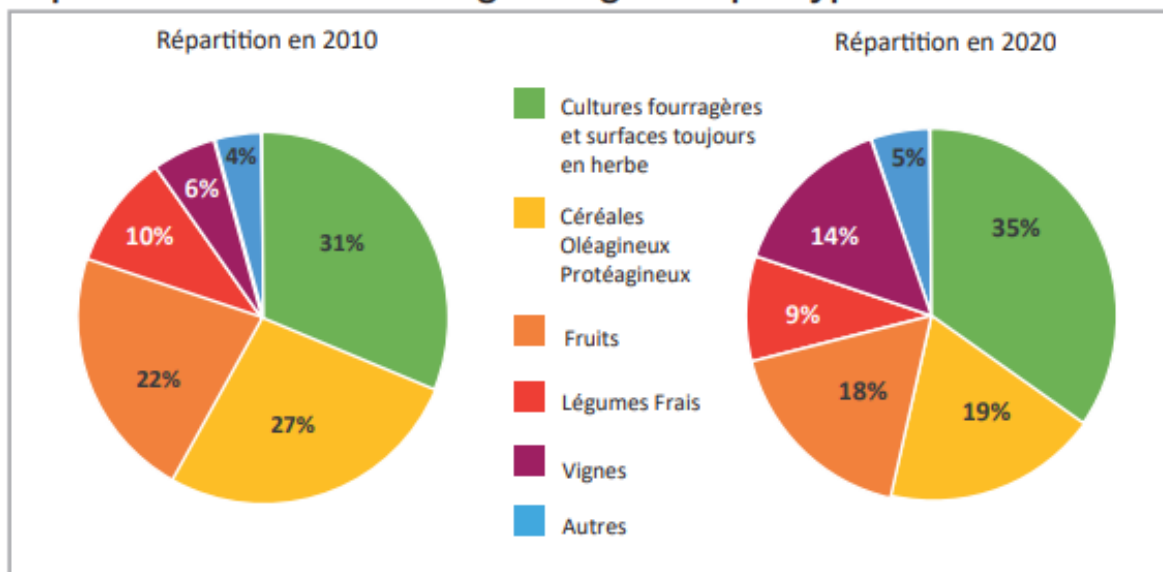


Toutefois on notera une grande disparité entre les communes qui ne sont jamais totalement irriguées, ni irrigables parfois.



Depuis ces dernières années, Les surfaces irriguées de vignes sont en forte croissance (en PACA, +12 700 ha depuis 2010, soit +109 %). L'assouplissement du cahier des charges des appellations depuis 2017, conjugué à l'augmentation des températures et aux épisodes de sécheresse (2011, 2018 et 2019), a contribué à la hausse de la part des vignes irriguées. En 2020, les vignes sans indications géographiques et celles sous indication géographique protégée (IGP) sont irriguées à plus de 20%, celles destinées au vin d'appellation d'origine protégée (AOP), au cahier des charges plus contraignant, le sont à 16 %. En Vaucluse c'est 8918 ha de vigne qui sont aujourd'hui irrigués.

Doublement de la part de la vigne dans la surface irriguée régionale Répartition de la surface irriguée régionale par type de culture



Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020 (résultats 2020 provisoires)

Deux tiers des surfaces irriguées de la région sont situées dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse Les surfaces irriguées par département en 2020 (ha)

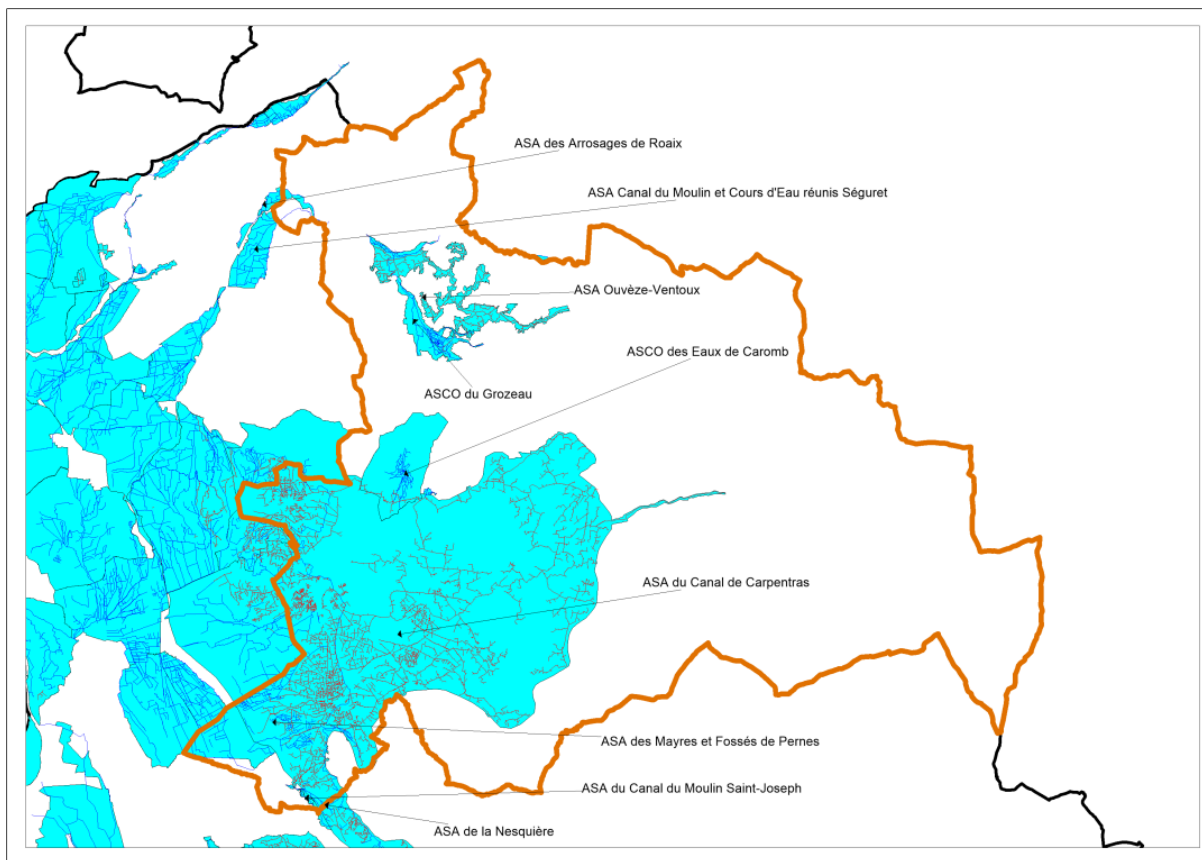
	Alpes-de-Hte-Pce	Hautes-Alpes	Alpes Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
SAU (ha)	158 700	91 932	40 916	145 233	77 698	112 686	627 165
dont SAU productive ⁽¹⁾	151 185	87 106	37 097	139 093	69 716	106 528	590 727
Surface irriguée (ha)	17 150	15 176	1 313	60 605	8 003	23 830	126 077
dont vigne	238	23	51	5 805	3 252	8 918	18 287
dont fruits	2 655	2 461	324	9 041	719	6 880	22 080
dont légumes	1 138	125	270	5 977	708	3 256	11 473
dont COP	4 949	1 808	n.s. ⁽²⁾	14 401	1 302	1 453	23 918
dont fleurs	50	n.s. ⁽²⁾	108	75	434	60	731
dont culture fourragères et STH	6 147	10 452	435	24 115	998	1 764	43 911
Surface irriguée, part régionale (%)	14 %	12 %	1 %	48 %	6 %	19 %	100 %
Taux d'irrigation (%)	11%	17%	3%	42%	10%	21%	20%

Lecture : en Bouches-du-Rhône, 60 605 ha de terres agricoles sont irriguées. Ces surfaces représentent 48% des surfaces agricoles irriguées régionales et 42 % de la SAU du département. Sur ces 60 605 ha irrigués, 5 805 sont des surfaces viticoles, 9 041 des surfaces arboricoles.

⁽¹⁾ Voir encadré
⁽²⁾ Non significatif

Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020, résultats provisoires

On compte plusieurs ASA sur le territoire du Parc du Ventoux mais celles-ci ne couvrent pas l'ensemble du territoire :



1-2-2.1 L'ASA* Canal de Carpentras pour la plaine du Comtat puis les Coteaux du Ventoux

*ASA : Association syndicale autorisée

Le Canal de Carpentras approvisionne aujourd'hui en eau d'irrigation 39 communes et 12 000ha.

Au début du 19ème siècle, le Comtat Venaissin était une zone très aride où la diversité des cultures agricoles existantes, restaient sans défense devant les grandes sécheresses. C'est à l'initiative du Conseiller Général Pernois, Louis Giraud (1805 – 1883), que la dynamique départementale de distribution de l'eau pour l'agriculture s'est concrétisée. Il fut, en effet, l'instigateur et le créateur du Canal de Carpentras. Le canal a donc été construit sur les contreforts des Monts du Vaucluse, du Ventoux et des Dentelles de Montmirail, de manière à dominer les plaines du Comtat. Pour amener les eaux de la Durance jusqu'à la plaine du Comtat, le canal de Carpentras a utilisé le tracé de canaux préexistants.

Dès la construction du Canal en 1853, les irrigations gravitaires se sont développées sur l'ensemble de la plaine comtadine à partir des canaux à ciel ouvert. La partie du Comtat desservie par le Canal de Carpentras est rapidement devenue une zone très prospère.

Dans les années 70-80, les gestionnaires du Canal se lancent dans :

- La modernisation des réseaux gravitaire : Les canalisations sous pression vont peu à peu remplacer les traditionnelles filioles en terre. L'irrigation gravitaire cède progressivement la place à l'irrigation sous pression par l'aspersion et le goutte à goutte.
- L'extension des réseaux sous pression : Les progrès technologiques en matière d'irrigation offrent désormais la possibilité d'irriguer sous pression. De nouveaux territoires, pour la plupart en pénuries, ont donc pu bénéficier d'un accès à l'eau d'irrigation transitant dans le Canal de Carpentras.

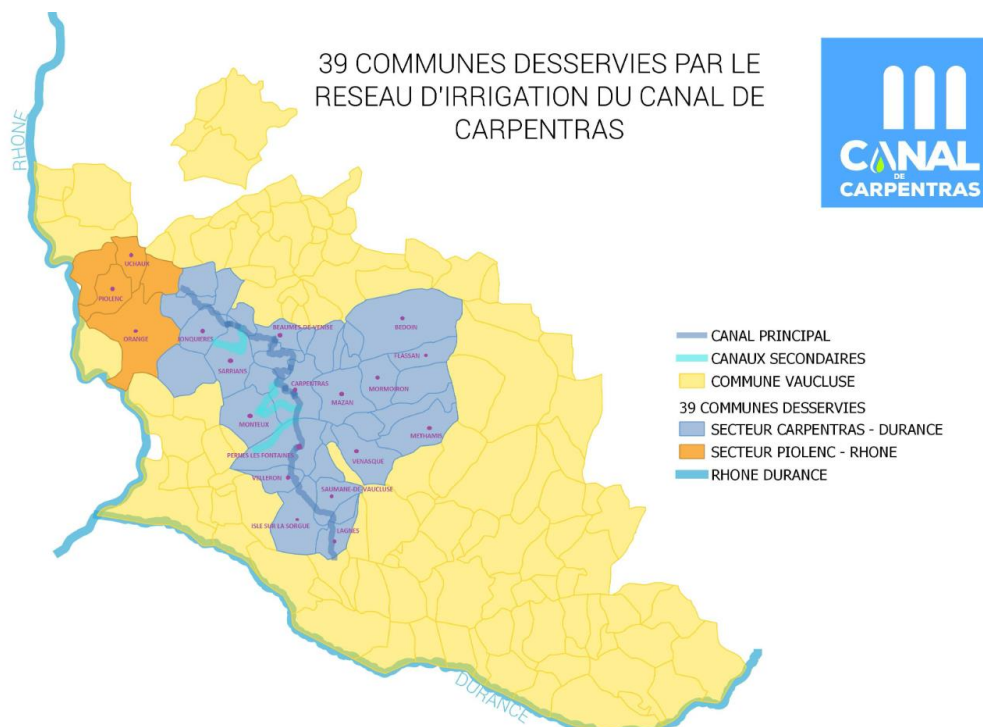
Deux principaux territoires sont desservis :

Les Coteaux de la Nesque dont l'extension a été entrepris dès 1975. Le réseau d'irrigation dessert aujourd'hui les communes de Pernes-Les-Fontaines, Saint Didier, Mazan, Malemort du Comtat et Venasque, soit 1 250 ha.

Les Terrasses du Ventoux dont les travaux ont démarré en 1985, desservent 1 800 ha et s'étendent sur les communes de Carpentras, Mazan, Mormoiron, Villes sur Auzon, Blauvac, Méthamis, Flassan, Aubignan, Caromb, Saint Hippolyte, Modène, Saint Pierre de Vassols, Crillon le Brave et Bedoin.

Depuis 2005, les extensions concernent Monteux puis le secteur de Piolenc.

Aujourd'hui l'ASA du Canal de Carpentras est la plus importante ASA d'irrigation de France en termes de nombre d'adhérent et de surface desservie.



1-2-2.2 Les autres Associations d'irrigation : les ASA* du territoire

*ASA : Association syndicale autorisée

ASA de Mèze	Mairie	MODENE	mairiedemodene@orange.fr
ASA des Arrosages de Roaix	Mairie	ROAIX	mairie.roaix@wanadoo.fr
ASA du Canal du Moulin de Crestet	Mairie	CRESTET	mairiecrestet@orange.fr
ASA du Canal du Moulin et des Cours d'Eau Réunis de Séguret	Mairie - Rue des Poternes	SEGURET	mairie.seguret@orange.fr
ASA du Canal du Moulin Saint-Joseph	111 Boulevard du Midi	VELLERON	b.senet@wanadoo.fr
ASA Ouvèze-Ventoux	786 Chemin du Plan	ENTRECHAUX	contact@asa-ouveze-ventoux.fr
ASCO des Eaux de Caromb	Mairie	CAROMB	a.morales@ville-caromb.fr
ASCO du Grozeau	Hôtel de Ville	MALAUCENE	ascodugrozeau@gmail.com
ASA des Mayres et Fossés de Pernes	Mairie	PERNES LES FONTAINES	
ASA de la Nesquière	11 ZA Les Ferrailles - 30 Route de Caumont	ISLE-SUR-LA-SORGUE	canal-isle@wanadoo.fr

1-2-2.3 Les prélèvements d'eau agricoles individuels et assimilés, hors ASA

La Chambre d'agriculture de Vaucluse a déposé une candidature comme organisme unique de gestion collective (OUGC)* des prélèvements d'eau à usage agricole sur la totalité du département du Vaucluse et des bassins versants interdépartementaux du Lez Provençal, du Lauzon, de l'Aygues/Eygues provençale, de l'Ouvèze provençale, de la Nesque et du Calavon/Coulon.

**Un organisme unique (OUGC) est une structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé. L'organisme Unique est le détenteur de l'autorisation globale de prélèvements pour le compte de l'ensemble des irrigants du périmètre de gestion et ce, quel que soit la ressource prélevée (eau de surface, nappe souterraine, plan d'eau, réserves, barrages).*

En 2022 on comptait plus de 1049ha irrigués avec des forages puisant dans les nappes ou par prélèvements sur eau de surface.

A noter que cette eau prélevée était destinée pour 38% des surfaces déclarés à de la viticulture, 29% au maraichage et 22% à l'arboriculture.

Données transmises par OUGC 84 concernant les communes du PNR Ventoux concernant le recensement des prélèvements d'eau agricoles individuels et assimilés, hors assolement liés aux canaux :

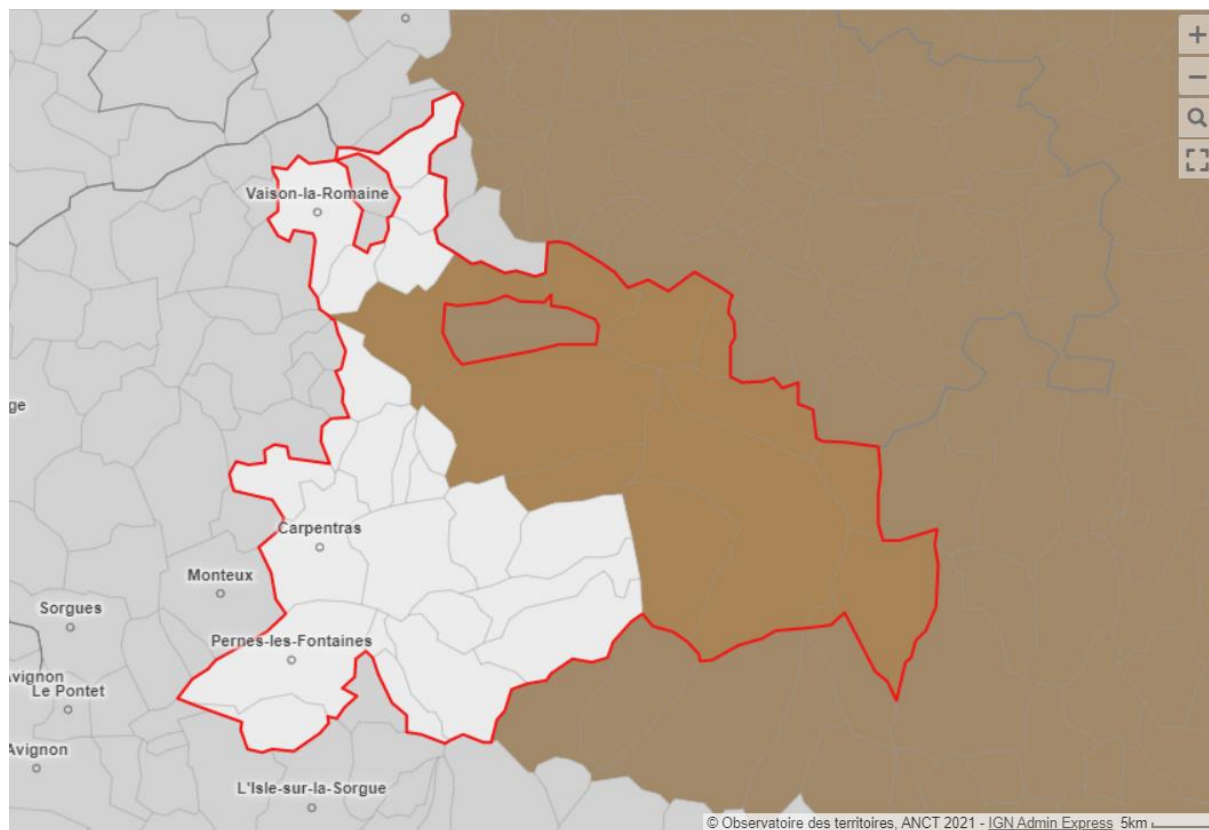
OUGC 84 - Périmètre PNR Ventoux Assolement Prévisionnel (PAR 2022)		
Familles de cultures	Cultures	Surface (ha)
Arboriculture	Abricot	9
Arboriculture	Amande	25
Arboriculture	Cerise	101
Arboriculture	Figue	0,33
Arboriculture	Fruit à noyau	20
Arboriculture	Fruit à pépins	3
Arboriculture	Olive	11
Arboriculture	Pomme	41
Arboriculture	Prune	20
Autre	(Non précisé)	7
Grandes cultures	Maïs (consommation)	28
Grandes cultures	Sorgho	3
Grandes cultures	Tomate conserve	3
Grandes cultures	Tournesol	8
Horticulture	Horticulture (année)	3
Horticulture	Pépinière (arbres, fruitiers - année)	7
Horticulture	Pépinière (fleurs - année)	1
Horticulture	Pépinière (hors-sol - année)	21
Horticulture	Pépinière (plants - année)	0,40
Maraichage	Ail	1
Maraichage	Asperge	10
Maraichage	Autre	16
Maraichage	Carotte (plein champ - année)	32
Maraichage	Courge	6
Maraichage	Epinard	1
Maraichage	Fraise (hors-sol - année)	67
Maraichage	Fraise (sol - année)	11
Maraichage	Maraichage diversifié (plein champ)	25
Maraichage	Maraichage diversifié (sous serre)	45
Maraichage	Melon	27
Maraichage	Poivron	3
Maraichage	Pomme de terre	6
Maraichage	Salade (automne-hiver)	58
Maraichage	Tomate conso (plein champ)	1
PPAM	Lavande	0,24
PPAM	Pépinière Papam	1
PPAM	Plante à parfum annuelle	1
PPAM	Plante à parfum pérenne	1
PPAM	Plante aromatique annuelle	0,13
Prairies	Prairie permanente	20
Trufficulture	Truffe	9
Viticulture	Pépinière (viticole)	11
Viticulture	Raisin de table	172
Viticulture	Vigne - Greffon	11
Viticulture	Vigne de cuve	198
Viticulture	Vigne mère - Porte-greffe	8

Total 1 049

1-2-3 Des zones de « Montagne »

Avec un sommet à 1912 mètre d'altitude, le Parc Naturel du Mont Ventoux couvre une partie « montagne » non négligeable avec des forêts mais aussi des terres agricoles le plus souvent non irrigables avec des contraintes à la fois topographiques et agronomiques.

Sur le territoire du Parc une commune sur 3 est classée en Zone de Montagne (en 2021) :



Le classement des communes en zone de montagne, entendues ici comme les zonages agricoles défavorisées de montagne, repose sur les dispositions du règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne, et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976 (détermination précise des critères pour le classement en France en zone de montagne). La zone de montagne est définie, par l'article 18 du règlement 1257/99, comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux.

Source : Communes des parcs naturels régionaux (PNR) | L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)

Les éleveurs de ces communes et les agriculteurs ayant plus de 80% de leurs exploitations en zone défavorisée de Montagne peuvent demander dans le cadre de la PAC 5 (politique Agricole commune) des aides spécifiques avec en particulier l'ICHN.

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide en faveur des agriculteurs exerçant leur activité dans des zones défavorisées par l'altitude, de fortes pentes et d'autres caractéristiques physiques du territoire. Cette aide est fondamentale pour le maintien de l'activité agricole, et notamment de l'élevage, dans les zones à handicaps naturels et tout particulièrement dans les zones de montagne. Cette aide vise à réduire les différences de revenu qui perdurent entre les agriculteurs des zones défavorisées et ceux du reste du territoire. En permettant le maintien l'activité agricole, cette aide participe également à consolider l'activité économique et préserver l'emploi dans ces territoires.

Les communes concernées par l'ICHN sont : Saint Christol, Monieux, Sault, Saint Trinit, Aurel, Flassan, Bedoin, Savoillan, Brantes, Saint Leger du Ventoux, Beaumont du Ventoux, et Malaucène

D'autres communes en périphérie de la zone de Montagne ont fait en 2022 des demandes de reconnaissance pour, entre autres, que les agriculteurs puissent bénéficier de l'ICHN dans les années à venir : Venasque, Méthamis, Blauvac, et Malmort du Comtat.

1-3 Des productions portées par des signes officiels de qualité ou des marques

1-3-1 Principalement une production de vin en AOC

Les vignes restent majoritaires sur le territoire du PNR du Mont Ventoux avec principalement une production en AOC : les vins AOC VENTOUX mais aussi AOC Côtes du Rhône et le raisin de table avec l'AOC Muscat du Ventoux. L'AOC Ventoux créée en 1973 est majoritaire même si les 6000ha de l'appellation s'étendent au-delà du territoire avec une partie sur le PNR du Luberon.

Le Côtes du Rhône est présent sur les communes du Nord du territoire (Vaison la Romaine, Saint Marcellin les Vaison, Faucon, Puymeras)

Sur le PNR entre AOC Ventoux, AOC Côtes du Rhône mais aussi IGP Vins du Vaucluse et IGP Méditerranée, auquel il faut rajouter les parcelles à Raisin de table (double fin ou mono-fin) le RA 2020 annonce près de 7400ha de vigne.

1-3-2 Du Raisin de table et en particulier l'AOC Muscat du Ventoux

La France est le quatrième pays producteur européen de raisin de table avec 60 000 tonnes de raisin de table produits en France, 3 170 producteurs français et 7 135 hectares

Le Sud-Est et en particulier le Vaucluse représente 70% des surfaces. L'offre est dominante en Muscat et Lavallée (40% et 20% des volumes).

Plus des 3/4 des volumes sont issus de la Provence : 32 000 tonnes une production de terroir, basée sur des variétés typiques, reconnues par des signes officiels d'Appellation d'Origine Contrôlée : l'AOC Muscat du Ventoux.

L'AOC Muscat du Ventoux est AOP depuis 1997 avec environ 250 producteurs, 660 Ha répartis sur 56 communes entre le PNR Du Mont Ventoux et celui du Luberon. Sont produits chaque année entre 1500 à 2200 tonnes de raisin sous l'appellation Muscat du Ventoux.

Les communes du PNR Ventoux concernées : Aubignan, Le Barroux, Le Beaucet, Beaumettes, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Blauvac, Caromb, Carpentras, Crestet, Crillon-le-Brave, Entrechaux, Flassan, Malaucène, Malemort-du-Comtat, Mazan, Méthamis, Modène, Mormoiron, Pernes-les-Fontaines, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Vaison-la-Romaine, Venasque, et Villes-sur-Auzon.

1-3-3 La cerise sous IGP

L'autre production phare du territoire avec la marque Mont de Venasque depuis et l'IGP Cerises des Coteaux du Ventoux depuis 2021 :

La marque de Cerise Monts de Venasque, créée en 1978, est aujourd'hui produite par une cinquantaine d'arboriculteurs répartis sur 21 communes situées dans le Vaucluse, entre Ventoux et Luberon. Selon les années, entre 800 et 1 200 tonnes de cerises sont récoltées dans les 300 hectares de vergers.

La « Cerise des coteaux du Ventoux » est la première cerise française à obtenir l'Indication géographique protégée (IGP). Son cahier des charges a été enregistré le 11 juin 2021 par la Commission européenne lui conférant ainsi une protection à l'échelle européenne.

Données chiffrées 2021 : 44 producteurs / 6 structures de tri et commercialisation

Surface : 157 hectares répartis sur 84 communes dans le Ventoux et dans le Luberon.

Les communes du PNR Ventoux concernées : Aubignan, Le Barroux, Le Beucet, Beaumont-du Ventoux, Bédoin, Blauvac, Caromb, Carpentras, Crestet, Crillon-le-Brave, Entrechaux, Flassan, Malaucène, Malemort-du-Comtat, Mazan, Méthamis, Modène, Mormoiron, Pernes-les-Fontaines, Saint-Didier, Saint Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Pierre-de-Vassols, Saint-Romain-en-Viennois, Vaison-la-Romaine, Venasque, Villes-sur-Auzon.

Le Vaucluse est le premier département français producteur de cerises de bouche (15 000 tonnes). Au niveau national, la cerise représente 6% de la surface consacrée à l'arboriculture, avec une production de 31 000 tonnes. La production française est principalement destinée au marché français.

A savoir : L'arrivée d'un nouveau ravageur, Drosophila Suzukii en 2009, la problématique de l'éclatement, de la satisfaction des besoins en froid, ainsi que le coût de la main d'œuvre des fruits, représentent des enjeux majeurs pour le développement de la filière.

Depuis plusieurs années on observe une diminution des surfaces en cerisier, avec en particulier peu de renouvellement des vergers.

En 2021 le territoire du Ventoux a vu sa production nettement pénalisée par des gelées printanières. 2022 fut une bien meilleure année mais les surfaces continuent à diminuer avec depuis 5 ans une perte de 8% des surfaces soit 200 ha perdus en PACA et principalement dans le Ventoux.

Surface et production de cerises

Unités : surface : 1000 ha production : 1000 t

Estimations au 01-Mai-2022		Occitanie	Auvergne- Rhône-Alpes	Prov.-Alpes- Côte-d'Azur	France
Surface en production	Total surfaces	1,4	2,6	2,4	7,4
	<i>Evol 1 an *</i>	-17 %	0 %	0 %	-4 %
	<i>Evol 5 ans **</i>	-15 %	1 %	-8 %	-6 %
Production	Cerise de bouche	6,6	11,0	5,1	28,5
	Cerise pour l'industrie	1,2	0,6	4,4	6,6
	Total production	7,8	11,6	9,5	35,0
	<i>Evol 1 an *</i>	60 %	199 %	135 %	126 %
	<i>Evol 5 ans **</i>	17 %	12 %	-5 %	11 %

Source : Agreste * année précédente (statistique agricole annuelle) ** évolution par rapport à la moyenne 2017 à 2021 (statistique agricole annuelle)

1-3-4 Des abricots aussi sous IGP

L'IGP Abricots des Baronnies existe depuis janvier 2022, et son périmètre regroupe des communes du Parc Régional des Baronnies mais également quelques communes du Vaucluse et du PNR du Mont Ventoux.

Les communes du PNR Ventoux concernées : Le Barroux, Beaumont-du-Ventoux, Brantes, Crestet, Entrechoux, Faucon, Malaucène, Puyméras, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Savoillans, Vaison-la-Romaine.

Comme les cerises les abricots sont très sensibles aux aléas climatiques avec pour preuve un tonnage historiquement faible en 2021 à la suite du gel d'avril. Après une campagne 2020 déjà déficitaire, la récolte 2021 a été la plus faible depuis plus de 40 ans.

Et comme pour les cerisiers, il y a peu de renouvellement de vergers avec des surfaces qui diminuent chaque année un peu plus en particulier en PACA :

Surface et production en abricots

Unités : surface : 1000 ha production : 1000 t

Estimations au 01-Août-2021		Occitanie	Prov.-Alpes- Côte d'Azur	Auvergne- Rhône-Alpes	France
Surface en production	Total surfaces	4,4	1,7	6,2	12,5
	Evol 1 an *	10 %	-1 %	-2 %	2 %
	Evol 5 ans **	11 %	-3 %	-2 %	2 %
Production	Total production	33,2	6,6	15,7	56,0
	Evol 1 an *	-2 %	-52 %	-58 %	-35 %
	Evol 5 ans **	-21 %	-66 %	-73 %	-54 %

Source : Agreste * année précédente (statistique agricole annuelle) ** évolution par rapport à la moyenne 2016 à 2020 (statistique agricole annuelle)

1-3-5 Des oliviers mais uniquement pour de l'huile d'Olive

La France produit en moyenne 4300 tonnes d'huile d'olive par an dont près de 70% en Région sud avec plus de 10 000ha recensés.

De nombreux oliviers sont présents sur le territoire parfois sur des exploitations agricoles, mais rares sont les exploitations spécialisées sur le Ventoux. L'olivier est l'emblème de la Provence où 75 % des oléiculteurs ne sont pas des producteurs professionnels.

Les huiles d'olives produites sont issues en grande majorité de l'olive locale, la « Verdale de Carpentras », appelée aussi « Aglandau ».

La production d'olives à Huile « Variété Aglandau » demande aujourd'hui à se professionnaliser pour permettre de satisfaire la demande des Moulins mais aussi de leurs clients. Les moulins ont déployé des moyens, des compétences et des prestations leur permettant de récolter les oliviers présents en quantité chez des particuliers.

Avec la nouvelle AOP Huile d'Olive de Provence et l'attrait croissant pour les productions locales, le marché semble prometteur.

La reconnaissance de l'AOC Huile d'Olive de Provence a fait l'objet d'un décret le 14 mars 2007 au Journal Officiel de la République Française puis le 14 février 2020 l'Appellation d'Origine Protégée par l'Union Européenne.

Les communes du PNR Ventoux concernées : Aubignan, Le Barroux, Le Beaucet, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Blauvac, Caromb, Carpentras, Crillon-le-Brave, Flassan, Malemort-du-Comtat, Malaucène, Mazan, Méthamis, Modène, Mormoiron, Pernes-les-Fontaines, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Pierre-de-Vassols, Velleron, Venasque, Villes-sur-Auzon.

1-3-6 Du Maraichage diversifié mais surtout la Fraise de Carpentras

1-3-6.1 La Fraise de Carpentras

Une importante production de fraises en Vaucluse et sur le territoire du Parc :

D'après les estimations d'Agreste, la production française s'élèverait à près de 76 000 tonnes en 2022. La superficie est évaluée à 4000ha en 2022 comme en 2021. Les régions du Sud Est (Paca et Rhône-Alpes) représentent 24 % de la production nationale.

Surface et production de fraise

Campagne de production 2022 (janvier à décembre)

Unités : surface : ha production : t

Estimations au 01-Mai-2022		Centre Ouest	Sud Ouest	Sud Est	Autres bassins	France	Evol 1 an
Surface	Plein air*	156	497	485	739	1 877	0%
	Sous serre**	355	801	689	314	2 159	0%
	Total surfaces	511	1 298	1 174	1 053	4 036	
	<i>Evol 1 an</i>	0 %	0 %	0 %	///	0 %	
Production	Total production	7 600	28 169	23 207	16 991	75 967	
	<i>Evol 1 an</i>	1 %	2 %	0 %	///	1 %	

* Surfaces plein air et sous abris bas (chenilles)

**Surfaces sous serre (abris hauts)

Source : Agreste

Ces dernières années, la production a plus vite augmenté que la superficie car les rendements sont meilleurs d'année en année grâce à la modification des modes de cultures. En effet, la culture hors-sol se développe de plus en plus car les producteurs ont une plus grande maîtrise des facteurs de production et bénéficient d'une baisse de la pénibilité. Cependant, le hors-sol requiert une plus grande technicité et génère des coûts de production plus élevés.

La région PACA avec principalement le Vaucluse et la plaine du Comtat tient la place de 2^{ème} plus gros producteur derrière la région Nouvelle-Aquitaine (environ 22 000 tonnes soit 37 % de la production nationale).

En Vaucluse on compte environ 130 exploitations qui produisent entre autres de la fraise pour environ 6500 tonnes par an (Estimation DRAAF2018). On comptait 24 exploitations produisant la fraise en agriculture biologique.

La Confrérie de la Fraise de Carpentras a déposé la marque "Fraise de Carpentras Comtat Venaissin" à l'Institut national de la propriété industrielle.

Un cahier des charges a donc été élaboré. Il limite le nombre de variétés, et délimite le territoire de production à l'ensemble du Vaucluse.

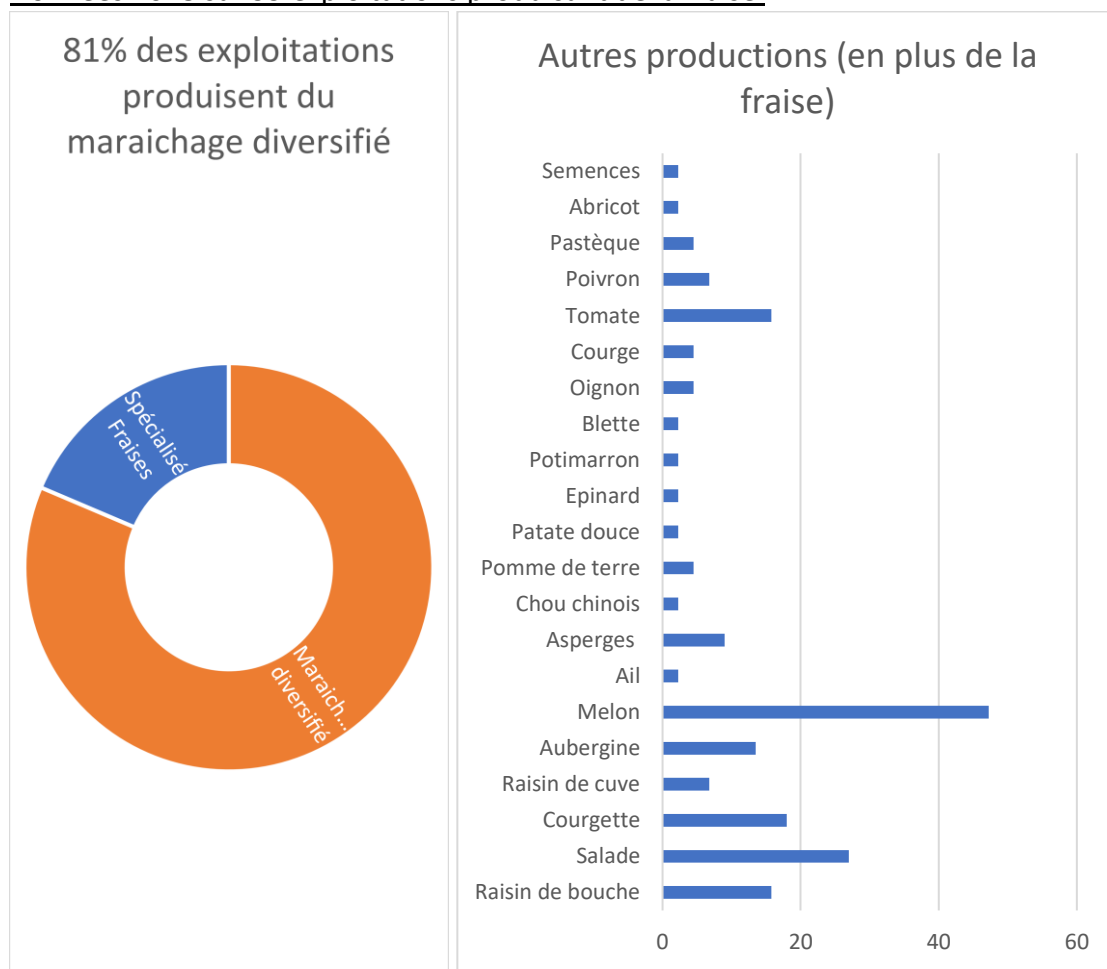
Une démarche d'homologation à l'IGP dans une volonté de protection et de valorisation du savoir-faire traditionnel et des techniques de production, liés à la région du Vaucluse.

On compte aujourd'hui sous la marque Fraise de Carpentras une centaine d'exploitations qui produisent environ 6000 tonnes (5 % sur la surface nationale en fraises) sur 160 ha. Environ 80% des volumes sont aujourd'hui produit en Hors-sol.

A noter : On trouve d'autres productions en particulier maraichères sous serres ou en plein champ sur ces exploitations « fraises » : principalement du melon, des courgettes, tomates et/ou de la salade.

Sur le territoire du Ventoux on trouve également des producteurs cumulant fraises, melons et raisin de table.

Données 2018 sur 99 exploitations produisant de la fraise



1-3-6.2 Le melon, autre production emblématique de la plaine du Comtat

Environ 36.000 tonnes de melon sont récoltées par an en Vaucluse. Le département est toujours le deuxième producteur en France. Il compte environ 430 exploitations dont une partie dans le Ventoux qui permettent de couvrir 10 à 13% de la production nationale selon les années et environ 20% de la production Sud Est.

Campagne de production 2022 (janvier à décembre)		Unités : surface : ha					production : t
Estimations au 01-Juil-2022		Centre Ouest	Sud Ouest	Sud Est	Autres bassins	France	Evol 1 an
Surface	Serre	30	61	380	39	510	-4 %
	Plein air	3 286	3 135	6 002	72	12 495	-1%
	Total surfaces	3 316	3 196	6 382	111	13 005	
	Evol 1 an	-9 %	1 %	3 %	///	-1 %	
Production	Total production	57 302	69 681	170 718	3 400	301 101	
	Evol 1 an	29 %	17 %	39 %	///	31 %	

Source : Agreste

Une partie de ces melons est commercialisée sous la marque Melon de Cavaillon. L'aire de production de la marque dépasse largement Cavaillon et le département et couvre 3 départements (le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et les Alpes de Haute-Provence).

A noter : Actuellement, le melon sous la marque Melon de Cavaillon ne peut donc pas être vendu en circuit court.

1-3-6.3 Autre Maraichage diversifié et Légumes divers

En 2020 nous disposons des surfaces et volumes produits en Vaucluse, et on trouve toutes sortes de légumes dans le département de la salade aux pommes de terre en passant par tous les légumes de la ratatouille, du pot au feu et de la soupe.

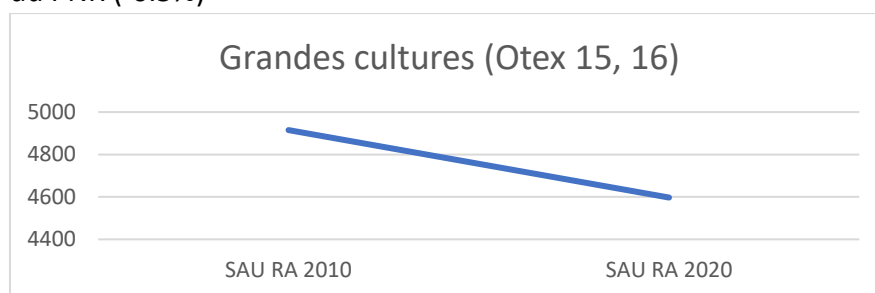
Cultures développées 1	Cultures développées 2	Production (volume)		Superficie développée		Rendement	
		2020	84 - Vaucluse	2020	84 - Vaucluse	2020	84 - Vaucluse
		FR - France entière	84 - Vaucluse	FR - France entière	84 - Vaucluse	FR - France entière	84 - Vaucluse
Légumes frais, melons ou fraises		57 985 772	1 234 863	329 037	4 814		
	Légumes feuillus et à tige	15 316 673	138 099	78 483	774		
	Légumes cultivés pour le fruit	14 914 599	899 923	39 073	2 303	381,7	390,8
	Racines, bulbes et tubercules	15 350 983	167 866	43 381	739	353,9	227,2
	Légumes à cosse	6 876 053	2 887	86 774	41	79,2	70,4
	Maïs doux	4 014 571	2 211	22 429	46	179	48,1
	Légumes secs	708 787	22 623	58 897	911	12	24,8
	Champignons et truffes	804 106	1 254				

On notera une importante production d'asperges blanches dans les zones sablonneuses des coteaux du Ventoux (en particulier autour de Mazan et Mormoiron), dans des exploitations plutôt viticole (raisin de cuve et de table). L'asperge était en général plantée pour laisser reposer la terre entre 2 plantations de vigne, aujourd'hui l'asperge blanche du Ventoux est assez réputée avec une forte part exportée en Allemagne.

Une marque « Asperges du Ventoux » a été créée en 1997 (déposée par l'« association des producteurs de fruits et légumes des Coteaux du Ventoux ») mais abandonnée en 2008.

1-3-7 Des céréales sur le plateau de Sault en particulier

Les surfaces en grandes cultures n'ont que peu évoluées entre 2010 et 2020 sur le territoire du PNR (-6.5%)



Données RA / Agreste

A ce jour, nous ne disposons pas de la répartition de ces surfaces en céréales et tournesols en 2020, mais en 2010 environ 19000 ha de céréales en Vaucluse dont 63% entre Comtat et Monts du Ventoux.

Département	Petites régions agricoles	Superficie agricole utilisée (SAU)		Céréales		Blé tendre et épeautre		Tournesol	
		Exploitations	Superficie concernée	Exploitations	Superficie concernée	Exploitations	Superficie concernée	Exploitations	Superficie concernée
Vaucluse		5 851	111 218	1 240	19 254	264	1 551	298	2 730
	Comtat - Département du Vaucluse	1 962	36 400	434	7 630	73	416	155	1 474
	Monts du Ventoux - Département du Vaucluse	1 619	27 301	337	4 462	77	345	S	S
	Plateau de Saint-Christol - Département du Vaucluse	84	7 115	S	S	S	S		

Le petit épeautre produit du plateau de Sault avec une IGP

En Vaucluse en 2019 on comptait (Chiffre DDT/PAC) : 616 ha de petit épeautre sur 29 exploitations.

Une partie de l'aire IGP Petit épeautre de Haute Provence se trouve en Vaucluse et sur le PNR du Mont Ventoux.

Le petit épeautre bénéficie de l'IGP depuis 2010 pour le grain et 2011 pour la farine. L'IGP assure :

- Une origine : les montagnes de Haute Provence. Sur ces terres, le petit épeautre cohabite harmonieusement avec les champs de lavande,
- Un respect de l'environnement et de la biodiversité : les producteurs ont conservé des semences locales non hybridées et cultivent cette céréale de manière extensive, sans pesticides, (beaucoup de producteurs ont demandé la certification en AB.

-Une qualité supérieure : issu d'un savoir-faire particulier et contrôlé à tous les stades de son élaboration, culture exigeante et décortiquage délicat, le grain répond à des critères de qualité incomparables.

Le Syndicat du petit épeautre de Haute Provence a été créé en 1997 et agréé en 2007 comme Organisme de Défense et de Gestion des deux IGP pour le grain et la farine.

Il regroupe environ 90 opérateurs dont des producteurs, des décortiqueurs, des meuniers et un conditionneur tous sur le territoire de l'IGP.

Les communes du PNR concernées : Aurel, Blauvac, Brantes , Flassan , Méthamis , Monieux, Saint-Christol , Saint-Léger-du-Ventoux , Saint-Trinit , Sault , Savoillan Villes-sur-Auzon.

1-3-8 L'agneau, principale viande produite sur le PNR

En PACA la filière ovine compte 605 000 brebis, faisant de PACA la deuxième région française avec 11 % du cheptel national. Le troupeau destiné à la production viande, est constitué exclusivement des trois races régionales Mérinos d'Arles, Préalpes du Sud et Mouréous. Les 1 700 éleveurs ovins détiennent des effectifs de 350 brebis en moyenne par élevage, soit plus du double de la moyenne française.

Le secteur ovin produit à 80 % des agneaux de boucherie à destination d'une filière longue, et s'est donné comme objectif par le développement de l'IGP Agneau de Sisteron, d'augmenter la proportion de produit à haute valeur ajoutée. Les plus-values sur le prix payé au producteur peuvent atteindre 15 à 20 % dans ces démarches.

L'Agneau Label Rouge date de 1995, et est associé à l'Indication Géographie Protégée (IGP) « Agneau de Sisteron » depuis 2003. Véritable moteur de la production ovine, dont elle ne représente pourtant que 15 % des volumes, cette démarche est en constante progression depuis sa mise en place (cas unique dans la production ovine label rouge nationale).

En Vaucluse, environ 500 tonnes de viande ovine sont produites chaque année. 93 éleveurs et près de 30 000 brebis se répartissent surtout dans les zones de montagne, entre Ventoux et pays de Sault.

D'après le recensement agricole 2020, on trouve sur le territoire du Parc 7500 moutons et brebis.

Le territoire cependant n'a aucun abattoir depuis la liquidation judiciaire en 2018 de l'abattoir de Carpentras (Abattoirs du Sud spécialisés 100% halal depuis 2011). Les abattages se font principalement à Sisteron (04) et à saint Saturnin d'Apt (84)

A noter : Les élevages sont fortement dépendants des aides des premier et second pilier de la Politique Agricole Commune.

1-3-9 Des Fromages de chèvres sur de petit élevage

En PACA la production de fromage de chèvre concerne 330 éleveurs caprins qui représentent 16 000 têtes. La production régionale de lait de chèvre est estimée à 7,2 millions de litres (soit

22 000 l / exploitation). La production fromagère fermière annuelle est estimée à 1 500 tonnes dont 1 000 tonnes pour les seuls fromages de chèvres.

Les élevages sont de taille modeste (50 chèvres en moyenne par troupeau), composés de petits ateliers fromagers à caractère familial.

Sur le territoire du Parc en 2020 on recense 340 chèvres sur 7 exploitations en production fermière.

L'AOC Banon, pour le fromage de chèvre, est l'unique signe d'identification en production laitière (La production du lait, la fabrication et l'affinage des fromages sont effectués exclusivement dans l'aire d'appellation). Il concerne à ce jour deux fromageries artisanales et 16 fromagers fermiers. La zone d'appellation compte 31 cantons, 179 communes dont sur le PNR : Aurel, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit, Sault.

Par ailleurs, de nombreux éleveurs utilisent la mention valorisante « produits fermiers » : Elevage laitier et production de fromage à la ferme.

1-3-10 Quelques élevages de Volailles

Les données du RA sont trop imprécises pour donner un ordre d'idée de la production sur le territoire du Parc.

On a dénombré 5 éleveurs de volailles avec une production de volailles de chairs et/ou d'œufs en vente directe.

On ne trouve pas d'abattoir sur le territoire du Parc. Les abattoirs pour les volailles sont rares dans le département :

- Station Avicole du Lac située à Monteux
- Sarl Gaudin est un abattoir situé à Caseneuve

1-3-11 Des abeilles avec en particulier le miel de Lavande

En 2021, la Région PACA compte près de 4300 apiculteurs (professionnel ab=avec plus de 150 ruches) et 200 000 ruches.

Le miel « toutes fleurs » reste la miellée la plus produite en France et représente 13 % de la production nationale. Grâce à de bons rendements, le miel de lavande, principalement produit dans le Sud de la France, représente en 2020 12 % des volumes contre 8 % en 2019. Ce miel est essentiellement produit en Occitanie et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En PACA environ 2800 tonnes de miel- sont produits chaque année avec en particulier du miel de Lavande.

FranceAgriMer estime que la vente directe et les circuits courts (avec un intermédiaire maximum) représentent 3/4 des volumes de commercialisation en 2020.

On compte 12 apiculteurs professionnels sur le territoire du Parc.

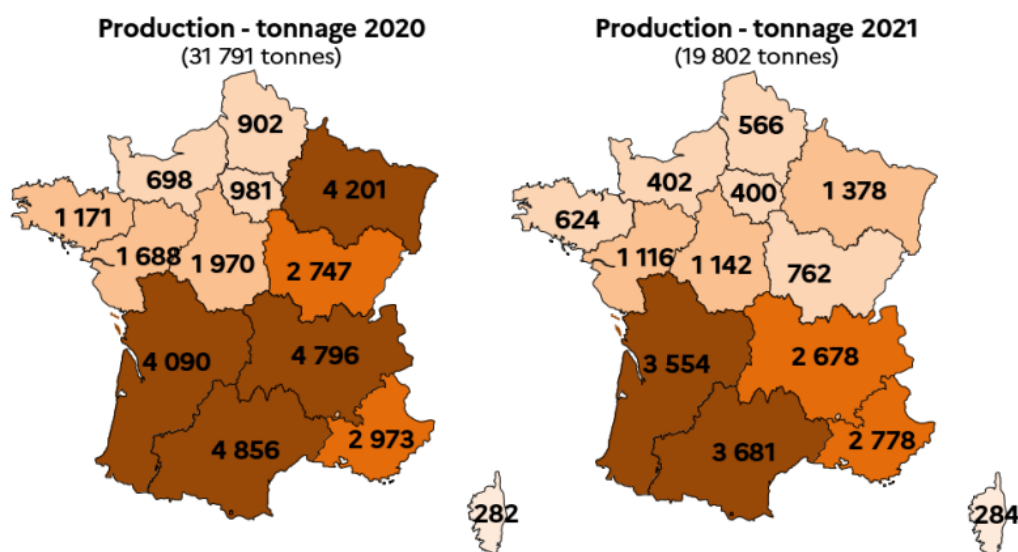
Le RA 2020 recense environ 3800 ruches chez ces agriculteurs sur le territoire du Parc du Mont Ventoux mais c'est sans compter les ruches d'agriculteurs voisins qui posent leurs ruches en transhumance en particulier dans les champs de lavandes et de lavandins.

En considérant un rendement de 20 kg par ruche, les apiculteurs du PNR Ventoux produisent environ 75 tonnes de miel par an.

Une partie de l'aire de l'IGP Miel de Provence se trouve dans le PNR du Mont Ventoux.

Les communes concernées : Aubignan , Aurel , (Le) Beaucet , Beaumont-du-Ventoux , Bédoin , Blauvac , Brantes , Caromb , Carpentras , Crestet , Crillon-le-Brave , Entrechaux , Faucon , Flassan , Malaucène , Malemort-du-Comtat , Maubec , Mazan , Ménerbes , Mérindol , Méthamis , Modène , Monieux , Mormoiron , Pernes-les-Fontaines , (La) Roque-sur-Pernes , Saint-Christol , Saint-Didier , Saint-Hippolyte-le-Graveyron , Saint-Léger-du-Ventoux , Saint-Marcellin-lès-Vaison , Saint-Pierre-de-Vassols , Saint-Romain-en-Viennois , Saint-Trinit , Sault Savoillan Sivergues , Vaison-la-Romaine , Velleron , Venasque , Villes-sur-Auzon , Violès , Visan.

Répartition de la production de miel par région en 2020 et 2021



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2022

1-3-12 Le Cochon plein air du Ventoux : un label de qualité mais peu de producteurs

Dans les années 1990, une entreprise régionale la société Alazard et Roux et des éleveurs de la zone Saint Christol-Sault, ont développé une filière s'appuyant sur des ateliers de porcs en plein-air et sur la mise en avant de produit de charcuterie traditionnelle.

Un collectif s'est créé en 1998 autour d'éleveurs, transformateurs et distributeurs. La zone de production se situe autour du Mont-Ventoux, entre le Parc Naturel Régional du Ventoux, le

Comtat Venaissin, le Parc Naturel Régional du Luberon, le Pays de Banon et le Pays de Forcalquier.

On compte actuellement sept élevages de cochon du Mont-Ventoux dont 3 sur le territoire du PNR et le recensement agricole compte 470 cochons en 2020.

A noter : La viande est destinée à la restauration, aux boucheries-charcuteries et à la grande distribution, bien identifiée sous le label de qualité Le Cochon du Mont-Ventoux. Même si les ventes se font dans les commerces de proximité le nombre d'intermédiaire est le plus souvent supérieur à 1 (donc circuits dits longs).

On ne trouve pas d'abattoir sur le territoire du Parc. Le seul abattoir du département ouvert aux éleveurs est l'abattoir du Pays D'Apt à Saint Saturnin d'Apt.

1-3-13 La truffe, rare et chère

70 % de la production se fait dans les trois principaux départements du Sud-est (Drôme, Vaucluse et Alpes de Haute-Provence).

La truffe noire ou tuber melanosporum, est l'emblème du terroir de Carpentras et le marché aux Truffes de Carpentras est une véritable institution.

1-3-14 Des productions en développement : Amandes et pistaches

D'après l'étude « Amandier PACA 2019 » réalisée par France Amande, la surface en production en 2019 dans la région Paca s'élevait à 328 hectares dont 26% en Vaucluse. Mais le potentiel devait s'accroître, et si l'on y ajoute les jeunes vergers plantés ces trois dernières années, le verger compterait en 2022, 512 ha. Pour la seule région Paca, il devrait se planter en 2019 une cinquantaine d'hectares et près de 200 ha en 2020.

Toutefois la rentabilité d'un verger d'amandiers est aujourd'hui variable car c'est une production sensible au gel

Les plantations se multiplient avec une demande croissante pour concurrencer une offre étrangère de moindre qualité.

La culture de la pistache provençale qui se pratiquait jusqu'au milieu du 20e siècle avant de disparaître totalement, reprend ses quartiers en Provence, du côté du Ventoux et du Luberon. 600 pieds de pistachiers ont été plantés à l'initiative de la Chambre d'agriculture de Vaucluse et de l'association "Pistache en Provence".

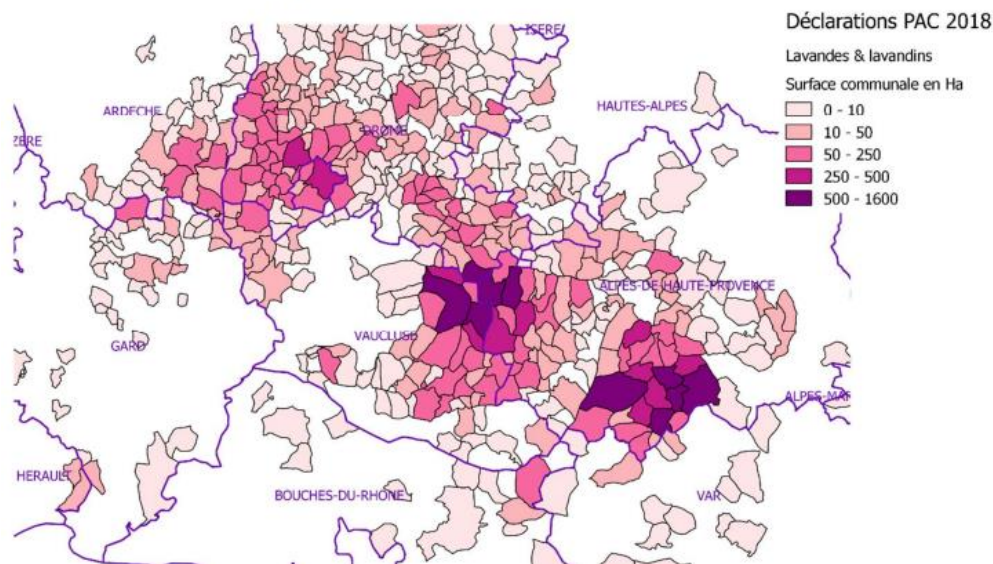
1-3-15 La lavande et le lavandin très présents sur les zones non irrigables du PNR Ventoux

Les cultures lavande / lavandin se localisent dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, de la Drôme et du Vaucluse (93,2 % des surfaces Françaises), la lavande étant plutôt

concentrée sur le plateau d'Albion et le lavandin sur le plateau de Valensole et dans le Tricastin.

En 2018 on comptait en Vaucluse, 5 575 ha de lavandes et lavandins (+ 22% entre 2014 et 2018).

Répartition des surfaces (ha) par commune en lavande et lavandin en 2018



Source : déclarations PAC

En Vaucluse les exploitations qui produisent lavande et lavandin trouvent leur équilibre autour de l'élevage, les grandes cultures et les PPAM.

L'appellation « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence » a été créée en 1981 afin de différencier une huile essentielle de lavande de population de type française (fine) des autres lavandes de types clonales ainsi que des lavandes « bulgares ».

L'aire géographique est limitée aux communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse, inscrites dans le cahier des charges. Seules les plantations situées à une altitude minimale de 800 mètres peuvent bénéficier de l'appellation d'origine.

En 2018 on comptait 16 producteurs en Vaucluse avec 847 ha de lavande Produisant de l'AOP.

1-4 D'importantes surfaces en agriculture biologique

En Vaucluse on compte en 2020, près de 29 000ha en agriculture biologique soit 26.5% des surfaces (hors estives) quant au niveau national c'est 10.3% de la SAU qui est en Bio. 57% des exploitations viticoles et 40% des exploitations fruitières sont en bio.

On estime à près de 15 000ha de vigne sont en bio comme environ 100ha de cerisiers, 40ha d'abricotiers et 830ha de maraichage.

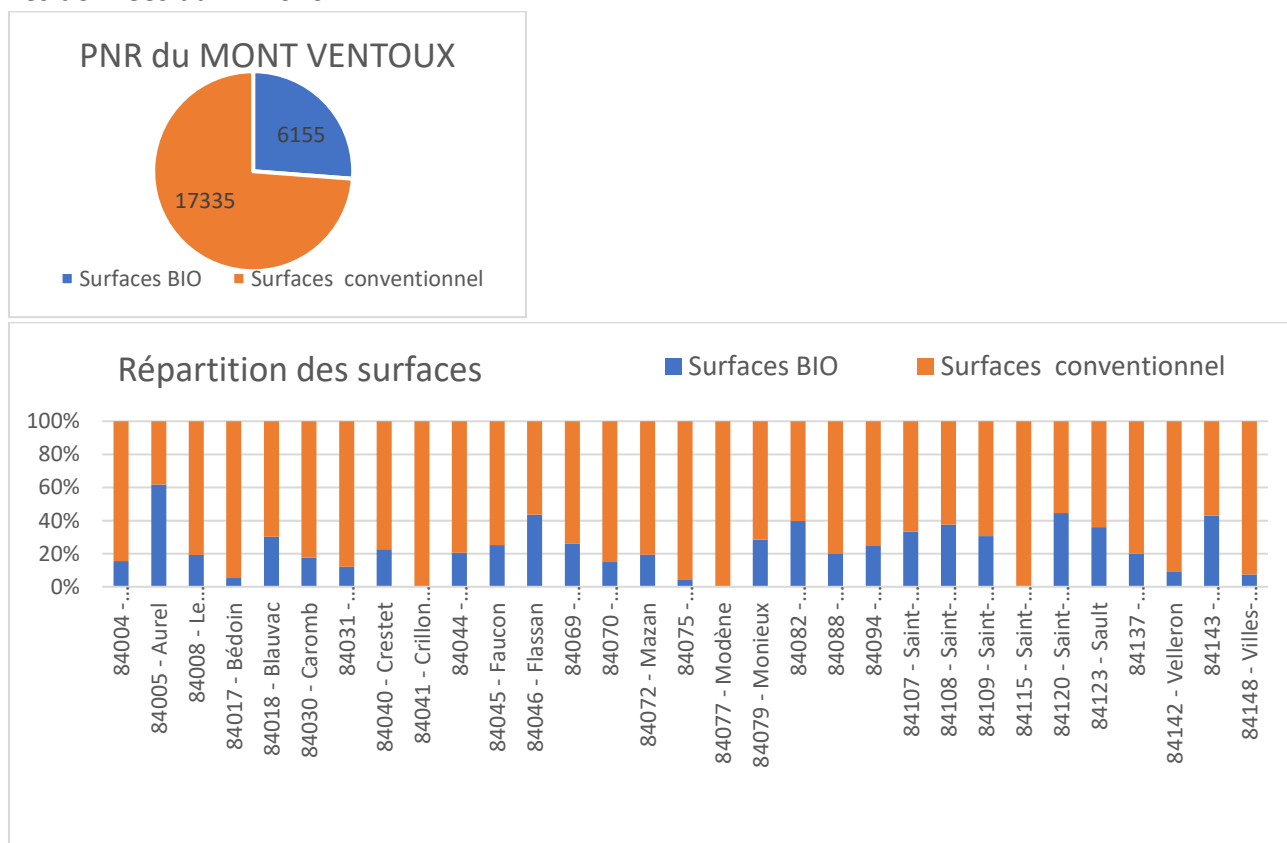
Sur le territoire du PNR, 19% des exploitations exploitent en bio près de 6200 ha (26% de la SAU) avec de grandes disparités entre communes

Aucune commune ne dépasse les 50% de la SAU sauf Aurel avec 4 exploitations sur 8 en bio. Monieux et Sault avec plus de 40% des exploitations en bio atteignent elles les 30% de SAU en AB comme Saint Trinit. On trouve sur ces communes des grandes cultures et des PPAM avec en particulier du petit épeautre en IGP et des lavandes pour huiles essentielles en AB.

Dans les communes avec 20 à 40% de la SAU en bio, on compte essentiellement des vignobles en AB.

En AOC Ventoux on compte près de 40% des caves particulières en AB et des cuvées bio dans toutes les caves coopératives du territoire du PNR Ventoux.

Les données du RA 2020 :



1-5 D'autres démarches agro-environnementales :

La Certification HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE en plein essor :

Si jusqu'en 2018 la certification HVE comptait surtout des vigneron, toutes les filières peuvent prétendre à cette certification.

Fin 2018 l'AOPn raisin – cerise a entamé une réflexion autour de cette certification et encourage ses adhérents à se lancer. Les premières exploitations vauclusiennes productrices de raisins de table et cerises ont été certifiées début mars 2019.

La confrérie de la fraise de Carpentras s'est intéressée à cette certification début 2019. Depuis, certaines exploitations pilotes se sont engagées dans cette démarche et les premières fraises de Carpentras HVE se récoltent actuellement.

Les vigneron, quant à eux continuent leur chemin vers cette certification et, chaque mois, de nouvelles exploitations sont certifiées. Le nouveau cahier des charges de cette certification attendu pour 2023 risque de ralentir le développement de cette certification en particulier chez les vigneron.

Aujourd'hui sur le territoire du PNR on compte près de 250 exploitations certifiées HVE (247 au 1^{er} janvier 2022) dont 57% en viticulture et 38% en arboriculture (moins de 5% en maraichage)

Source : annuaire-des-exploitations-de-haute-valeur-environnementale

1-6 Le Développement agricole sur le territoire :

Le territoire bénéficie de plusieurs structures de développement agricole assurant une veille technologique mais aussi une recherche et des expérimentations qui profite à l'agriculture et aux agriculteurs.

1-6-1 La Chambre d'agriculture de Vaucluse

Les orientations des actions locales de la Chambre d'agriculture sont issues de réflexions et de propositions au sein des GDA (Groupement de développement agricole) associations constituées d'agriculteurs et de personnes morales représentant les structures agricoles locales comme les coopératives et SICA.

Plusieurs GDA sont basés sur le territoire du PNR, dont 1 GDA départemental (le GDA MARAICHAGE et 3 GDA de secteur : GDA du Ventoux, GDA Vaison Valréas et GDA de Sault.

La Chambre d'agriculture du Vaucluse dont le siège principal est à Avignon a gardé des antennes disséminées dans le département pour rester au plus près des agriculteurs. On retrouve sur le territoire 2 antennes à Carpentras et Vaison la Romaine avec basés sur place des conseillers techniques (Viticulture, Maraichage, Arbo et PAPAM) mais aussi des conseillers d'entreprise et des chargés de mission « Environnement ».

Au-delà des conseillers basés sur le territoire, tous les services de la Chambre d'agriculture interviennent sur le territoire.

Pour exemple quelques actions menées :

- Les conseillers et chargés de mission du Pôle Entreprise animent les marchés du soir des Producteurs, mais aussi des opérations à destination des restaurations collectives entre autres
- Les chargés de mission du Pôle Environnement accompagnent
 - Le GIEE "Exploitations 0 carbone" (Groupe Intérêt Economique et environnemental constitués d'agriculteurs) dont l'objectif est d'améliorer le bilan carbone des exploitations en réduisant les intrants (gasoil..., herbicides et fertilisation) par la mise en place de couverts végétaux temporaires et l'apport de matières organiques stables.
 - La mise en place de stations de traitement d'effluents phytosanitaires et leurs suivis. Certaines sont collectives (Caromb, Mazan, Puyméras, Saint Didier et un projet sur Bedoin) et de nombreuses stations individuelles.
- Les chargés de mission du Pôle « Eau » accompagnent les Irrigants entre autres pour identifier et caractériser la demande locale pour un aménagement

hydraulique (extension de réseaux, retenues...) en lien avec les besoins des autres usagers locaux.

Plus d'informations sur le site : <https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-du-vauclose/>

1-6-2 Le Domaine expérimental de la Tapy



La Tapy est une station régionale d'expérimentation créée en 1984 sous la forme d'une Société Civile composée de treize administrateurs, et présidée par un élu professionnel. La SICA est gérée par un Conseil d'administration et animée par un bureau de 6 membres.

L'activité du Domaine Expérimental La Tapy est orientée vers trois productions fruitières importantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : la cerise, la cerise d'industrie et le raisin de table. Elle est d'ailleurs implantée dans le Vaucluse, premier département français producteur de cerise et de raisin de table.

La Station dispose des surfaces et équipements suivants :

- 16 ha de SAU dont 6 ha plantés en cerisiers et 6 ha en vignes.
- Un laboratoire d'analyse
- Une station de brumisation
- Une station de conditionnement et deux chambres froides

Par ailleurs, l'équipe de La Tapy conduit, en collaboration avec divers partenaires techniques (Chambre d'agriculture de Vaucluse, CTIFL, IFV, GDA, CETA, Lycée agricole de Carpentras-Serres), un certain nombre d'essais chez des producteurs sur l'ensemble de la Région SUD.

Agréée Bonnes Pratiques d'Expérimentation depuis 1998, La Tapy dispose d'installations et matériel adaptés.

Certifiée selon les Chartes HVE3, PFI Cerise et Raisin de Table, l'exploitation de La Tapy vend une partie de sa production de Raisin de Table sous l'Appellation d'Origine Protégée « Muscat du Ventoux ».

Pour		plus		d'informations :
Domaine		Expérimental	La	Tapy
1881		chemin	des	galères
Hameau				Serres
84200		de		Carpentras
04	90	62	69	34
contact@domainelatapy.com				
<u>Accéder au site web</u>				

1-6-3 Le CRIAM Sud

Le CRIIAM Sud (Centre de Ressource et d'Innovation pour l'Irrigation et l'Agrométéorologie en Région Sud) est un centre de ressource, d'expérimentation et de conseil mis en place par la profession agricole de la Région Sud.

La Région Sud, le Conseil Départemental de Vaucluse, le Campus Provence Ventoux font partie du conseil d'administration et orientent les actions.

Reconnu depuis près de 40 ans pour son expertise dans les domaines de l'agrométéorologie et du pilotage de l'irrigation pour une gestion économe de la ressource en eau, le CRIIAM Sud est au service de l'agriculture et des collectivités (le CRIIAM est la fusion en 2020 du CIRAME et de l'ARDEPI).

Impliqué dans de nombreux projets en lien avec l'impact du changement climatique sur l'agriculture, ses principales actions sont les suivantes :

- Conseiller et former les agriculteurs à l'optimisation de l'irrigation, accompagner les conseillers agricoles à la conception des réseaux d'irrigation et à l'optimisation du pilotage des apports d'eau
- Collecter, valider, traiter, diffuser des données agrométéorologiques (parc de 120 stations météo sur la Région Sud) et d'observations parcellaires pour aider à la décision (déclenchement d'interventions, mise en place de stratégies d'adaptation au changement climatique...)
- Apporter des services aux collectivités en lien avec l'agrométéorologie et la gestion de la ressource en eau
- Mener des expérimentations relatives aux systèmes de productions irriguées et à l'agrométéorologie

Son équipe de 10 personnes est répartie sur le siège de Carpentras et l'antenne d'Aix en Provence

Pour plus d'informations :
 CRIAM SUD
 779 chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
 84200 Carpentras
 Directeur général: Olivier GAUER
 Contact: Isabelle BOYER / Anne-Marie MARTINEZ
 Mail de contact: am.martinez@criiamsud.fr
 Site web: <http://www.criiamsud.fr>
 Téléphone: + 33 4 90 63 22 66

1-6-4 Le CAMPUS PROVENCE VENTOUX

L'établissement se situe au centre du département du Vaucluse, dans le massif du Ventoux (réserve de biosphère), localisé sur la commune de Carpentras, dans le Hameau de Serres entre le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail.

Le Campus regroupe différents centres :

- Le Lycée Louis Giraud avec des formations de la seconde à la licence professionnelle.
- L'UFA, Unité de formation par Apprentissage
- Le CFPPA propose des formations pour adultes pour préparer aux métiers de l'agriculture, du paysage et de l'agro-alimentaire
Le CFPPA anime également l'Espace Agri Test Vaucluse , un dispositif multi partenarial permettant aux porteurs de projet agricole de tester leur activité en grandeur nature, de façon sécurisée, progressive et réversible grâce à un accompagnement complet (suivi global, conseil technique, tutorat paysan, hébergement juridique/comptable).
- L'exploitation Domaine Provence Ventoux » et sa boutique de producteurs « Louis Giraud » :
 - L'exploitation s'étend sur 37 hectares (vignes de cuve en AOC Ventoux, pommiers certifiés en AB, cerisiers en IGP Cerises des coteaux du Ventoux, raisins de table en AOP Muscat du Ventoux, vignes mères de porte-greffes certifiées VITIPEP'S, des grandes cultures, des parcelles en agroforesterie et en jachère.
 - Les cultures sont conduites selon le cahier des charges de la certification HVE et la production fruitière intégrée sauf les pommiers conduits en Agriculture Biologique.
 - Les 3 missions principales de l'exploitation :
 - Produire des produits de qualité en respectant les cahiers des charges des différentes appellations et certification,
 - Former des apprenants à produire autrement pour les transitions et l'agro écologie,
 - Expérimenter en participant à des actions de développement, d'innovation, de démonstration et de production de références en liaison avec les organisations professionnelles (agrivoltaïsme, couverts végétaux, utilisation de méthodes alternatives aux produits phytosanitaires, gestion de l'eau...)

Et de façon plus ponctuelle, une participation aux autres missions que la loi confie aux EPLEFPA (animations rurales, coopération internationale et insertion professionnelle).

- La vente des produits de l'exploitation a lieu à la boutique Louis Giraud, à l'entrée de l'établissement (pommes, raisins, cerises, pois chiche, jus de fruits, purée de pomme, confiture de cerise, vins « Versant sud »)

Pour plus de renseignements : <https://epl.carpentras.educagri.fr/letablissement/>

2. Modalités de commercialisation des produits agricoles et alimentaires sur le territoire du PNR

En préambule quelques définitions :

Le circuit court en agriculture est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce :

- soit par la vente directe du producteur au consommateur,
- soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

Il n'y a pas de notion de distance :

Ainsi par exemple, on peut acheter à Bollène de l'artichaut de Bretagne en circuit court (si un agriculteur breton a vendu directement à une Grande surface ou commerce de détail de Bollène).

Les circuits courts sont « opposés » aux circuits longs qui sont caractérisés par l'existence de plus de 1 intermédiaire entre l'agriculteur et le consommateur final.

L'approvisionnement de la restauration collective publique par des agriculteurs est bien considéré comme un circuit court dans le sens où il y a un intermédiaire entre l'agriculteur et le consommateur final (le « convive » qui est la restauration collective (cuisine centrale par exemple)).

Définition des « produits locaux » :

Il n'existe pas de définition légale en ce qui concerne un « produit local ».

On peut dire qu'il s'agit d'un produit alimentaire produit sur un territoire défini ou à proximité de ce territoire.

Contrairement à la définition de circuit court, un produit local est donc caractérisé par une notion de distance entre production et consommateurs.

Les appels à projets européens donnent généralement comme définition : un produit issu d'un territoire à moins de 75 km du lieu de consommation.

Définition « circuits courts de proximité »

Le circuit court de proximité conjugue la vente directe entre l'agriculteur et le consommateur (ou avec un seul intermédiaire comme la restauration collective par exemple) avec une production au plus près du consommateur.

Organisation de producteurs : Une organisation de producteurs (OP) est constituée à l'initiative d'un ensemble d'agriculteurs qui se regroupent dans l'objectif de mutualiser leurs moyens afin de rééquilibrer les relations commerciales qu'ils entretiennent avec les acteurs économiques de l'aval de leur filière en général en circuits longs. Une société coopérative agricole, une union de coopératives agricoles, une société d'intérêt collectif agricole, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, une société commerciale ou un groupement

d'intérêt économique peut être reconnu, par arrêté ministériel, organisation de producteurs (OP).

Les lois et décrets favorisant les circuits courts

La Loi d'Avenir Agricole d'octobre 2014 encourage le développement des actions en faveur de ces circuits courts de proximité.

La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, définitivement votée le 2 octobre 2018 à l'Assemblée nationale, a été promulguée le 1er novembre 2018. Cette loi est issue des États généraux de l'alimentation (EGalim)

Un des points remarquables de cette loi concerne la restauration collective en vue de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous avec en particulier : 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022 et l'intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la possibilité étendue à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire de faire des dons alimentaires .

La Loi « Climat et Résilience » de 2021, issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, insiste également sur une alimentation de proximité, sur l'agriculture biologique et sur la lutte contre les gaspillages entre autres.

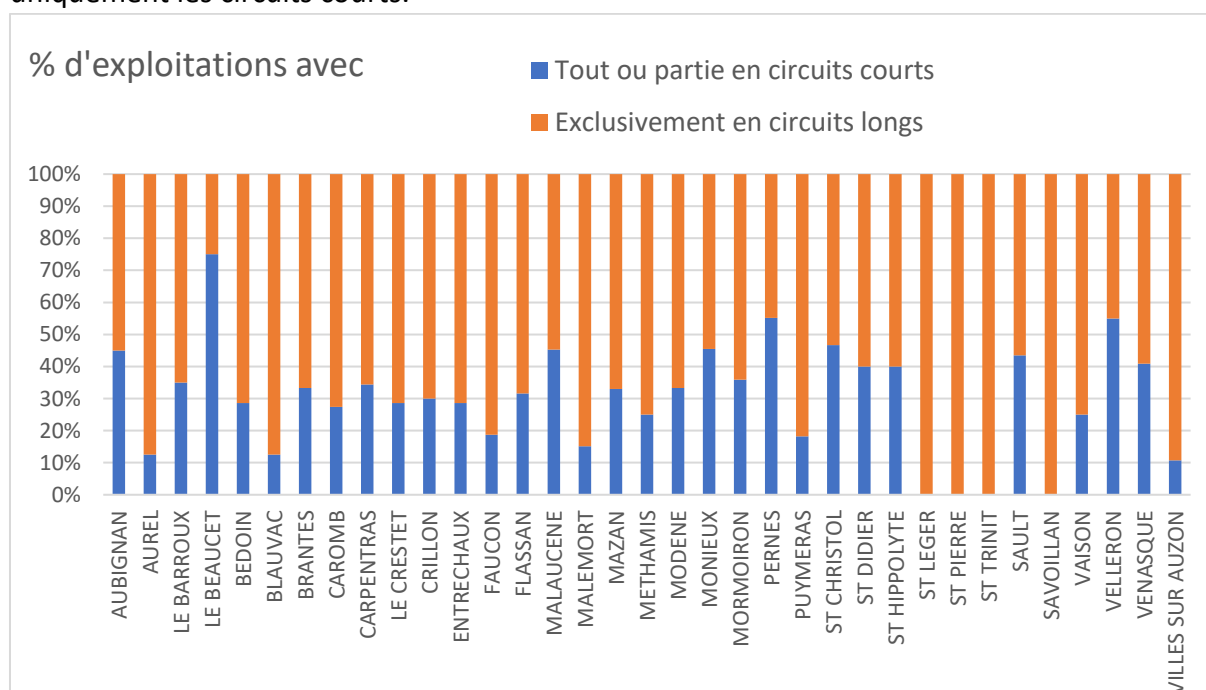
2.1. Circuits longs pour le plus gros des volumes

La spécialisation des exploitations entraîne nécessairement le recours à des grossistes, expéditeurs ou des coopératives pour commercialiser des gros volumes d'un même produit.

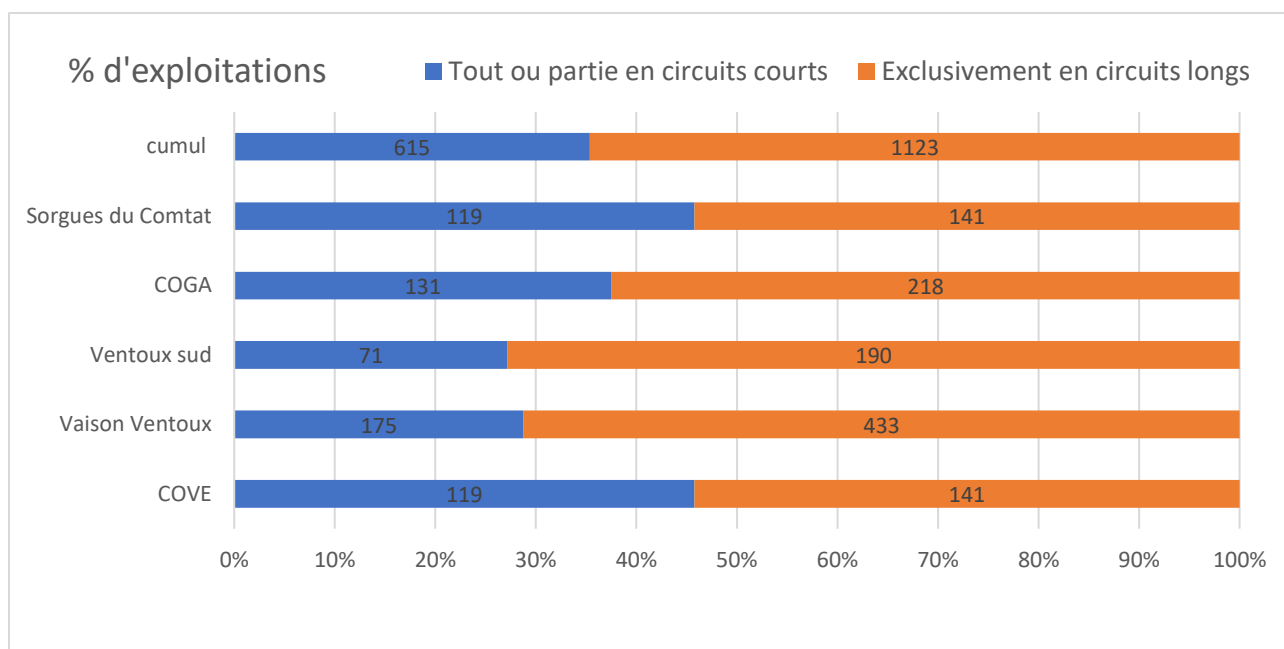
C'est en particulier le cas des produits locaux sous marque ou signes officiels de qualité de qualité (AOP ou IGP par exemple / AOP Ventoux pour le Vin, AOP Muscat du Ventoux, IGP Cerises du Ventoux, IGP petit Epeautre de Haute Provence) ou sous ou marque de territoire. (Exemples : Cerise des Monts de Venasque, Fraise de Carpentras, ...) Et même pour les produits bio.

En effet le cahier des charges de ces produits exige une technicité que seules des exploitations spécialisées peuvent les produire. De plus surfaces et volumes de productions permettent d'amortir le coût des différentes certifications, labels ou adhésions aux ODG (Organisme de Gestion des SIQO) et les frais de communications autour de ces produits de qualité supérieure.

Sur le Territoire du PNR d'après le RA 2020, 66 % des exploitations (hors viticulture) commercialisent exclusivement en circuits longs et rares sont celles qui choisissent uniquement les circuits courts.



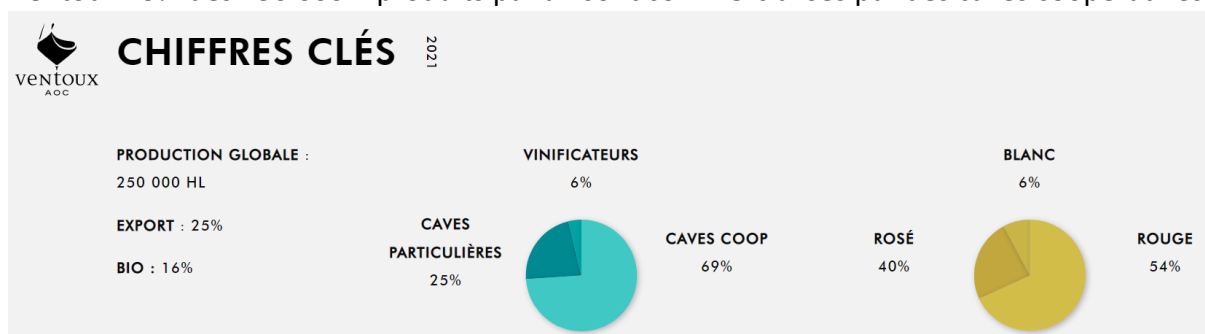
Il en est de même si on élargit le périmètre aux 5 intercommunalités dont tout ou partie du territoire est inclus dans le Parc : au total 65% des exploitations commercialisent exclusivement en circuits longs.



2.1.1. Viticulture et commercialisation du vin

Caves coopératives et caves particulières se côtoient sur le territoire du PNR du Mont Ventoux. Mais la majorité du raisin de cuve produit est vinifié et commercialisé par les caves coopératives.

Pour ce qui concerne l'appellation la plus représentée sur le territoire du PNR, à savoir l'AOC Ventoux 75% des 250 000hl produits par an sont commercialisés par des caves coopératives



On compte 7 caves coopératives : A la faveur de regroupement et de fusion le nombre de caves coopératives est en nette diminution depuis 2010.

Sur l'aire AOC Ventoux exclusivement :

- Les Vignerons de Saint Marc-Canteperdrix, l'union depuis 2019 des deux coopératives (Site : <https://www.vignerons-saint-marc-canteperdrix.fr/>):
 - La Cave Canteperdrix à Mazan (créée en 1927)
 - La cave Saint Marc à Caromb (créée en 1928)

Ces caves réunissent 1 052ha de surface de production de raisin de cuve dont 640 ha de production HVE soit 47% de la surface totale et 41ha de production en agriculture biologique, soit 4%de la surface totale pour environ 50 000hl par an

- TerraVentoux à Mormoiron (Site : <https://www.terraventoux.fr>) regroupe 200ha de vignoble et environ 6000hl de vin.
En 2017, TerraVentoux est devenue la première cave coopérative de la région à produire des vins en biodynamie avec 25 hectares situés sur le versant sud du Mont-Ventoux répartis sur les communes de Villes-sur-Auzon, Blauvac, Saint-Pierre de Vassols et Mormoiron et un peu plus de 1000 hectolitres produits, soit 17% de la production totale.
- La Cave de Beaumont du Ventoux (Site : <https://beaumont-ventoux.com/>) produit 12 000 Hl pour 240 Ha et 85 coopérateurs.
- Les vignerons du Mont Ventoux (VMV) à Bedoin (Site : <https://vignerons-du-mont-ventoux.fr>) : le vignoble s'étend sur 1000 hectares, dont 820 en AOC Ventoux et 180 en IGP Méditerranée avec respectivement 45 hectolitres par hectare et 65 hectolitres par hectare de rendement annuel.
- Clauvalis à Saint Didier (Site : <https://www.clauvallis.fr>) est la plus petite cave coopérative de l'AOC Ventoux

Sur AOC Ventoux et AOC Côtes du Rhône :

- Cave La Romaine avec 180 viticulteurs et plus de 1400 hectares de vignes (Site : <http://www.cave-la-romaine.com/>)
- La Cave la Comtadine à Puyméras (site : www.cavelacomtadine.com) produit environ 55 000 hl chaque année dont 80 % sont revendiqués en Appellation d'Origine Protégée dont une appellation Côtes du Rhône Village Puyméras.

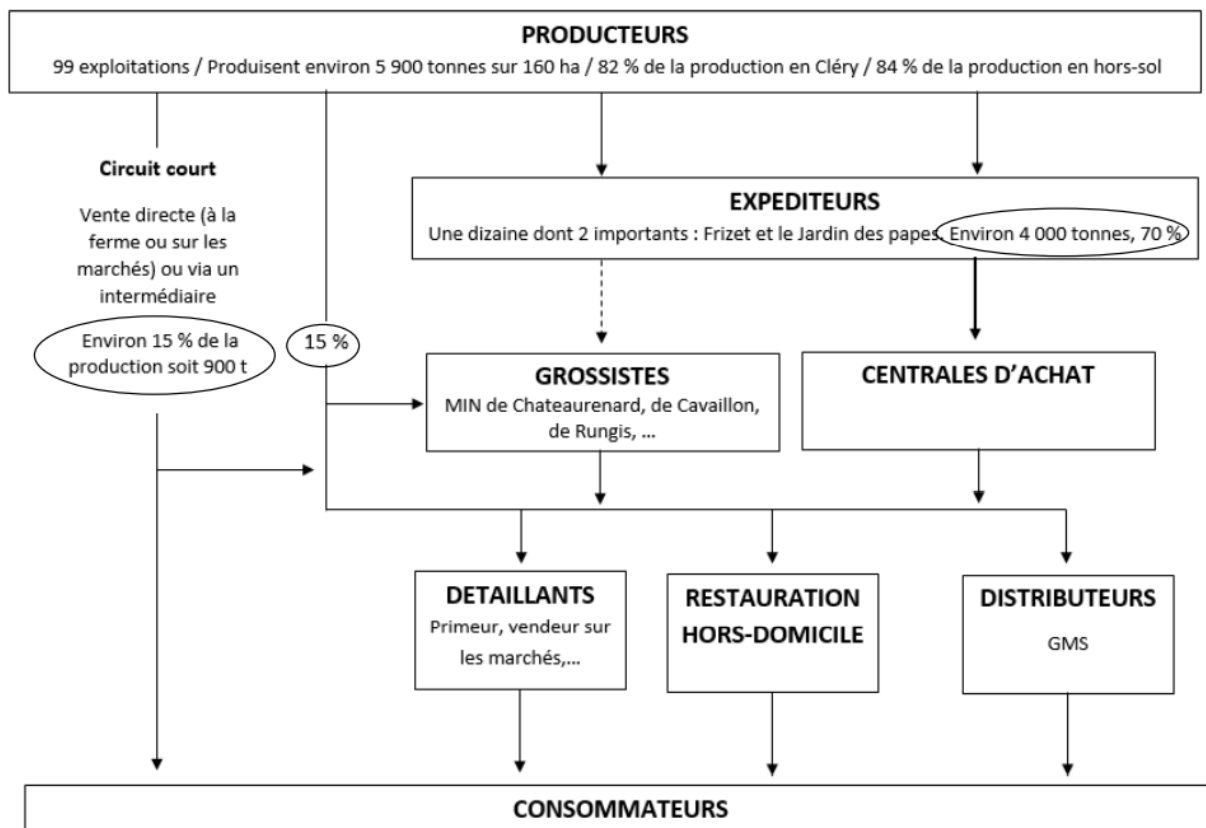
2.1.2. Fruits et légumes

Les fruits et légumes locaux peuvent être vendus sous marque de qualité (AOP ou IGP par exemple / AOP Ventoux pour le Vin, AOP Muscat du Ventoux, IGP Cerises du Ventoux, IGP petit Epeautre de Haute Provence) ou sous ou marque de territoire. (Exemples : Cerise des Monts de Venasque, Fraise de Carpentras, ...).

A l'instar de la Fraise de Carpentras, on considère que 70% des volumes de production du territoire Ventoux est commercialisé en circuits longs, avec plusieurs intermédiaires (coopératives , grossistes , expéditeurs) entre producteurs et consommateurs.

Données 2018 sur le marché de la Fraises de Carpentras :

Source : Etude Chambre d'agriculture Vaucluse-Fraise de Carpentras 2018



2.1.3. Les céréales

Les céréales produites sur le territoire sont commercialisées en circuits longs par l'intermédiaire de coopératives céréalières et en particulier Terroirs du Sud coopérative céréalière créée en 2012 de la fusion entre la Coopérative de Bollène-Barjac et la Coopérative du Sud Vaucluse.

L'exception sur le territoire est le petit épeautre dont la renommée reste régionale et la commercialisation également avec des ventes en circuits courts du petit épeautre mais également de la farine avec des opérateurs comme des meuniers et des boulangers.

2.1.4. Les produits bio en circuits longs

Pour les produits certifiés en Agriculture Biologique, les plus gros volumes sont également commercialisés en circuits longs avec des grossistes spécialisés présents sur le département comme Relais Vert à Carpentras ou Pronatura à Cavaillon.

A dire d'experts environ 80% des légumes bio produits dans la plaine du Comtat sont destinés à des grossistes.

Selon l'observatoire régional de l'agriculture biologique PACA en 2021 Bouche du Rhône et Vaucluse représentent plus de la moitié des opérateurs Bio de l'aval sur le territoire régional

- Les Bouches-du-Rhône est le 2ème département de France en termes de nombre d'opérateurs aval, derrière Paris
- Le Vaucluse est en 10ème place au niveau français

La grande distribution représente aujourd'hui près de la moitié du marché total du bio (49% en 2018), devant les magasins spécialisés (34%) et les circuits courts, avec 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le bio en grandes surfaces est en effet en progression depuis quelques années. C'est une tendance de fond même si sur le premier trimestre les ventes de produits biologiques ont chuté selon les derniers chiffres d'Iri.

2.1.5. Quelques metteurs en marchés en circuits longs du PNR

Certains producteurs du territoire assurent production et commercialisation en circuits longs comme :

- EARL DE LA CROZETTE /PEJ FRUITS à Carpentras
 - o 806 chemin de la Quinine- 84200 CARPENTRAS
 - Tél : 06 34 06 53 19

Certains producteurs spécialisés sont aussi expéditeurs en particulier en fraises et melons :

- LE JARDIN DES PAPES
 - o Jardin des Papes SAS -1215, Avenue John F. Kennedy - 84200 CARPENTRAS
 - Tél: (+33) 04 90 67 39 97 | contact@jardindespapes.com

On compte 4 organisations de producteurs du secteur des fruits et légumes sur le PNR : (Janvier 2022)

- SICA VAL DE NESQUE à Malesmort-Du-Comtat (spécialisée en Fruits en particulier cerises, abricots et raisin de table) (site : <http://www.valdenesque.fr/>)
 - Des produits bio
 - Des produits sous SIQO (AOP Muscat du Ventoux, IGP Cerises Coteaux du Ventoux)
 - Avec environ 75% de la production destinée au marché français (GMS, détaillant) et 25% à l'export

Produit	Potentiel de production	Période de commercialisation
Cerise	1 300 tonnes	Mai à Juillet
Raisin de table	2 600 tonnes	Juillet à Novembre
Abricot	300 tonnes	Juin à Août
Prune	500 tonnes	Juillet à Septembre
Divers	250 tonnes	Juin à Septembre

- SICA LES PAYSANS DU VENTOUX à Mazan (spécialisée en Fruits en particulier cerises, abricots et raisin de table) (Site : <http://www.paysansduventoux.com/>)
 - 50 producteurs réunis
 - Des produits bio
 - Des produits sous SIQO (AOP Muscat du Ventoux , IGP Cerises Coteaux du Ventoux)

Produit	Potentiel de production	Période de commercialisation
Asperges	60 tonnes	Mars et avril
Cerises	400 tonnes	Mai à juillet
Abricots	600 tonnes	Juin à Aout
Raisins	1400 tonnes	Juillet à Décembre
Prunes	150 tonnes	Juillet à septembre

- SCA DOMAINE DE LA CROZETTE à Carpentras (fruits et légumes divers)
- ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LEGUMES DES COTEAUX DU VENTOUX à Mazan (fruits en particulier cerises et raisin et légumes en particulier asperges)
 - 8 route de Blauvac - 84380 MAZAN
Tél : 0490697741 - Fax : 0490698776 - Courriel : opcv.annemarie@orange.fr

De nombreux grossistes et expéditeurs commercialisent les fruits et légumes produits sur le territoire.

Quelques exemples :

- Les 3 Capucins à Carpentras
 - 1097, avenue des Marchés - MIN - 84200 CARPENTRAS
Tél : 0490635155 - Fax : 0490605642 - Courriel : 3capucins@wanadoo.fr
- Les VERGERS ST ROCK à Malemort du Comtat
 - 205 Route des plâtrières - 84570 MALEMORT DU COMTAT
Tél : 0490344427 - Courriel : debourse@orange.fr
- ETS FRIZET à Aubignan
 - Chemin St Just - 84810 AUBIGNAN
Tél : 0490626067 - Courriel : gillesfrizet@wanadoo.fr
- ETS GERIN à Carpentras
 - Avenue des Marchés - Marché Gare - 84200 CARPENTRAS
Tél : 0490631737 - Courriel : contact@h3g.fr
- Vent du Sud à Carpentras
 - 1021 av des marches - 84200 Carpentras

- Tél : 04 90 67 74 84

Un grossiste spécialisé bio sur le territoire commercialise des produits issus du territoire mais pas uniquement :

- RELAIS VERT
- 621 Allee Bellecour, Carpentras
Tel : 04 90 67 23 72 / contact84@relais-vert.com
www.relais-vert.com

2.2. Des circuits courts pour 1/3 des exploitations sur le PNR

Sur le Territoire du PNR d'après le RA 2020, 33% des exploitations (380) commercialisent tout ou partie en circuits courts dont 23% en vente directe.

C'est plus qu'au niveau national où selon les données du recensement agricole 2020, près de 1 producteur sur 4 vend en circuit court (23.1% en 2020 contre 17.5% en 2010), en vente directe ou par un seul intermédiaire, soit près de 90 000 exploitations.

En Vaucluse c'est 37% des exploitations qui commercialisent tout ou partie en circuits courts et plus précisément 22% en vente directe.

Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Vaucluse Exploitations	2010	2020	Évolution 2020/2010	Part en 2020 (%)
Nombre total d'exploitations	5 923	4 860	-18 %	100 %
Circuits courts (Hors vin)	1 149	1 815	58 %	37 %
Dont vente directe (Hors vin)	861	1 074	25 %	22 %
Exploitations / caves particulières		600	12 %	

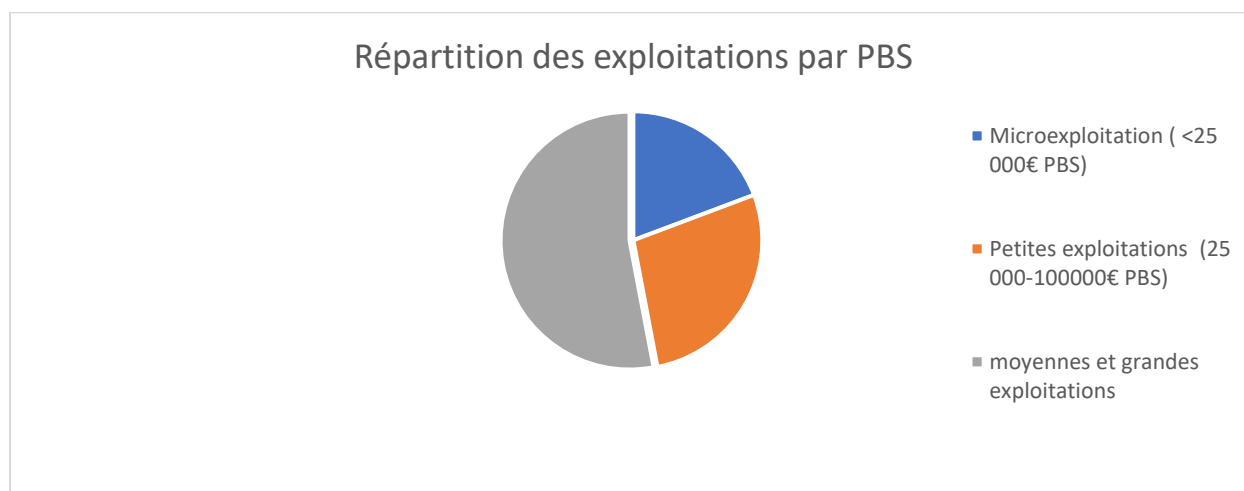
Sur le Territoire du PNR comme sur les intercommunalités dont tout ou partie du territoire est inclus dans le Parc, sur le Vaucluse et en PACA, le nombre d'exploitations commercialisant en circuits courts a nettement augmenté ces dernières années.

Intercommunalités dont tout ou partie du territoire est inclus dans le Parc		2010	2020	Évolution 2020/2010	Part en 2020 (%)
COVE	Nombre total d'exploitations	1 202	948	-21 %	100 %
	Circuits courts (hors vin)	218	348	60 %	37 %
	Vente directe (hors vin)	141	172	22 %	18 %
Communauté de Communes Vaison Ventoux	Nombre total d'exploitations	720	608	-16 %	100 %
	Circuits courts (hors vin)	130	175	35 %	29 %
	Vente directe (hors vin)	92	71	-23 %	12 %

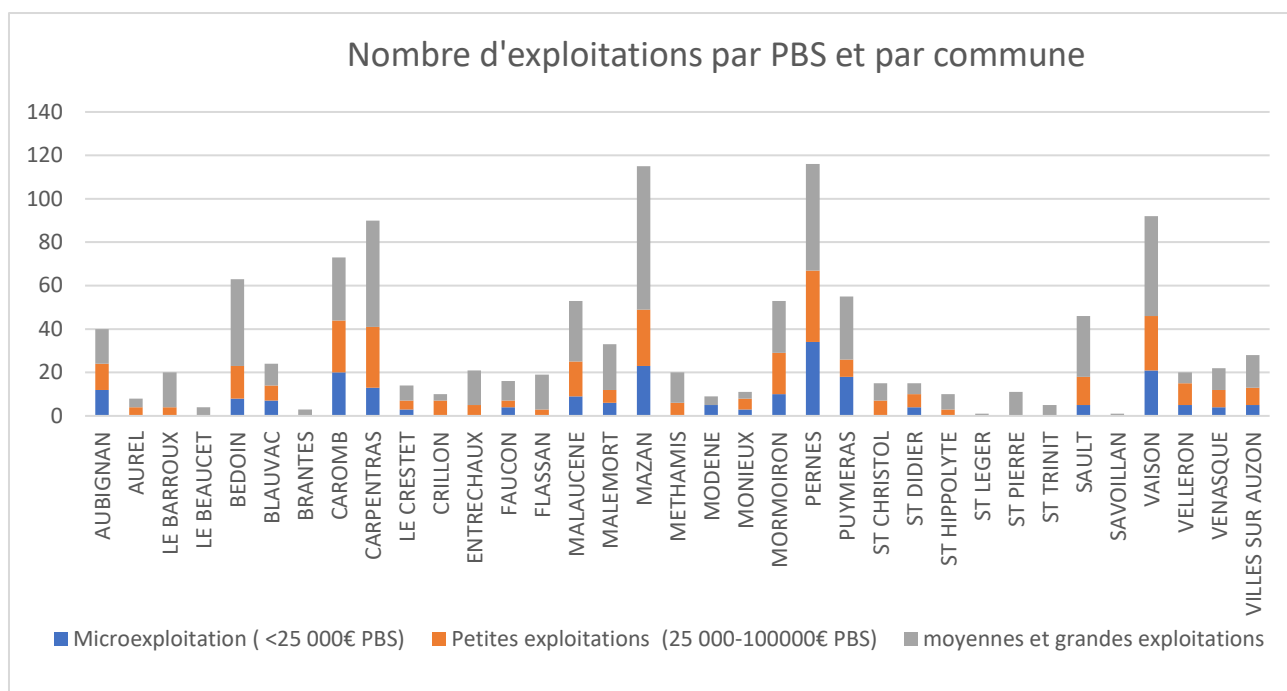
Communauté de communes Ventoux Sud	Nombre total d'exploitations	312	261	-16 %	100 %
	Circuits courts (hors vin)	50	71	42 %	27 %
	Vente directe (hors vin)	43	44	2 %	17 %
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	Nombre total d'exploitations	416	349	-16 %	100 %
	Circuits courts (hors vin)	98	131	34 %	38 %
	Vente directe (hors vin)	75	93	24 %	27 %
Communauté de communes des Sorgues du Comtat	Nombre total d'exploitations	345	260	-25 %	100 %
	Circuits courts (hors vin)	96	119	24 %	46 %
	Vente directe (hors vin)	80	84	5 %	32 %

Peu d'exploitations commercialisent exclusivement en circuits courts. Ce sont principalement les « micro-exploitations » (moins de 25 000€ de PBS) et de « petites exploitations » (entre 25000 et 100 000€ de PBS).

Ces exploitations privilégient la vente directe soit à la ferme soit sur les marchés de plein vent. A dire d'experts ce sont généralement des exploitations en maraichage diversifiées.



On trouve des micro-exploitations sur quasiment toutes les communes du PNR.



2.2.1. Vente directe du producteur au consommateur

2.2.1.1. Vente directe et signes officiels de qualité, marques et mentions valorisantes.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, en fruits et légumes le développement des AOC, IGP ou marques locales ni même la certification en AB ne cherche pas à augmenter la part de vente directe ou les circuits courts pour ces produits.

Le marché de proximité profite de la notoriété de ces produits sous SIQO mais la véritable cible de ces AOC IGP etc... est une clientèle plus éloignée de la zone de production trouvant ces produits en grande surface par exemple.

Pour exemple actuellement, le melon sous la marque Melon de Cavaillon, l'AOC Muscat du Ventoux, ou l'IGP Cerise ne peuvent pas être vendus en vente directe. Ils doivent impérativement passer par un metteur en marché adhérent à l'ODG qui gère la marque ou l'appellation.

En ce qui concerne le bio environ 20% de la production locale est commercialisé en circuits courts et en vente directe.

Pour ce qui concernent les produits d'origines animales les produits sous marque type Cochon plein air du Ventoux, les volailles et œufs fermiers, les fromages de chèvres sont commercialisés localement et souvent en circuits courts.

Quant à l'agneau de Sisteron (dont une partie vient du Ventoux) il ne peut être vendu que dans des points de vente agréés par la marque, c'est-à-dire en circuits longs, l'abattoir comptant pour un intermédiaire.

2.2.1.2. Acheter en local des produits agricoles locaux c'est possible !

Les possibilités de s'approvisionner en produits locaux sur le territoire (fruits, légumes, viandes...) directement auprès des producteurs sont nombreuses entre points de vente direct à la ferme, les magasins de producteurs, et les marchés de plein vent.

De nouveaux outils sont aujourd'hui accessibles aux agriculteurs pour développer la vente directe, avec des sites internet de vente ou des distributeurs automatiques.

2.2.1.2.1. Les points de vente individuel (à la ferme ou à proximité)

Pour rappel : Un point de vente à la ferme est tenu par un agriculteur inscrit à la MSA en tant que cotisant solidaire ou exploitant agricole. Les ventes se font sur son exploitation (à son domicile, dans son hangar, sur une de ces parcelles). L'installation peut être pérenne, dans un bâtiment agricole, ou dans un habitat léger (type cabane), ou en plein air avec seulement un étal adossé à un camion.

Dans ces conditions l'agriculteur n'a besoin d'aucun bail commercial ni d'aucune autorisation. Il doit toutefois s'assurer d'être à jour de ses cotisations MSA et être assuré à titre professionnel. Il doit également assurer la sécurité de ces clients en particulier pour les conditions d'accès au lieu de vente.

Il peut également compléter la gamme de ces produits par de l'achat-revente d'autres produits en respectant la réglementation fiscale et à condition que l'achat-revente ne dépasse pas 50% de son chiffre d'affaire.

A savoir : Il est possible pour un agriculteur de vendre sur un autre lieu que son exploitation ou ses terres : dans ce cas-là il doit faire une déclaration préalable de vente au déballage auprès de la commune concernée. Celle-ci peut ou non lui accorder le droit de vendre sur un espace public ou chez un tiers.

Contexte actuel :

En 2020, en période de crise sanitaire les points de vente directe ont été recensés à différents niveaux (communal, départemental et régional) en invitant les agriculteurs en particulier à s'inscrire sur des sites internet pour les localiser. Toutefois il est difficile de savoir si les listes établies en période de crise et surtout d'interdiction des marchés de plein vent sont toujours d'actualités.

De plus depuis 2020 certains agriculteurs se sont lancés dans les circuits courts, pour accompagner la tendance au locavorisme. Aussi les points de vente se multiplient, apparaissent et parfois disparaissent, sont ouverts à l'année ou quelques mois.

D'autres exploitations ont des points de vente à la ferme réguliers et le Répertoire des producteurs du Ventoux en recense près de 140 dont des adhérents au réseau Bienvenue à la ferme.

Sur le territoire du Parc Naturel Régional du Ventoux on dénombre une vingtaine d'exploitations Fruits et légumes avec un point de vente « Bienvenue à la ferme ». A ceux-ci s'ajoutent 7 caveaux de vente de vin mais aussi d'huile d'olive.

Le réseau Bienvenue à la ferme recense au niveau national, régionale et local les agriculteurs qui souhaitent mettre en avant leur activité de vente directe.

D'autres encore ont une activité de vente à la ferme plus ponctuelle (en cas d'excès de production par exemple) ou plus confidentielle (vente aux voisins) dans tous les cas de façon moins fréquente ou avec une communication moins importante.

2.2.1.2.2. Les points de vente collectifs ou magasin de producteurs :

Un point de vente collectif de produits fermiers (PVC) est un lieu où un groupe d'agriculteurs vendent en directe, ensemble, les produits issus de leurs exploitations. (Définition du CERD centre d'étude et références diversification)

On ne compte sur le territoire du Parc qu'un seul point de vente collectif à Sault : La coopérative agricole, "**la maison des producteurs**" est un regroupement d'agriculteurs de Sault. Située au cœur du village, vous trouverez tout au long de l'année les produits de cette belle région : lavande et lavandin : fleurs, bouquets, huiles essentielles, miel, petit-épeautre et farine, pois-chiches, lentilles, plantes aromatiques et médicinales. Un rayon fruits et légumes locaux est envisagé pour compléter la gamme des produits disponibles.

Sur le Campus Provence Ventoux (Lycée agricole), l'exploitation agricole « Domaine Provence Ventoux » et sa boutique de producteurs « Louis Giraud » a mis en place un lieu de vente ouvert depuis 2011, la boutique de producteurs « Louis Giraud » où sont commercialisés en vente directe les produits de l'exploitation, mais aussi, depuis 2016, les produits du terroir de 20 d'agriculteurs partenaires situés autour du territoire du Comtat Venaissin-Mont Ventoux.

A Vaison la Romaine, une agricultrice s'est associée à une restauratrice pour créer un magasin de produits locaux : De nos terres à l'assiette. C'est une SAS déclarée comme commerce de détails et assure l'achat et la revente de produits d'une 15zaine de producteurs du Vaucluse et de la Drôme mais aussi d'artisans. Ce magasin a la particularité de proposer un service traiteur et des plats cuisinés à partir de ces produits. C'est ce qui se rapproche le plus d'un magasin de producteurs sur le Nord du Territoire.

Un projet de magasin de producteurs est actuellement en réflexion avec la Communauté des communes des Sorgues du Comtat la Chambre d'agriculture de Vaucluse, l'association Bienvenue à la ferme Vaucluse et le Comité de Promotion des produits du Vaucluse.

Ce projet s'inscrit dans le développement de circuits courts d'approvisionnement en produits agricoles avec un outil de commercialisation innovant, de grande envergure, pour le plus grand nombre d'agriculteurs et de consommateurs.

Ce sera un véritable outil économique de la profession agricole pour une massification de la commercialisation en circuit court : Le magasin sera le seul intermédiaire entre producteurs et consommateurs. Il sera générateur de chiffres d'affaires, de marges et de valeurs ajoutées pour les entreprises agricoles du Vaucluse.

De plus cette Maison des agriculteurs sera une vitrine des produits du Vaucluse et du savoir-faire des agriculteurs. Elle permettra aussi de fédérer l'ensemble des filières autour d'un projet commun pour créer un dynamisme global sur le département de Vaucluse.

L'enjeu du projet sera de structurer un groupe d'agriculteurs, de coopératives et autres structures agricoles pour, à l'instar du Mas des Agriculteurs de Nîmes, proposer une gamme complète en produits locaux et de qualité, tout en privilégiant les circuits courts du producteurs aux consommateurs : un magasin de producteurs de 800 à 1000m² de surface de vente, avec environ 4000 références de produits issus des exploitations locales et en particulier du Vaucluse (Fruits , légumes , fromages, vins ...). Le projet s'attachera à garantir l'origine et la qualité des productions mais aussi une agriculture responsable et respectueuse de l'environnement.

L'étude en cours devrait permettre l'ouverture de magasin de producteurs au printemps 2024. Le site envisagé pour son implantation serait à Monteux, aux portes du Ventoux.

2.2.1.2.3. Les marchés de plein vent

- **Marché forain du matin**

On compte quasiment un marché par commune plus ou moins conséquent. Destinés aux habitants, certains sont également réputés et attirent les touristes : les fameux marchés provençaux.

Les plus réputés sur le territoire du Parc :

Lundi : Bédoin,

Mardi : Vaison la Romaine, Caromb

Mercredi : Sault, Villes sur Auzon, Malaucène, Mazan

Vendredi : Carpentras

Samedi : Pernes les Fontaines

Sur ces marchés peuvent se côtoyer producteurs locaux et commerçants ambulants, alimentation (produits bruts, transformés, foodtruck), vêtements, linge de maison objets divers et variés etc.

- **Marché de producteurs**

Les agriculteurs sont invités à participer à des marchés qui leur sont réservés soit en parallèle du marché forain soit sur un autre jour de la semaine ou le soir.

Ces marchés se tiennent chaque semaine en particulier entre avril et octobre sous la responsabilité des Communes (Pernes, Carpentras, Vaison, Velleron ou Mazan) et de privés (exemple à Aubignan, Bédoin)

Ces marchés regroupent en un même lieu, un soir par semaine, plusieurs exploitations permettant aux clients d'avoir une gamme assez large de produits agricoles.

Les Règlements intérieurs des marchés dits de producteurs peuvent varier d'une commune à l'autre : tous acceptent les agriculteurs, mais certains peuvent aussi accepter des artisans et des revendeurs pour compléter la gamme des produits proposés aux clients.

La Chambre d'agriculture organise, anime, et contrôle pour le compte de la commune de Pernes les Fontaines les marchés du soir du Mercredi avec uniquement des producteurs avec

la marque « Les marchés du soir des producteurs de Vaucluse » et avec des agriculteurs membres du réseau Bienvenue à la ferme. Sur ces marchés seuls des agriculteurs en activité sont présents et l'achat revente est interdit.

Zoom sur le marché du soir des Producteurs de Pernes les Fontaines :

- Création du premier marché du soir à Pernes les fontaines en 2005 du mois de mai au mois de septembre au début , aujourd'hui de fin mars à mi-novembre.
- À l'initiative des producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme, de la Mairie de Pernes et de la chambre d'Agriculture
- En 2022 on compte 28 exploitations inscrites pour ce marché, avec une distance moyenne entre le Marché et les exploitations de 2 km et avec une gamme de produits très diversifiée en conventionnel et en bio/conversion : fruits et légumes volaille, œufs, fromages de chèvre, Fromage brebis, glaces, viande porcine, charcuterie, miel, fleurs, vin, huile, pain, jus de fruits ...
- Il se tient tous les Mercredi pendant 33 semaines (du 30 mars au 9 novembre 2022)
- On compte chaque soir de marché entre 200 et 500 visiteurs avec un panier moyen de 35€ (entre 15€ et 100€ aux dires des acheteurs) : on estime à plus de 230 000€ de transaction sur l'année.

A noter :

D'après les Données « Achats de fruits et légumes frais par les ménages français pour leur consommation à domicile » synthétisés par le CTIFL et Interfel (2020 et 2021) (https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/66454/document/BIL-2020_ACHATS_FL_frais.pdf?version=2 et [ACHATS FL 2021.pdf \(franceagrimer.fr\)](#))

Le contexte 2020 a été particulièrement défavorable aux marchés, pour la plupart fermés pendant le 1er confinement, dont la part dans les achats globaux de fruits et légumes frais recule nettement (- 1,4 point à 9,5 %). La forte baisse de la fréquence d'achat sur les marchés par les ménages français pour leur consommation à domicile marchés (- 13 %) s'est en effet traduite par un important recul du volume d'achat (- 9,6 %). Ainsi, malgré un accroissement significatif du prix moyen (+ 8,5 %), la dépense des ménages n'a pu progresser dans ce circuit (- 2,2 %)

Après une année 2020 les marchés en 2021 voient leur part dans les achats globaux de fruits et légumes frais rebondir (+ 1,2 point à 10,6 %), grâce au retour à la hausse de la fréquence d'achat (+ 10,7 %). Cela s'est traduit par une progression du volume d'achat (+ 2,6 %) qui, associée à une progression du prix moyen d'achat (+ 5,8 %), a entraîné le net accroissement de la dépense des ménages (+ 8,6 %). En revanche, la taille de clientèle reste orientée à la baisse dans ce circuit (-1,4 point à 28,7 % de ménages acheteurs).

2.2.1.2.4. Vente de paniers précommandés

La vente de paniers est un système en circuit court qui a connu une forte évolution en France dans les années 2000 avec la création des premières AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne). A l'origine de cette démarche, il y a une volonté des consommateurs

de devenir acteurs de leur consommation et un besoin pour les agriculteurs de mieux valoriser leur production. La vente de paniers fermiers, a ainsi pour objectif de créer le lien entre les consommateurs et les agriculteurs d'un territoire, de permettre la consommation de produits de qualité au juste coût et de maintenir une agriculture locale diversifiée. La composition des paniers varie en fonction des agriculteurs fournisseurs et des saisons. Des lieux de distribution sont définis à l'avance, tout comme les jours et horaires de livraison. Les consommateurs s'engagent alors à payer par avance les paniers (1an, 6 mois...) ce qui permet à l'agriculteur d'être sécurisé sur les charges à engager pour produire. D'autres producteurs que le maraîcher sont aussi associés pour compléter éventuellement le panier (producteurs de fromages, de viande, d'œufs, de fruits...) et signent aussi un contrat avec le consommateur associé à un engagement de celui-ci sur une période avec un paiement à l'avance. Les produits sont répartis dans les paniers par les agriculteurs ou les adhérents bénévoles de l'AMAP eux-mêmes. Les adhérents viennent retirer leur panier.

Le réseau des AMAP de Provence compte 17 AMAP en Vaucluse en 2022 dont 4 sur le territoire du Parc :

- AMAP N'autre Terre à Velleron

Contact : Camille RICHARD - amap.nautreterre@gmail.com

Livraison : le mercredi de 18h à 19h

- AMAP du Pays Voconces à Vaison la Romaine

Contact : Dominique BARBERA – amapvaison@gmail.com - 06 14 81 02 17

Livraison : le vendredi de 18h à 19h

Site internet : <http://amapdupaysvoconces.com>

- AMAP Vert Solidaire à Caromb

Contact : Lisa JAROSLAW - vert.solidaire@gmail.com

Livraison : le vendredi de 18h à 19h

- Carpentr'AMAP à Carpentras

Contact : Evelyne PECCHIO – amapcarpentras@gmail.com

Livraison : le mercredi de 18h à 19h

Site internet : <http://www.carpentramap.org/doku.php>

Sur un principe similaire de vente de paniers LA RUCHE QUI DIT OUI créée en 2011 est un concept s'appuyant sur un site internet pour un commerce équitable de proximité et privilégiant les circuits courts via un site internet.

En général ce sont des particuliers qui mettent à disposition des consommateurs des produits issus de producteurs locaux (principe d'achat groupé pour avoir des prix équitables pour le producteur et le consommateur) et prennent une commission sur les ventes réalisées.

La « ruche qui dit oui » qui existait à Mazan sur une exploitation en 2019 a cessé son activité et on ne compte plus en Vaucluse que 3 « Ruches ».

Outre les AMAP et la RUCHE QUI DIT OUI , on peut aujourd’hui commander des fruits et légumes, ou des paniers plus complets chez des agriculteurs : tout simplement par téléphone ou les réseaux sociaux mais aussi via des sites internet comme le DRIVE Fermier (www.drivefermier.fr) pour les adhérents du réseau Bienvenue à la ferme), www.cagette.net , www.ma-boutique-fermiere.com et d’autres.

On a vu se développer les commandes via internet surtout en 2020 en raison de la crise sanitaire, mais aujourd’hui la précommande de produits agricoles et en particulier de fruits et légumes par internet est globalement peu importante à l’exception des vins.

Après un certain engouement en 2020 les sites de précommande par internet sont délaissés et ne deviennent parfois qu’une vitrine virtuelle pour les agriculteurs et les consommateurs qui reviennent aux marchés de plein vent ou au point de vente pour l’achat de leurs fruits et légumes.

Exemple :

Inscriptions :
Contactez le responsable pour vous inscrire à ce groupe et connaître les modalités d'adhésion.

[Demande d'adhésion](#)

Déjà membre ?
Connectez-vous : [Connexion](#)

Marché des producteurs du mercredi

Prochaines distributions

 CE SOIR Marché des producteurs du mercredi soir	Mercredi 17 Aout Marché des producteurs du mercredi soir	Mercredi 24 Aout Marché des producteurs du mercredi soir
--	---	---

Contact

Stéphane CAMPO
lechamp777@gmail.com
0602505666

Producteurs et produits

Extrait non exhaustif des produits proposés :

Le champ d'à côté
PERNES-LES-FONTAINES



Cagette.net

Comment ça marche ?
Charte producteurs
Documentation
Groupe Facebook
Information producteurs
Conditions générales d'utilisation
Conditions générales de vente
C.G.U Mangopay

SOUTENEZ-NOUS
Notre page sur Lilo.org
[Faire un don](#)

SUIVEZ-NOUS
[f](#) [t](#) [v](#) [g](#)
Cagette.net est réalisé par la SCOP Alilo

2.2.2. La vente en circuits courts avec au plus un intermédiaire entre producteur et consommateur

2.2.2.1. La vente aux détaillants

Lorsqu'un détaillant achète directement à un agriculteur, on parle toujours de circuits courts et la plupart du temps le détaillant cherche la proximité associée à la qualité des produits.

Producteurs et détaillants peuvent se retrouver sur des marchés de gros ouverts aux professionnels qu'ils soient commerçants, restaurateurs, grossistes ou expéditeurs.

Le Marché gare de Carpentras créé en 1963 était à l'origine un marché de gros Fruits et Légumes. Aujourd'hui il ne reste que le marché horticole et pépinières le vendredi dont la notoriété internationale en fait depuis plus de 40 ans le marché professionnel de référence du Grand Sud, mais on n'y voit plus de fruits et légumes.

Les marchés de gros « professionnels » les plus proches du territoire sont :

- Le marché de Saint Etienne du Grès (13)
- Le MIN de Cavaillon

Le MIN d'Avignon garde une petite activité de gros avec un carreau de producteurs destiné plus particulièrement aux restaurateurs.

Certains agriculteurs se sont spécialisés dans la vente aux détaillants et commerçants assurant des livraisons quasi journalières chez les acheteurs eux-mêmes et sont présents sur un ou plusieurs marchés de gros.

A noter : Les éleveurs caprins et les apiculteurs développent en général un réseau de commerçants partenaires qu'ils livrent régulièrement en parallèle d'une vente directe à la ferme ou sur les marchés de détail.

2.2.2.2. La vente en circuits courts avec au plus un intermédiaire entre producteur et consommateur

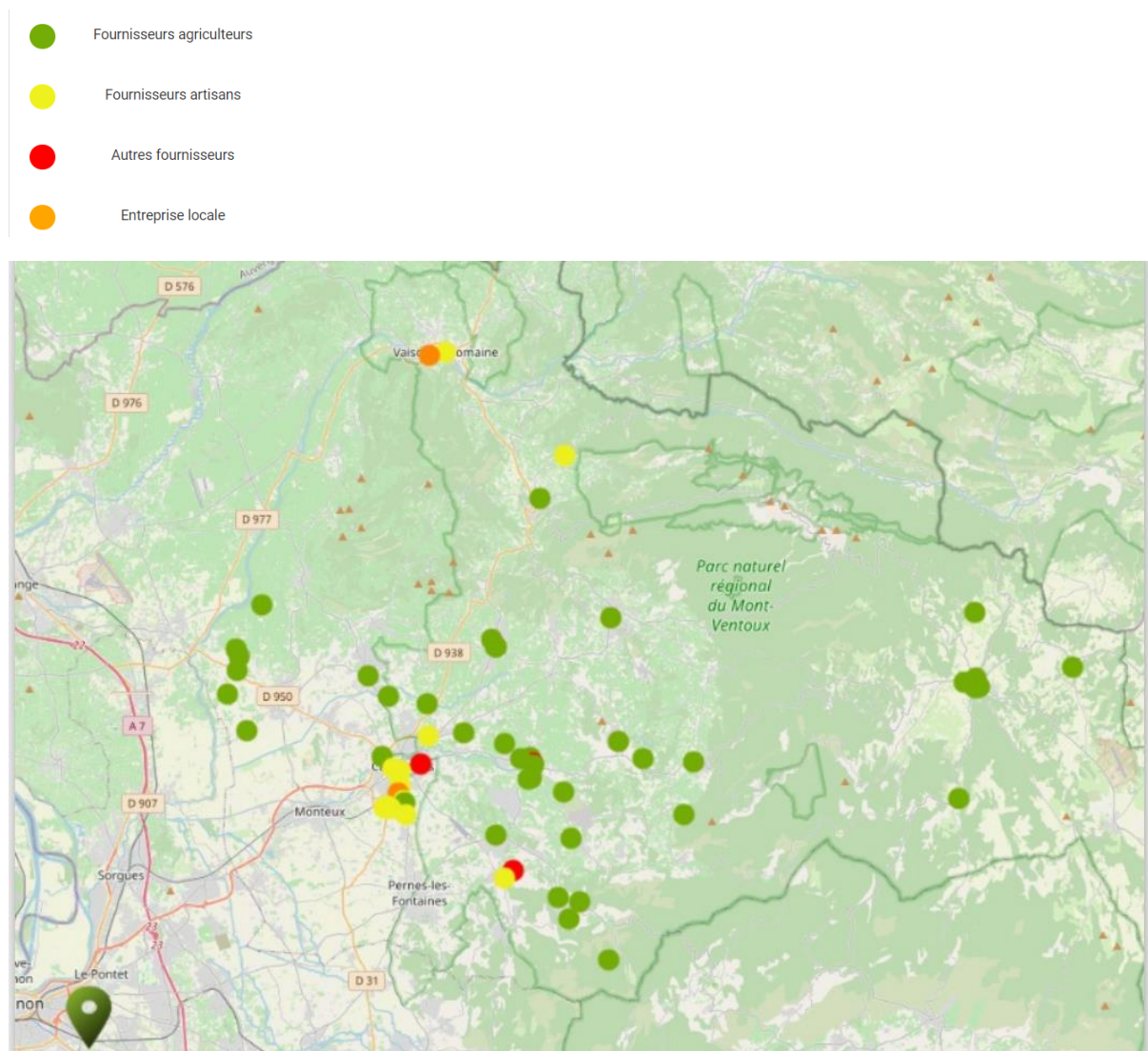
L'approvisionnement de la restauration collective publique par des agriculteurs est également considéré comme un circuit court dans le sens où il y a un intermédiaire entre l'agriculteur et le consommateur final (le « convive » qui est la restauration collective (cuisine centrale par exemple).

Les possibilités de s'approvisionner en produits locaux (fruits, légumes, viandes...) pour les restaurations collectives du territoire directement auprès des producteurs est en nette progression depuis la mise en place d'une plateforme virtuelle de mise en relation entre acheteur de collectivités et les agriculteurs par le Département : AGRILocal84.

Sur cette plateforme en 2022 on compte en Vaucluse plus de 200 fournisseurs inscrits sur la plateforme dont une soixantaine d'agriculteurs sur le périmètre d'étude du PNR, avec en particulier des maraichers du Comtat Venaissin.

Ces agriculteurs peuvent faire des offres aux consultations (appel d'offre) de la soixantaine de restaurations collectives référencées (collèges, lycée, cantines scolaires, crèches) et en particulier aux 15 établissements qui utilisent cette plateforme sur le territoire.

Carte localisation des fournisseurs inscrits sur Agrilocal84 sur le territoire du Parc :



Avec la loi EGAlim et la loi Climat et Résilience de 2021, les collectivités sont encouragées à montrer l'exemple d'une alimentation saine et de qualité (et de préférence locale) dans leurs restaurations collectives.

L'objectif fixé de 50% d'au moins 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits bio dans les menus en 2022 ne sera pas atteint selon les premières informations du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire qui a lancé une grande campagne de collecte d'information auprès des gestionnaires ou responsables de restaurants collectifs en 2022.

Le marché de l'approvisionnement des restaurations collectives est peu important en particulier si on ne considère que les volumes demandés en produits bruts (fruits et légumes

non transformés) et en produits fermiers (viandes, fromages). L'absence d'équipement et le personnel en nombre limité dans les restaurations collectives limitent l'utilisation de produits bruts. De plus le budget alloué à l'achat des produits sur le coût d'un menu limite les demandes en produits sous signes officiels de qualité, et oriente les gestionnaires vers des produits transformés bio ou équitables et des produits bruts sous certifications environnementales (niveau 2 ou HVE).

A noter :

Pour être « EGalim compatible » les restaurations collectives doivent proposer des produits :

- Issus de l'agriculture biologique (à hauteur de 20% minimum) ;
- Bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)
- Bénéficiant des mentions valorisantes suivants (Label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG),
- Bénéficiant de la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), ou certification environnementale niveau 2 jusqu'au 21/12/2026 (depuis la loi Climat)
- Bénéficiant de la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » ;
- Issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel Pêche durable ;
- Bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique »

Avec la loi Climat et résilience de 2021 s'ajoutent à cette liste :

- Les produits issus de commerce équitable (avec labels)
- Les produits dont l'acquisition a été fondée sur les performances en matière de protection de l'environnement et le développement des approvisionnements direct des produits de l'agriculture. (Cette dernière catégorie restant à préciser).

3. Atouts et Contraintes sur le territoire du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux

3.1. Diversité et Qualité des productions locales

Le principal atout du territoire en matière d'alimentation est la grande diversité de l'agriculture et de ses produits en particulier en matière de fruits et légumes.

Les 5 bassins de production du PNR se complète bien et offre une gamme diversifiée de produits (huile d'olive, légumes, fruits frais et secs, céréales, légumes secs, produits laitiers de brebis ou de chèvre) dignes du Régime méditerranéen.

- Le Nord du Parc avec des communes principalement viticoles (Entrechaux, Faucon, Le Barroux, Crestet, Malaucène, Puyméras, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Vaison-la-Romaine)
- Le plateau d'Albion tournées vers les grandes cultures, des lavandes et l'élevage à l'est et en altitude (Aurel, Monieux, Saint-Christol d'Albion, Saint-Trinit, Sault)
- La « Montagne » et très boisées avec peu d'exploitations mais de l'élevage (Brantes, Entrechaux, Malaucène, Saint-Léger-du-Ventoux, Savoillan)
- Les Côteaux du Ventoux avec vignes et cultures pérennes fruitières en particulier raisin de table, cerisiers et abricotiers (Bédoin, Blauvac, Caromb, Crillon-le-Brave, Flassan, Le Barroux, Le Beaucet, Malemort-du-Comtat, Mazan, Méthamis, Modène, Mormoiron, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Velleron, Venasque, Villes-sur-Auzon)
- Le Comtat Venaissin orientée vers la production de maraichage primeur (Aubignan, Carpentras, Pernes-les-Fontaines)

De plus le PNR se situe au cœur de la Région Sud et peut profiter de sa diversité agricole qui complète en gamme et en volume la production locale.

La plupart des productions locales sont reconnus de qualité avec de nombreux signes officiels et des marques réputées :

AOC Muscat du Ventoux

AOC Banon

IGP Cerises des Coteaux du Ventoux

IGP Abricots des Baronnies

IGP Petit épeautre de Haute Provence

Fraises de Carpentras

Etc. ...

3.2. D'importants volumes exportés hors du territoire

L'évolution des exploitations avec en particulier leurs spécialisations et l'agrandissement des surfaces a nécessité le développement de circuits longs de commercialisation pouvant absorber d'importants volumes (rappel : 65% des exploitations commercialisent exclusivement en circuits longs) .

Aujourd'hui le plus gros des volumes sont commercialisés aux 4 coins de la France voire sont exportés, en particulier les productions sous signe officiel de qualité (pour rappel 80% des volumes en légumes bio sont destinés à des grossistes).

FranceAgriMer estime que 47% de la production agricole sort du territoire régional. Cette production est dirigée pour 29% vers d'autres régions françaises et pour 71% vers l'international.

Et on peut regretter parfois que la qualité reconnue des produits locaux ne soient pas accessibles aux populations locales.

Pour information le département du Vaucluse est aujourd'hui le 7^{ème} département le plus pauvre de France. Et des polémiques apparaissent régulièrement sur l'accessibilité des produits agricoles locaux comme en septembre 2022 celle autour de l'AOC Muscat du Ventoux.

3.3. De faibles volumes en circuits courts

Même si depuis 2010 le développement des circuits courts de proximité s'est accentué (Rappel sur le PNR 33% des exploitations commercialisent tout ou partie en circuits courts soit + 58%/2010), la part de volume produit localement et destiné une commercialisation locale est faible.

Quant à la part des volumes sous signes officiels de qualité ou sous marque commercialisé en vente directe elle est insignifiante : l'objectif de ces démarches étant de valoriser financièrement la qualité des produits auprès des metteurs en marché plutôt que de toucher une population locale. D'ailleurs certains cahiers des charges de ces appellations ou marques ne permettent pas l'utilisation de la marque en vente directe (Melon de Cavaillon, AOC Muscat du Ventoux).

3.3.1. La vente directe plébiscitée par la population mais saisonnière.

Dans la dernière édition du baromètre de la consommation responsable, 67% des Français disaient s'intéresser « de plus en plus » à la vente directe producteur et aux circuits courts. <https://presse.ademe.fr/2019/09/barometre2019-de-la-consoresponsable.html>

Une tendance confirmée par une étude publiée en juillet 2020, quelques semaines après le premier déconfinement : selon elle, 76% des Français privilégient désormais le « made in France », « une manière de démontrer leur engagement auprès des producteurs locaux en tentant de contribuer à préserver l'emploi, fortement fragilisé par la crise sanitaire » notent les auteurs de l'enquête.

(Sondage OpinionWay – Insign 2020)

En 2020 avec la crise sanitaire, les confinements, mais aussi en 2021 avec les crises mondiales une part croissante de la population cherche à s'approvisionner en local.

Sur le territoire du parc les agriculteurs ont su répondre à la demande avec des ventes à la ferme en progression : 58% d'exploitation en plus depuis 2010.

Par rappel on compte sur le territoire de la COVE 172 points de vente (hors vins) recensés en 2020, et 44 sur la communauté de Communes Ventoux Sud .

On voit également une augmentation des installations en maraichage diversifiée orientée principalement sur la vente directe soit à la ferme soit sur les marchés de plein vent.

Mais dans tous la plupart des cas ces ventes directes de produits locaux restent saisonnières, ce qui ne facilite pas la fidélisation de la clientèle.

Les rares points de vente directe individuels qui restent ouverts à l'année assurent leurs approvisionnements par de l'achat-revente de produits hors exploitation.

Le principe des AMAP est de proposer des paniers toute l'année toutefois la plupart pêche par manque de diversité de produits et le nombre d'AMAP est aujourd'hui en baisse.

A noter : Une étude commandée en 2017 par FranceAgriMer annonce que les points de vente à la ferme sont fréquentés uniquement pour une partie des fruits et légumes achetés, par des clients vigilants par rapport à la qualité et la naturalité des produits. Le relationnel poussé avec le producteur est aussi une motivation, la recherche de produits issus d'une agriculture raisonnée, voire bio, et enfin des produits qui se conservent plus longtemps au domicile.

La clientèle des Marchés cherche cependant un approvisionnement complémentaire (à ses achats en GMS), mais ce circuit demande du temps ; il est apprécié pour le contact humain, la plus grande fraîcheur des produits qui sont perçus comme « venant directement de chez le producteur

(Synthèse de l'étude sur les comportements d'achat en rayon fruits et légumes, réalisée par le cabinet Segments pour FranceAgriMer en 2017).

3.4. Des surfaces agricoles en diminution avec moins d'agriculteurs

Le territoire du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux est fortement convoité avec une forte pression foncière, une attractivité touristique de plus en plus marquée.

Avec moins de surfaces agricoles en production (- 9% en 10ans) et moins d'agriculteurs (14% depuis 2010) le devenir des zones agricoles est un enjeu important soulevé par les collectivités du territoire qui doivent arbitrer entre les attentes des habitants, de l'artisanat, des industries et de l'agriculture en particulier lors des révisions des documents d'urbanisme.

Dans certains secteurs (plaine du Comtat en particulier), elle est liée à des pressions urbaines importantes (morcellement des terres, consommation foncière, pression foncière générant de l'enfrichement, difficultés d'accès au logement).

Dans d'autres secteurs du territoire (Massif, Piémont de l'Arc Comtadin), la déprise agricole est liée à une viabilité économique insuffisante des exploitations. Enfin, cette problématique d'accès à l'activité agricole en particulier pastorale peut concerner des parcelles relevant du régime forestier.

Différents dispositifs de protection des espaces agricoles existent mais aucun n'est utilisé sur le territoire du PNR MONT VENTOUX.

Pour information 2 de ces dispositifs :

- **Zone Agricole Protégée :**

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a créé un outil qui permet de classer en « zone agricole protégée » des espaces agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.

La zone agricole protégée (ZAP) consiste en la création d'une servitude d'utilité publique appliquée à un périmètre donné, laquelle est annexée au document d'urbanisme.

La ZAP met en œuvre une protection renforcée des terres agricoles face à l'instabilité des documents d'urbanisme. Cette protection pérennise dans le temps la destination agricole des parcelles situées à l'intérieur de son périmètre, pérennité indispensable aussi au maintien des exploitations agricoles.

Cet outil de protection du foncier agricole peut être instauré à l'échelle communale ou intercommunale.

- **Périmètre de Protection des espaces agricoles et naturels périurbains :**

Le département et les structures porteuses de schémas de cohérence territoriale (SCoT) peuvent mettre en œuvre une politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (souvent dite PENAP, PAEN ou ENAP). Cette politique se traduit par la délimitation de périmètres d'intervention pour la protection de ces espaces, associés à des programmes d'action qui précisent les aménagements et les orientations de

gestion visant à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre d'intervention.

A noter : En 2021, Le Conseil départemental devient co-financeur (avec la Région Sud) des études d'opportunité pour la création de Zap (Zone agricole protégée) et de PAEN (Protection des espaces agricoles et naturels périurbains). Ces projets portés par les communes, EPCI ou syndicats de Scot (Schéma de cohérence territoriale) pérennisent et protègent des espaces voués aux cultures agricoles. Pour encourager leur développement, le Département prend en charge 40 % du coût HT de l'étude (Source : Conseil départemental de Vaucluse)

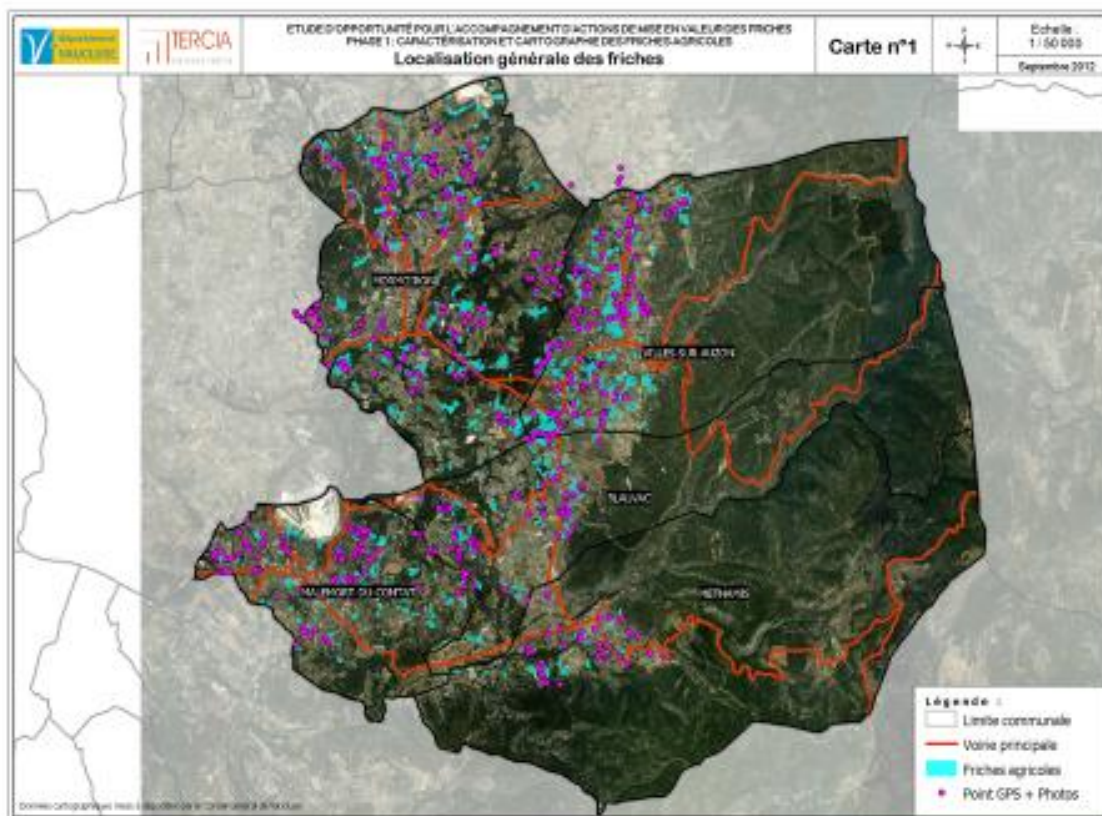
Dans certains secteurs du territoire (Massif, Piémont de l'Arc Comtadin), la déprise agricole est liée à une viabilité économique insuffisante des exploitations. Dans d'autres secteurs (plaine du Comtat en particulier), elle est liée à des pressions urbaines importantes (morcellement des terres, consommation foncière, pression foncière générant de l'enfrichement, difficultés d'accès au logement). Enfin, cette problématique d'accès peut concerner des parcelles relevant du régime forestier (objectif pastoral).

Face au développement important des surfaces en friches sur le Vaucluse (5340 ha –source occupation du sol dans le Vaucluse 2017 –AURAV) liées à des causes multiples (pression foncière, crise des filières fruits et légumes, mitage, rejet du bail,...) le Conseil départemental a proposé la mise en œuvre d'un Contrat Foncier Local aux collectivités locales concernées.

Le territoire du piémont du Ventoux (Communauté des Communes Ventoux Sud avec Malemort du Comtat, Mormoiron, Méthamis, Blauvac, Villes sur Auzon) est particulièrement concerné par les friches avec 430 ha de friches soit 17% de la SAU recensé en 2015.

Dès 2013, un premier recensement des friches avait été réalisé à la demande du Groupement de Développement Agricole (GDA) du Ventoux. Sur cette base, un partenariat a été monté entre la CCVS, la SAFER, le Conseil Régional et le Département en application du Fonds d'Aménagement foncier Rural : La résorption des friches, la consolidation des exploitations agricoles et la restructuration foncière ont été les 3 objectifs de ce Contrat foncier Local.

Sur la communauté des communes Ventoux Sud, le Département a aidé 35 exploitants qui ont remis en culture 52 hectares de friches. On compte également 17 projets de reconquête des friches pour 8 ha réalisés par des propriétaires non-agriculteurs. La plupart de ces dossiers étaient portés par une association locale qui sensibilise sur les friches (Association Anti Campas). Elle est composée de cotisants solidaires ou propriétaires intéressés par le développement des plantes aromatiques.



Source : Département Du Vaucluse

- **Fonds pour l'aménagement Foncier Agricole et forestier** du Département

En Vaucluse, le Fond pour l'aménagement du foncier agricole et foncier (FAFAF) a notamment vocation à financer des exploitants agricoles en phase d'installation, d'agrandissement ou de restructuration sur des parcelles à l'abandon.

- Aide aux travaux d'équipement rural pour la mise en valeur des terres incultes et la lutte contre les friches : Les travaux pris en compte pour l'aide concernent les investissements non productifs nécessaires à la réhabilitation des parcelles avant une mise en culture (hors investissement d'irrigation et coût de plantation).
- Echanges amiables d'immeubles ruraux : C'est un soutien aux échanges amiables et cessions de parcelles : des échanges et cessions de parcelles peuvent être directement réalisés entre des propriétaires (hors des périmètres collectifs aménagés à l'initiative des communes) pour aboutir à des regroupements de terres homogènes. Le Conseil départemental encourage ces procédures en finançant 40 % des frais éligibles suivants : frais d'actes notariés, frais SAFER, frais de publication aux hypothèques, frais de documents d'arpentage.

4. Le territoire peut-il nourrir sa population ?

Un certain nombre d'indicateurs et de calculateurs existent afin d'évaluer la capacité d'autosuffisance alimentaire du Territoire.

Mais toutes les simulations montrent que le territoire n'est pas autosuffisant que ce soit à l'échelle de la Région, du Vaucluse et encore moins du Parc naturel Régional du Ventoux.

L'autosuffisance alimentaire peut-elle être un objectif pour un territoire de nos jours ?

Selon l'analyse GFSI* de 2019, la France présente des performances d'autosuffisance alimentaire élevée avec un taux global de 80,4 %, plaçant le pays devant le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande qui comptabilisent respectivement un taux de 79,1 % et 78,8 mais derrière la Belgique et le Danemark.

** GFSI « Global Food Security Index » se présente comme un outil de mesure des différents niveaux de sécurité alimentaire d'un pays. Cet indice construit sur 34 indicateurs uniques a pour objectif d'aider les gouvernements à identifier les causes primaires de la faim pour répondre aux questions en lien avec la sécurité alimentaire. Au-delà des facteurs ayant un impact sur l'insécurité alimentaire, le GFSI prend aussi en compte un facteur d'ajustement sur les ressources naturelles et la résilience.*

4.1. Autonomie alimentaire

L'autonomie alimentaire prend en compte la population et la production agricole mais aussi la transformation agro-alimentaire du territoire.

En 2020 l'aire urbaine Avignon à la tête du classement des villes les plus "autosuffisantes de France", fait partie des bons élèves du "consommer local". Le degré moyen d'autonomie alimentaire des 100 premières aires urbaines de France, selon l'étude du cabinet de conseil Utopies, est de 2 %. Donc Avignon, avec ses 8,1 %, est largement devant suivie de Valence, Nantes et Angers.

En Provence Alpes Côte d'Azur ce taux d'autonomie alimentaire est estimé par « Utopies » à 28% (12% sur la production agricole /38% sur la transformation agro-alimentaire).

Nous ne disposons pas de cet indicateur ni pour le département du Vaucluse ni pour le Territoire du Parc Naturel Régional du Ventoux.

AUTONOMIE ALIMENTAIRE

43%

d'autonomie sur
la production
agricole

60%

72%

d'autonomie sur la
transformation agroalimentaire

AUTONOMIE POTENTIELLE

108%*

98%

d'autonomie sur
la production agricole

114%

d'autonomie sur
la transformation
agroalimentaire

* Si 100% de la production est tournée vers
la demande domestique

La note de position de mars 2022 du Cabinet Utopies annonce pour la France « une autonomie alimentaire de 60% avec de fortes disparités entre les filières ».

Le taux d'autonomie alimentaire représente la part de la consommation alimentaire, visible ou invisible pour le consommateur final, qui est couverte par de la production domestique. Exprimée en valeur (et non en volume), la production prise en compte ici concerne la production agricole et la transformation agroalimentaire.

Au total, 60% de la production agricole et de la transformation agroalimentaire nécessaires pour satisfaire la consommation alimentaire domestique sont fournis par le territoire national. En revanche, si l'on considère uniquement l'amont agricole, moins de la moitié (43%) des produits agricoles nécessaires sont issus de la production française.

Globalement, aucune région ne dépasse l'autonomie alimentaire nationale, avec en moyenne un taux d'autonomie alimentaire de 35%, ce qui illustre l'importance des flux entre régions pour sécuriser les approvisionnements à l'échelle française.

Voir le site www.utopies.com

4.2. Résilience alimentaire

Avec le Calculateur de résilience alimentaire territoriale (CRATer) développé par l'association Les greniers d'Abondance, chaque territoire peut évaluer sa capacité à couvrir les besoins de sa population.

Lien direct : <https://crater.resiliencealimentaire.org/?idCommune=C-84141>

Pour exemple : le Calculateur se base pour le Vaucluse sur près de 560 000 habitants et une surface agricole utile totale est de 106 438 hectares (soit 30 % de la superficie totale) en 2017 dont 28% considérés comme peu productif (estives, landes, jachères)

D'après ce calculateur, les surfaces agricoles n'ont la capacité de couvrir que 22% des besoins de la population (12% au niveau PACA).

Si on considère certaines communes ou communautés de communes les résultats ne sont pas supérieurs :

Sur le territoire de la COVE :

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	8 197 ha	44 234 ha	19 %
Vaucluse	76 494 ha	355 293 ha	22 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	355 622 ha	3 038 861 ha	12 %
France	25 017 886 ha	20 891 205 ha	120 %

On notera une grande disparité entre commune principalement liée à la proportion population/ SAU :

Sur la commune de Mazan et de Mormoiron, le taux de couverture global est estimé à plus de 30% tandis qu'à Carpentras ce taux est à 3%.

Autour de Pernes les Fontaines :

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
Pernes-les-Fontaines	1 200 ha	6 025 ha	20 %
CC des Sorgues du Comtat	4 313 ha	30 729 ha	14 %
Vaucluse	76 494 ha	355 293 ha	22 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	355 622 ha	3 038 861 ha	12 %
France	25 017 886 ha	20 891 205 ha	120 %

Autour de Vaison la Romaine

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
Vaison-la-Romaine	602 ha	3 870 ha	16 %
CC Vaison Ventoux	5 856 ha	10 542 ha	56 %
Vaucluse	76 494 ha	355 293 ha	22 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	355 622 ha	3 038 861 ha	12 %
France	25 017 886 ha	20 891 205 ha	120 %

Mais ce calculateur a ses limites : En effet si on prend les données autour de Sault, en considérant la faible densité de population, le calculateur annonce une production agricole presque suffisante pour couvrir les besoins de la population, avec toutefois quelques secteurs déficitaires.

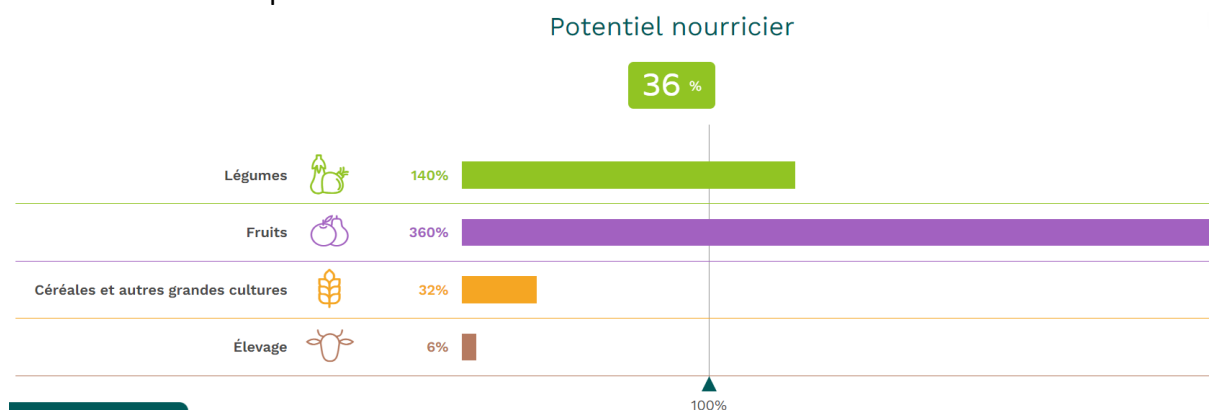
	Besoins	Part dans les besoins	Taux de couverture théorique
Fourrages	660 ha	74 %	106 %
Céréales	124 ha	14 %	270 %
Oléoprotéagineux	86 ha	10 %	17 %
Fruits et légumes	12 ha	1 %	83 %
Autres cultures	9 ha	1 %	18388 %
Moyenne tous groupes de cultures			92 %

4.3. Potentiel nourricier

Le calculateur PARCEL développé par Terre de Liens, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) et le BASIC est un outil web simple, permettant d'évaluer pour un territoire donné le potentiel nourricier avec les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaires (émissions de gaz à effet de serre, pollution des ressources en eau, effets sur la biodiversité...)

Lien direct : [PARCEL - Accueil \(parcel-app.org\)](https://parcel-app.org)

Pour le Vaucluse ce potentiel nourricier est estimé à 36% :



Différents facteurs peuvent être modifier comme la proportion de bio dans l'alimentation ou encore le type de régime alimentaire.

Par exemple si l'objectif est une alimentation à 50% bio le potentiel nourricier avec le régime actuel n'est plus que de 26% cependant si on diminue d'un quart les viandes le régime alimentaire, ce potentiel monte à 45%.

5. Conclusions

5.1. Différents profils d'agriculteurs sur un territoire agricole à multiples facettes

L'agriculture du Territoire se définit par ses agriculteurs et leurs productions et sur le Parc Régionale du Mont Ventoux, on distingue 10 profils d'agriculteurs sur le territoire.

A savoir :

- Les agriculteurs des Coteaux du Ventoux avec des cultures pérennes (vignes, arboriculture à noyaux)
- Les Vignerons en caves particulières sur les 2 appellations AOC Côtes du Rhône et AOC Ventoux dont plus d'un tiers sont en bio
- Les viticulteurs en caves coopératives
- Les agriculteurs en zone de montagne avec lavande et grande culture non irrigués
- Les éleveurs de brebis en zone ICHN
- Les maraichers de la plaine du Comtat avec en particulier fraise et melon, en plein champ et sous serre
- Les petites exploitations tournées vers la vente directe avec
 - Des maraichers diversifiés en Agriculture bio sur de petites surfaces
 - Des chevriers- fromagers
 - Des apiculteurs

S'ajoutent des pépiniéristes (Vignes et horticulture) et autres producteurs .

Ci-après à titre indicatif une caractérisation de profil d'agriculteurs du territoire réalisé sur la base du Recensement Agricole 2020 mais aussi à Dire d'experts (Chambre d'agriculture essentiellement)

Sur la base du RA2020 et dires d'experts :

	Maraicher du Comtat	Maraicher diversifié bio
Représentativité % des exploitations	20%	Moins de 5%
Bassin de production Communes à titre indicatif	Aubignan, Carpentras, Pernes les Fontaines, Velleron	Sur tout le territoire en zone irrigable
Autre zonage remarquable	0	0
Productions principales	Fraise / melon	Tomates et légumes ratatouille
Productions secondaires	Légumes divers	Fraise Melon
Signes officiels de Qualité	0	BIO
Produits transformés sur exploitation	0	Confitures, coulis
Surface d'exploitation	17.6 ha	
Irrigation	Oui (ASA)	Oui
Mode de commercialisation	Grossistes /expéditeurs	Circuits courts exclusivement
Vente directe	Ponctuel à la ferme	Vente à la ferme Marchés de proximité
Age moyen	52.9 ans	30-50 ans
Potentiel de reprise	Oui 50%	Indéterminé
Statut de l'exploitation en majorité	Société agricole	Individuel

	Agriculteur des Coteaux du Ventoux	Vigneron AOC Ventoux
Représentativité % des exploitations	25%	Moins de 10%
Bassin de production Communes à titre indicatif	Bédoin, Blauvac, Caromb, Crillon-le-Brave, Flassan, Le Barroux, Le Beaucet, Malemort-du-Comtat, Mazan, Méthamis, Modène, Mormoiron, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Venasque, Villes-sur-Auzon + Entrechaux, Malaucène	Bédoin, Blauvac, Caromb, Crillon-le-Brave, Le Barroux, Mazan, Modène, Mormoiron, Saint-Pierre-de-Vassols, Villes-sur-Auzon
Autre zonage remarquable	0	
Productions principales	Raisin cuve et table	0
Productions secondaires	Cerises, abricots, asperges	
Signes officiels de Qualité	AOC IGP	Raisin de cuve
Produits transformés sur exploitation	Non	
Surface d'exploitation	10ha à 30ha (moyenne RA 15ha)	Raisin de table / Olive
Irrigation	Oui (ASA)	

Mode de commercialisation	Coopératives/grossistes/expéditeurs	AOC
Vente directe	Ponctuel à la ferme	1 Exploitation sur 3 en AB
Age moyen	53.2 ans	Vins / Huile
Potentiel de reprise	50%	
Statut de l'exploitation en majorité	Individuel ou société agricole	15 ha à 30 ha

	Viticulteur Vallée du Rhône	Vigneron AOC Côtes du Rhône
Représentativité % des exploitations	20%	
Bassin de production Communes à titre indicatif	Entrechaux, Faucon, Le Barroux, Crestet, Malaucène, Puyméras, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Vaison-la-Romaine Entrechaux, Malaucène	Entrechaux, Faucon, Le Barroux, Crestet, Malaucène, Puyméras, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Vaison-la-Romaine Entrechaux, Malaucène
Autre zonage remarquable		0
Productions principales	Raisin de cuve	Raisin de cuve
Productions secondaires	Olive / fruits	Olive
Signes officiels de Qualité	AOC	AOC 1 exploitation sur 3 en AB
Produits transformés sur exploitation	Non	Vins / Huile
Surface d'exploitation	20 à 40 ha	12 ha à 30 ha
Irrigation	Partiellement oui, en augmentation	Partiellement oui, en augmentation
Mode de commercialisation	Cave coopérative	Cave particulière
Vente directe	Non	Caveau de vente et dégustation
Age moyen	52	RA 53 ans
Statut de l'exploitation en majorité	Individuel ou société agricole	Individuel ou société agricole

	Agriculteur du Plateau	Eleveur en Montagne
Représentativité % des exploitations	5%	8%
Bassin de production Communes à titre indicatif	Aurel, Monieux, Saint-Christol d'Albion, Saint-Trinit, Sault	Aurel, Monieux, Saint-Christol d'Albion, Saint-Trinit, Sault + Brantes, Saint-Léger-du- Ventoux, Savoillans
Autre zonage remarquable	+ Brantes, Saint-Léger-du-Ventoux, Savoillans	Zone ICHN
Productions principales	Zone ICHN	Agneau
Productions secondaires	Lavande / lavandin	Grandes Cultures
Signes officiels de Qualité	Grandes cultures /petit épeautre	IGP
Produits transformés sur exploitation	AOC /IGP / BIO	Non
Surface d'exploitation	Non	RA = 112ha / 110 mères
Irrigation	Moyenne RA =117ha	Non
Mode de commercialisation	Non	Coopératives / Abattoirs
Vente directe	Coopératives/ transformateurs	Non
Age moyen	Ponctuel à la ferme	RA 48.5 ans
Statut de l'exploitation en majorité	46.7 ans	Individuel ou GAEC

	Chevrier	Apiculteur
Représentativité % des exploitations	Moins de 1%	Moins de 1%
Bassin de production Communes à titre indicatif	Réparti sur tout le territoire	Réparti sur tout le territoire
Autre zonage remarquable		
Productions principales	Lait et produits laitiers	Miel
Productions secondaires		
Signes officiels de Qualité	0	
Produits transformés sur exploitation	Fromages	
Surface d'exploitation/animaux	60 à 100 chèvres allaitantes	320 Ruches en production
Irrigation	Non	Non concerné
Mode de commercialisation	Circuits courts exclusivement	Circuits courts à 80%
Vente directe	Vente à la ferme Marchés de proximité	Vente à la ferme Marchés de proximité
Age moyen	30-50 ans	30-50 ans
Statut de l'exploitation en majorité	Individuel	Individuel

5.2. Rappel des enjeux du Plan Alimentaire Territorial en matière d'agriculture

5.2.1. Préserver les espaces agricoles

La Charte du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux propose prioritairement de préserver et gérer les espaces agricoles et de reconquérir des espaces aujourd'hui en déprise. Elle réaffirme l'importance d'un accès durable à la ressource en eau pour les exploitations agricoles du Ventoux.

Mise en œuvre des SCoT et des PLU, animation foncière et expérimentation d'outils de gestion contractuelle de l'espace (ZAP, PAEN...) sont des leviers privilégiés pour agir.

Différentes actions sont envisagées dans la Charte du PNR pour préserver ces espaces agricoles :

- Accentuer la politique foncière en faveur des exploitations agricoles
- Protéger les espaces agricoles, en particulier face aux dynamiques d'artificialisation
- Lutter contre les phénomènes d'enfrichement et reconquérir les espaces en déprise
- Garantir un accès durable à la ressource en eau et aider les exploitations agricoles dans leurs efforts de gestion raisonnée
- Accompagner l'agriculture dans sa nécessaire adaptation au changement climatique

Exemples d'actions envisageables :

- Mettre en place des ZAP (Zones Agricoles Protégées),
- Développer les réseaux d'irrigation avec des extensions de réseaux existants
- Développer de nouvelles variétés et des productions adaptées aux changements climatiques : recherche et expérimentations variétales
- ...

5.2.2. Favoriser le renouvellement des générations chez les agriculteurs

Il n'y a pas d'alimentation sans agriculteurs pour produire fruits et légumes ni sans éleveurs. Or, la baisse du nombre d'agriculteurs se poursuit, alors que leur rôle dans tous les territoires est indispensable pour garantir la sécurité alimentaire.

S'installer en agriculture ne s'improvise pas. C'est un projet de longue haleine, pour exercer un métier de passion exigeant des compétences variées.

Différentes actions sont envisagées dans la Charte du PNR pour favoriser le renouvellement des exploitations :

- Accompagner les démarches d'installation et de transmission d'exploitations
- Revaloriser l'image et assurer une reconnaissance sociale du travail des agriculteurs
 - Valorisation des producteurs locaux à travers la marque « Valeurs Parc »,
 - Renforcement des liens avec les centres de formation et promotion de l'enseignement professionnel (Campus Provence Ventoux)

5.2.3. Favoriser une agriculture locale compétitive

La structuration des filières et des organisations professionnelles actuelle en particulier autour de nombreux signes de qualité est un atout considérable pour promouvoir collectivement les produits locaux.

Parallèlement, la demande sociale en termes d'aliments de qualité dont l'origine et les modes de production sont connus est toujours en croissance. Pour rester compétitives, les exploitations agricoles et les filières doivent donc prendre en compte les problématiques environnementales, afin de réduire leurs coûts, et répondre aux attentes des consommateurs.

Les efforts entrepris par la profession, l'incitation à se tourner vers des démarches de qualité environnementale et paysagère, faire connaître et reconnaître les pratiques à forte valeur environnementale pour en retirer un bénéfice dans la valorisation des produits doivent être soutenus et encouragés. Se former, mobiliser et pérenniser les outils existants, expérimenter de nouvelles voies d'amélioration maîtrisées par les agriculteurs eux-mêmes sont autant de pistes de travail pour répondre à cet enjeu social, économique et environnemental.

La Charte du Parc prévoit de :

- Soutenir et valoriser les filières et les productions agricoles en s'appuyant sur les qualités environnementales et paysagères du territoire
- Accompagner les organisations professionnelles et les filières agricoles dans leurs démarches de progrès alliant performance environnementale et économique
- Promouvoir les pratiques agricoles et pastorales respectueuses de l'environnement et des paysages en particulier avec l'appui de la Chambre d'agriculture
- Dynamiser l'activité pastorale et améliorer l'accès aux parcours
- Miser sur un pastoralisme innovant et durable

5.2.4. Améliorer la cohérence entre production locale et consommation locale.

L'alimentation est le lien entre le monde agricole et la société « civile ». Le Projet alimentaire territorial du Ventoux a pour objectif de favoriser le lien entre agriculteurs et consommateurs en répondant aux enjeux sociétaux de l'alimentation qui vont de la santé publique, à l'économie locale, sociale et solidaire en passant par le respect de l'environnement.

Le développement de la vente directe et des circuits courts s'est engagé cette dernière décennie sous différentes formes (marchés de producteurs, œnotourisme, points de vente collectifs, précommande de paniers, actions éducatives autour de l'alimentation et la santé...), et doit se poursuivre.

Le développement d'une consommation en produits locaux, responsable et accessible à tous, passe par la structuration des différents circuits courts qui offrira de nouvelles opportunités de vente directe, en direction des particuliers, et d'approvisionnement local des restaurants privés et des restaurations collectives publiques.

Différentes actions envisagées dans la Charte du PNR permettront de reterritorialiser l'alimentation locale dans de bonnes conditions :

- Soutenir les initiatives d'offre en produits frais en circuits courts,
 - o Maintien et création des points de vente à la ferme
 - o Création d'outils de transformation ou de commercialisation collective de transformation ou de commercialisation collective : (association des producteurs du Parc, magasin collectif, point de vente directe, ...), ateliers de transformation collectifs (séchage, pressoir...)
 - o Soutien de nouveaux modes de commercialisation : boutique en ligne, drive fermier etc...
 - o Accentuer localement la communication autour de la production locale : Utiliser les outils numériques, les applications smartphone (exemple : Géolocalisation, Géocaching...), les réseaux sociaux ...
- Soutenir les démarches engagées pour favoriser la consommation locale des produits sous signe de qualité ou sous marque locale
 - o Après des commerces de proximité,
 - o Après des restaurations privées et publiques : Encourager l'utilisation de produits locaux dans les restaurants du territoire (« Menus 100% Ventoux » ...)
- Sensibiliser les élus et les habitants aux principes d'une consommation locale, saine et responsable
 - o Favoriser la consommation de produits locaux dans les restaurations collectives
 - o Associer agriculture et gastronomie
 - o Mettre en avant les signes de qualités (Agriculture biologique, AOC) mais aussi les modes de production raisonnée, zéro-résidus, zéro impact, sur le

développement de techniques alternatives, nouvelles technologies, biocontrôles et résistances aux maladies, agroécologie...

- Créer du lien entre agriculteurs et consommateurs
 - S'appuyer sur les actions existantes (Festival Ventoux Saveurs, De ferme en ferme) et les réseaux existants (Bienvenue à la Ferme)

- En lien avec le PAT du Département, faciliter l'accès aux produits locaux :
 - Promouvoir des modes d'achats concertés entre producteurs et consommateurs locaux (groupements d'achat collectif...),
 - Accompagner les publics en difficultés

Rédaction : Chambre d'agriculture de Vaucluse

Céline Cardinale - Pôle Entreprise – Service Circuits courts/Bienvenue à la Ferme / Plan Alimentaire

Contact : celine.cardinale@vaucluse.chambagri.fr

23/09/2022

Annexe 1 : Chiffres clefs par commune

	AUBIGNAN	AUREL	LE BARROUX	LE BEUCET	BEDOIN	BLAUVAC	BRANTES
Nombre total d'exploitations	40	8	20	4	63	24	3
SAU totale (ha)	700	851	200	75	943	226	130
SAU moyenne (ha)	18	106	10	19	15	9	43
PBS totale (k€)	6795	1263	2684	102	12125	3048	149
Total UGB	109	89	13	22	3	0	37
Travail total (ETP)	144	10	27	6	89	33	4
Nombre de chefs d'exploitation	50	10	21	4	73	25	4
Âge moyen des chefs d'exploitation	53	50	57	57	50	59	38
	CAROMB	CARPENTRAS	LE CRESTET	CRILLON	ENTRECHAUX	FAUCON	FLASSAN
Nombre total d'exploitations	73	90	14	10	21	16	19
SAU totale (ha)	647	1034	150	111	298	206	376
SAU moyenne (ha)	9	11	11	11	14	13	20
PBS totale (k€)	9080	18010	1927	1399	3937	2429	4698
Total UGB	0	21	0	0	0	3	2
Travail total (ETP)	138	288	24	15	41	29	43
Nombre de chefs d'exploitation	83	106	15	11	29	21	22
Âge moyen des chefs d'exploitation	57	52	57	54	49	51	53

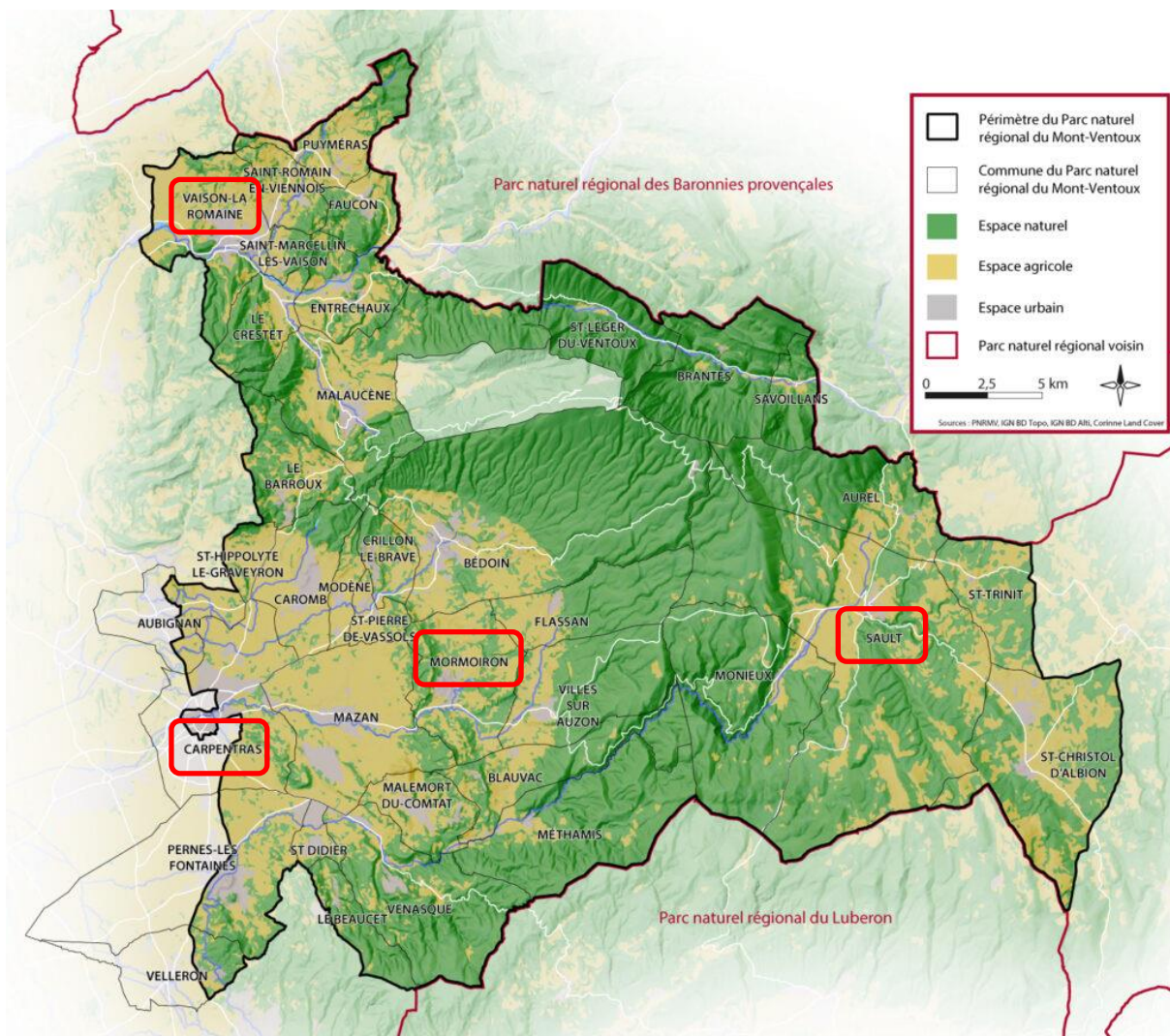
	MALAUCENE	MALEMORT	MAZAN	METHAMIS	MODENE	MONIEUX	MORMOIRON
Nombre total d'exploitations	53	33	115	20	9	11	53
SAU totale (ha)	595	674	1445	313	143	2068	583
SAU moyenne (ha)	11	20	13	16	16	188	11
PBS totale (k€)	9712	8798	19868	3491	1733	1307	7618
Total UGB	25	89	50	43	0	616	0
Travail total (ETP)	99	173	269	41	12	21	84
Nombre de chefs d'exploitation	61	39	136	26	11	17	64
Âge moyen des chefs d'exploitation	52	53	53	50	61	50	53

	PERNES	PUYMERAS	ST CHRISTOL	ST DIDIER	ST HIPPOLYTE	ST LEGER	ST PIERRE
Nombre total d'exploitations	116	55	15	15	10	1	11
SAU totale (ha)	1540	774	1924	84	277	1	296
SAU moyenne (ha)	13	14	128	6	28	1	27
PBS totale (k€)	25179	7124	3228	1482	2888	13	3518
Total UGB	239	0	437	0	0	0	0
Travail total (ETP)	328	58	21	23	31	0	19
Nombre de chefs d'exploitation	136	61	21	17	13		12
Âge moyen des chefs d'exploitation	53	56	47	53	49		46

	ST TRINIT	SAULT	SAVOILLAN	VAISON	VELLERON	VENASQUE	VILLES SUR AUZON
Nombre total d'exploitations	5	46	1	92	20	22	28
SAU totale (ha)	766	3897	112	1223	561	270	317
SAU moyenne (ha)	153	85	112	13	28	12	11
PBS totale (k€)	1623	9338	21	13567	9656	3250	5456
Total UGB	117	291	26	39	312	21	38
Travail total (ETP)	12	77	2	121	34	58	55
Nombre de chefs d'exploitation	7	63		108	25	30	33
Âge moyen des chefs d'exploitation	46	50		52	54	54	51

Analyse climatique sur le Parc naturel régional du Mont-Ventoux

Pour cette étude, le CRIIAM Sud s'appuie sur son réseau de stations météo disposant de données depuis au moins 1988 : Vaison la Romaine (257 m d'altitude), Mormoiron (315 m) et Sault (668 m). Pour Carpentras (99 m) se sont les données de la station de MétéoFrance qui seront utilisées.



Carte issue de : <https://www.parcduventoux.fr/le-parc-naturel-regional/carte-didentite-du-territoire/perimetre-du-parc/>

I. Comparaison entre sites des normales climatiques annuelles [1991-2020]

Dans les graphiques qui suivent, les stations sont classées en fonction de l'altitude, croissante.
Les données analysées concernent la période 1991-2020 (= dernière normale en date).

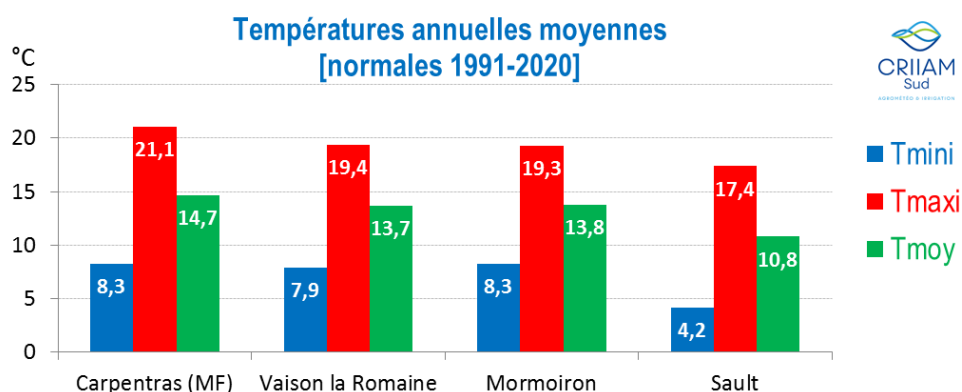
1) Les températures

Les températures affichées sont celles mesurées sous abri.

C'est à Carpentras (*Graphique 1*) qu'il fait le plus doux, avec toutefois des minimales similaires à celles de Mormoiron.

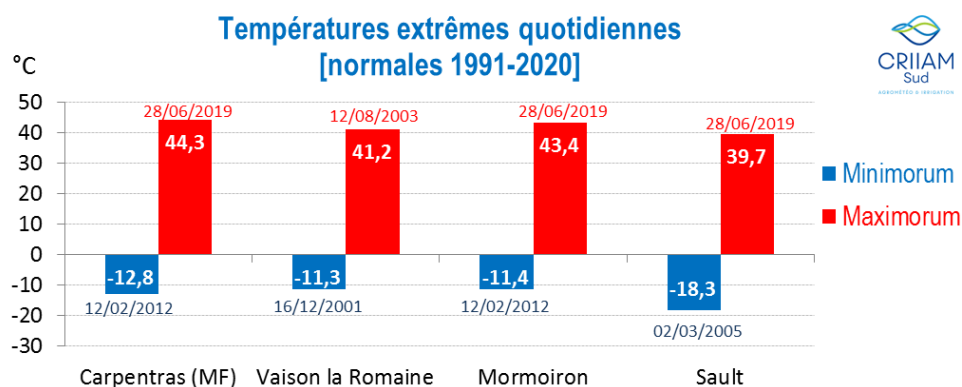
C'est naturellement à Sault, plus en altitude, qu'il fait le plus frais.

Les températures moyennes annuelles de Vaison la Romaine et de Mormoiron sont assez proches.



Graphique 1 : Températures annuelles moyennes

Le mercure est descendu (*Graphique 2*) jusqu'à -18°C le 2 mars 2005 à Sault, -12°C à Carpentras et -11°C à Mormoiron le 12 février 2012, alors qu'à Vaison la Romaine le minimorum a été relevé le 16 décembre 2001, avec -11°C .

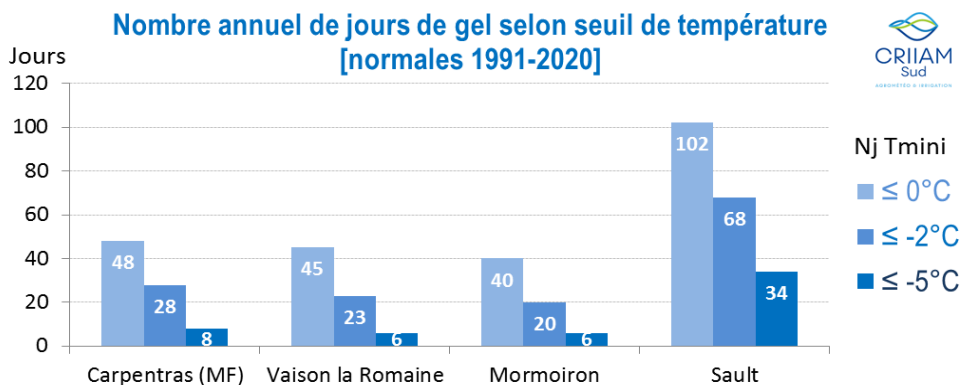


Graphique 2 : Températures extrêmes quotidiennes

Les températures maximales les plus élevées (*Graphique 3*) datent généralement du 28 juin 2019 (jusqu'à 44°C à Carpentras), excepté à Vaison la Romaine dont le maximorum est daté du 12 août 2003, avec 41°C . Sault n'a pas atteint le seuil des 40°C sur ces 30 années traitées, le maximum étant de 39°C .

Le nombre de jours de gel (*Graphique 3*) au seuil de 0°C (toujours sous abri), atteint 102 jours à Sault, contre 40 à 48 jours pour les autres postes.

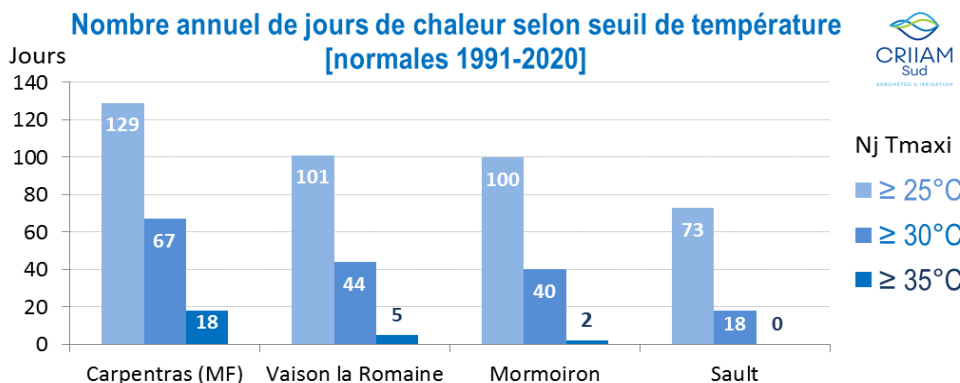
On dénombre sur Carpentras plus de jours de gel qu'à Vaison la Romaine et Mormoiron.



Graphique 3 : Nombre annuel de jours de gel

Notons que le nombre de jours de gel a tendance à baisser au cours des années, ce qui n'exclut pas, comme nous l'avons constaté ces dernières années, des gels tardifs particulièrement dévastateurs.

Le nombre de jours très chauds (Tmaxi ≥ 30°C) est particulièrement élevé à Carpentras (Graphique 4) : 67 jours contre seulement 18 jours à Sault, Vaison la Romaine et Mormoiron cumulant un nombre assez proche, avec respectivement 44 et 40 jours.

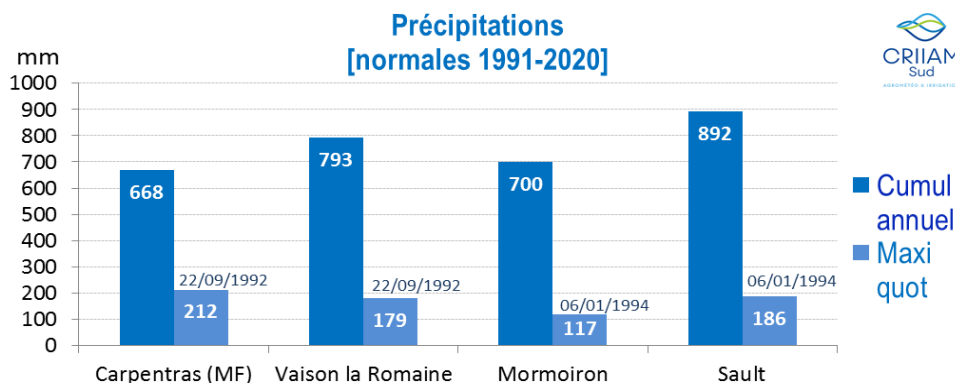


Graphique 4 : Nombre annuel de jours de chaleur

2) Les précipitations

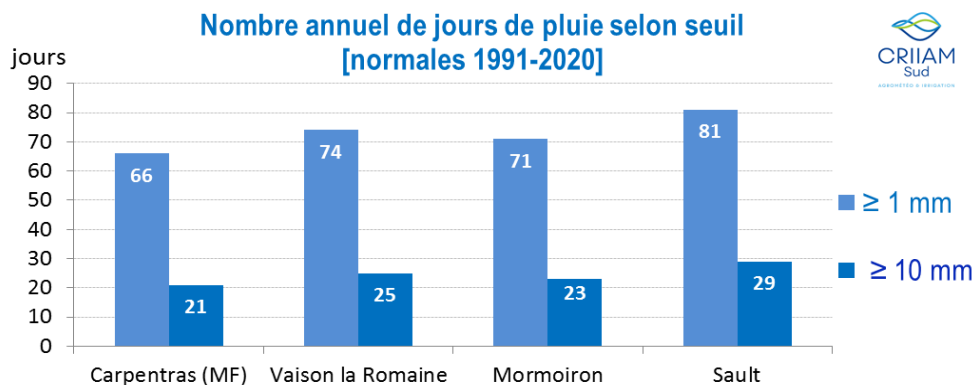
Le cumul annuel de précipitations (Graphique 5) varie de 668 mm à Carpentras à 892 mm à Sault.

Le maximum quotidien a été relevé le 22 septembre 1992 (jour des inondations catastrophiques) à Carpentras (212 mm) et Vaison la Romaine (179 mm). A Mormoiron et Sault, le jour le plus pluvieux date du 6 janvier 1994 (respectivement 117 mm et 186 mm).



Graphique 5 : Précipitations : cumuls annuels et maxima quotidiens

Le nombre de jours de pluie (*Graphique 6*) d'au moins 1 mm varie de 66 à Carpentras à 81 à Sault. Vaison la Romaine et Mormoiron restent à nouveau similaires avec respectivement 74 et 71 jours.



Graphique 6 : Nombre annuel de jours de précipitations

II. Evolution au cours du temps de certains indicateurs

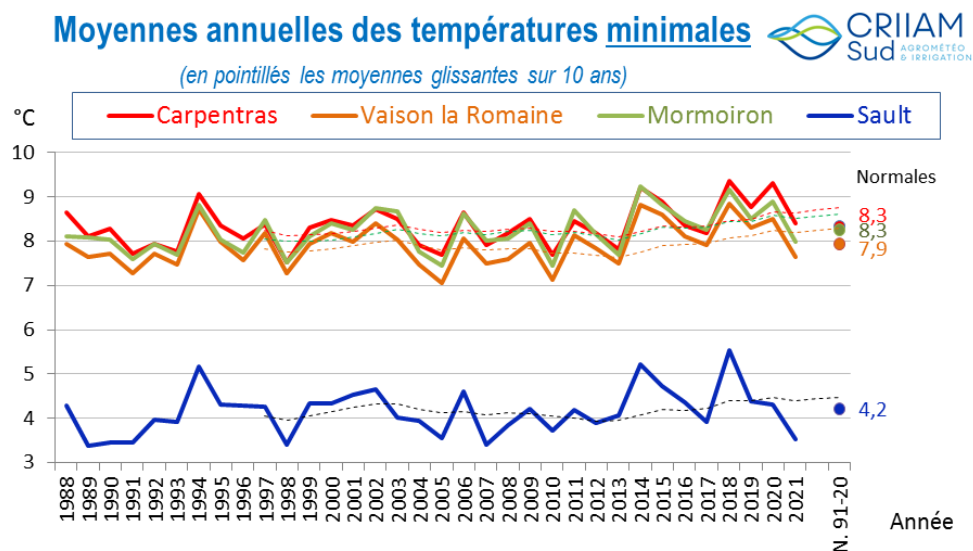
Nous traitons ici les données de janvier 1988 à 2021. Durant cette période, nous ne disposons que de la dernière normale en date qui couvre les années 1991-2020.

Puisque nous ne pouvons pas comparer plusieurs normale successives, sur les graphiques qui suivent figurent en pointillés l'évolution des moyennes glissantes sur 10 années.

1) Les températures

On constate que les températures minimales (*Graphique 7*) sont particulièrement basses à Sault en comparaison des 3 autres sites, dont les valeurs sont assez proches.

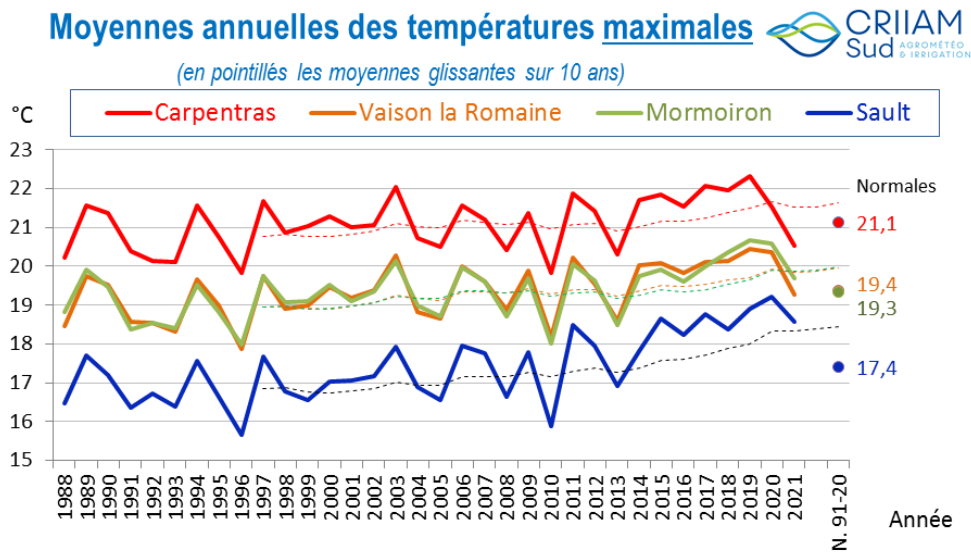
Entre la moyenne [1988-1997] et [2012-2021], les minimales ont augmenté de 0°3 à 0°5.



Graphique 7 : Moyennes annuelles des températures minimales

Concernant les températures maximales (*Graphique 8*), Carpentras est nettement la plus chaude et Sault la plus froide, Vaison la Romaine et Mormoiron étant similaires.

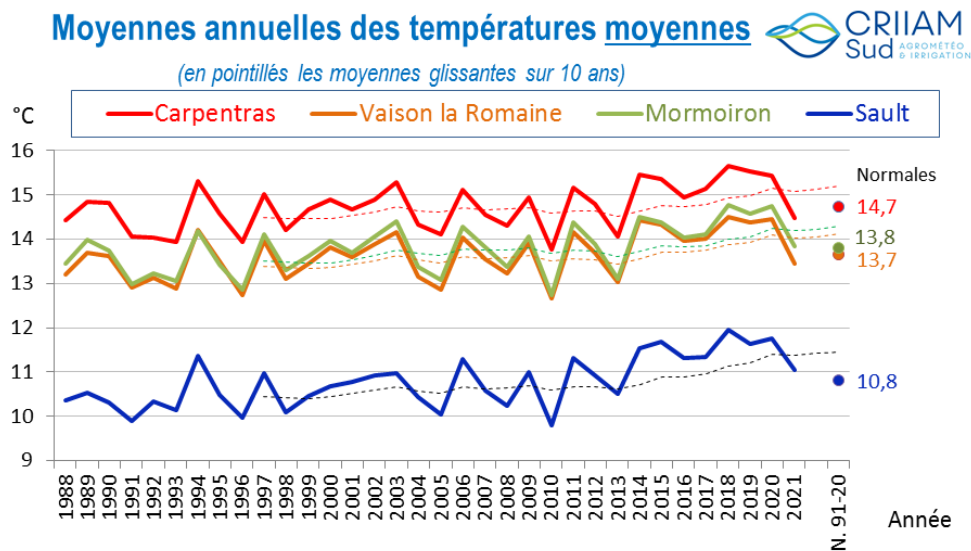
Entre la moyenne [1988-1997] et [2012-2021], les maximales ont augmenté de 0°8 à 0°9, voire 1°5 à Sault (situé dans une cuvette).



Graphique 8 : Moyennes annuelles des températures maximales

Même constat sur les températures moyennes (*Graphique 9*) que sur les maximales : Carpentras est nettement la plus chaude et Sault la plus froide, Vaison la Romaine et Mormoiron sont semblables.

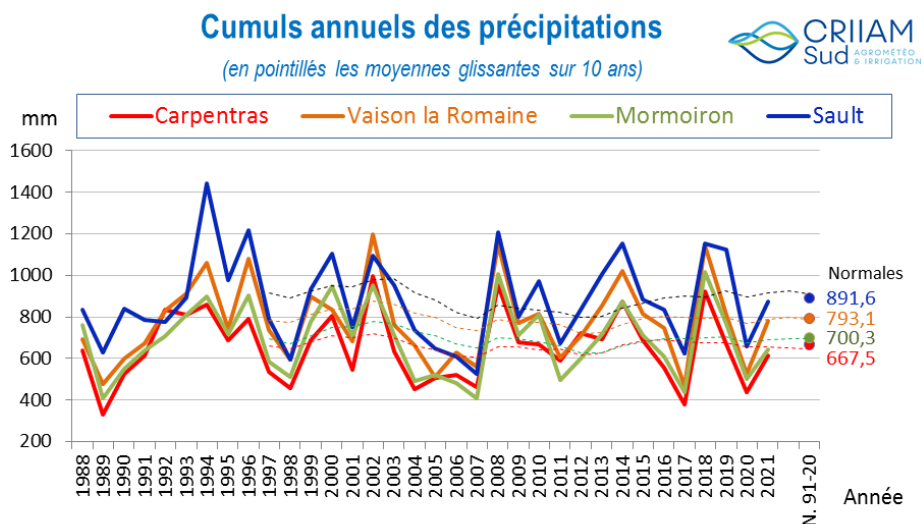
Entre la moyenne [1988-1997] et [2012-2021], les moyennes ont augmenté de 0°6 à 0°7, voire 0°9 à Sault.



Graphique 9 : Moyennes annuelles des températures moyennes

2) Les précipitations

Les normales des cumuls annuels des précipitations (*Graphique 10*) varient de 667.5 mm à Carpentras à 891.6 mm à Sault. Il n’y a pas de tendance significative dans leur évolution, mais c’est au niveau de la répartition saisonnière que l’on constate des évolutions.



Graphique 10 : Cumuls annuels des précipitations

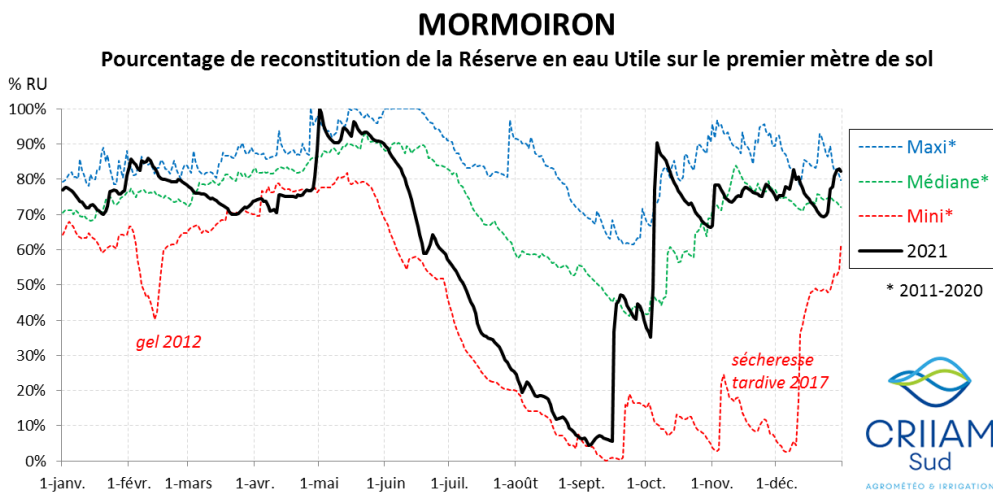
Entre la moyenne [1988-1997] et [2012-2021], sur la période d’avril à septembre (où la végétation est la plus active) les cumuls pluviométriques ont perdu 70 à 90 mm (compensés par des excédents certains autres mois).

III. Teneur en eau du sol

Depuis 2011, une sonde capacitive « EnviroScan Plus » a été installée à proximité de la station météo de Mormoiron. Cette sonde connectée permet de suivre en continu, et à distance, l’évolution de la teneur en du sol, à différentes profondeurs dans le sol.

Sur le graphique 11 ci-après, les teneurs en eau du premier mètre de sol sont exprimées en « pourcentage de reconstitution de la réserve en eau utile ».

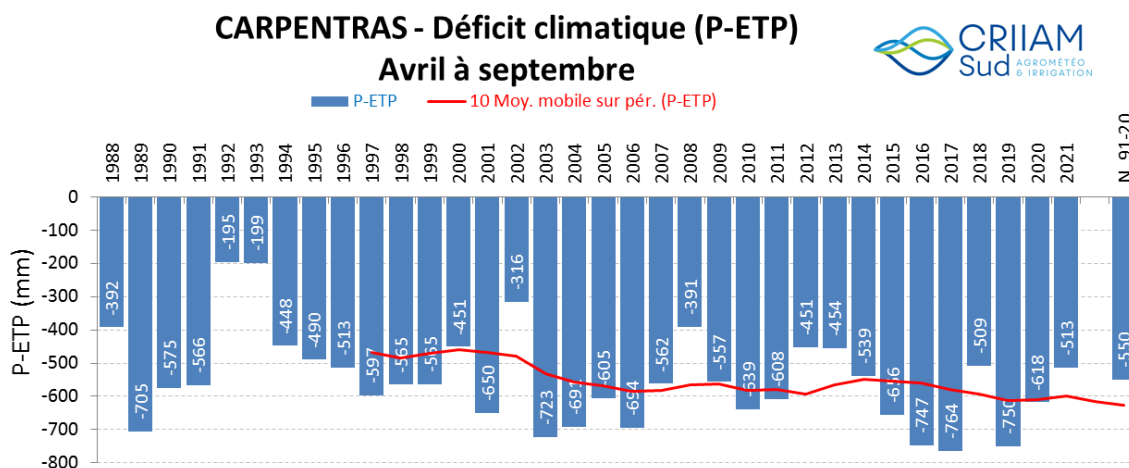
Pour chaque jour sont retracées les valeurs extrêmes sur les années 2011-2020, ainsi que la valeur médiane. Ceci permet de bien faire situer une année donnée par rapport à l’historique : ici figure l’année 2021 (courbe noire), avec des réserves particulièrement faibles pour la saison au printemps (avant les pluies de mai). De juin à mi-septembre la courbe est restée en dessous de la médiane. Il a fallu attendre les pluies de fin septembre pour repasser au-dessus de la médiane.



Graphique 11 : Evolution de la teneur en eau du sol à Mormoiron

IV. Déficit climatique

Sur les 4 stations analysées ici, seule Carpentras dispose des données d’ETP (EvapoTranspiration Potentielle). L’irrigation étant essentiellement pratiquée entre avril et septembre, nous choisissons cette période pour analyser le déficit climatique [P-ETP] (Graphique 12).



Graphique 12 : Déficit climatique [P-ETP]

Normalement, le déficit climatique sur la période d’avril à septembre est de 550 mm. La courbe rouge d’évolution de la moyenne glissante sur 10 ans montre une tendance à la baisse : le déficit est passé de 468 mm sur la période [1988-1997] à 600 mm lors de ces 10 dernières années [2012-2021].

L’augmentation de ce déficit engendre des besoins en irrigation plus importants.

V. Conclusions

Cette analyse confirme qu’au cours de ces dernières décennies le climat se réchauffe.

Si les pluies annuelles n’ont pas spécialement évolué, leur répartition en cours d’année oui, avec une baisse évidente en été, au moment où les cultures ont le plus besoin d’eau.

Sans irrigation, de nombreuses cultures subiront des contraintes hydriques de plus en plus sévères.

Contenu

I.	Comparaison entre sites des normales climatiques annuelles [1991-2020]	2
II.	Evolution au cours du temps de certains indicateurs	4
III.	Teneur en eau du sol	6
IV.	Déficit climatique	7
V.	Conclusions	7

Graphique 1 : Températures annuelles moyennes	2
Graphique 2 : Températures extrêmes quotidiennes	2
Graphique 3 : Nombre annuel de jours de gel	3
Graphique 4 : Nombre annuel de jours de chaleur	3
Graphique 5 : Précipitations : cumuls annuels et maxima quotidiens	3
Graphique 6 : Nombre annuel de jours de précipitations.....	4
Graphique 7 : Moyennes annuelles des températures minimales	4
Graphique 8 : Moyennes annuelles des températures maximales.....	5
Graphique 9 : Moyennes annuelles des températures moyennes	5
Graphique 10 : Cumuls annuels des précipitations.....	6
Graphique 11 : Evolution de la teneur en eau du sol à Mormoiron	6